



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Human Rights

Droits de la personne

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, November 6, 2006

Le lundi 6 novembre 2006

Issue No. 13

Fascicule n° 13

Sixteenth meeting on:

Rights and freedoms of children

Seizième réunion concernant :

Les droits et libertés des enfants

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Sharon Carstairs, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Dallaire
* Hays
(or Fraser)
Kinsella
* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
*Ex officio members

(Quorum 4)

Lovelace Nicholas
Munson
Nancy Ruth
Pépin
Poy

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Sharon Carstairs, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Dallaire
* Hays
(ou Fraser)
Kinsella
* LeBreton, C.P.
(ou Comeau)
*Membres d'office

(Quorum 4)

Lovelace Nicholas
Munson
Nancy Ruth
Pépin
Poy

MINUTES OF PROCEEDING

MONTREAL, Monday, November 6, 2006
(18)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 1:01 p.m., in room Hochelaga 4, Fairmont Queen Elizabeth, the Deputy Chair, the Honourable Sharon Carstairs, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carstairs, P.C., Dallaire, Munson, Nancy Ruth, Pépin and Poy (6).

In attendance: Laura Barnett, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For complete text of Order of Reference see Proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale:

Dr. Gilles Julien, Social Paediatrician and President;
Dr. Nicolas Steinmetz, Director General.

UN Committee on the Rights of the Child:

Brent Parfitt, Member.

Conseil jeunesse de Montréal:

Marilou Filiatreault, President.

Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA):

Claude Malette, Director;
Marian Shermarke, Representative.

Canadian Council for Refugees:

Janet Dench, Executive Director.

Beutel High School:

Tamira Cahana, Student;

Nathaniel Mayer-Heft, Student.

Dr. Julien made a statement and answered questions.

Dr. Steinmetz made a statement and answered questions.

Mr. Parfitt made a statement and answered questions.

Ms. Filiatreault made a statement and answered questions.

Mr. Malette made a statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAL

MONTRÉAL, le lundi 6 novembre 2006
(18)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 13 h 1, dans la salle Hochelaga 4 de l'hôtel Fairmont Queen Elizabeth, sous la présidence de l'honorable Sharon Carstairs, C.P. (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Dallaire, Munson, Nancy Ruth, Pépin et Poy (6).

Également présente : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement : Laura Barnett, analyste.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale :

Dr Gilles Julien, pédiatre social et président;
Dr Nicholas Steinmetz, directeur général.

Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant :

Brent Parfitt, membre.

Conseil jeunesse de Montréal :

Marilou Filiatreault, présidente.

Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) :

Claude Malette, directeur;
Marian Shermarke, représentante.

Conseil canadien pour les réfugiés :

Janet Dench, directrice exécutive.

École secondaire Beutel :

Tamira Cahana, étudiante;
Nathaniel Mayer-Heft, étudiant.

Le Dr Julien fait une déclaration puis répond aux questions.

Le Dr Steinmetz fait une déclaration puis répond aux questions.

M. Parfitt fait une déclaration puis répond aux questions.

Mme Filiatreault fait une déclaration puis répond aux questions.

M. Malette fait une déclaration puis répond aux questions.

Ms. Shermarke made a statement and answered questions.

Ms. Dench made a statement and answered questions.

Mr. Mayer-Heft made a statement and together with Ms. Cahana answered questions.

At 5:00 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Mme Shermarke fait une déclaration puis répond aux questions.

Mme Dench fait une déclaration puis répond aux questions.

M. Mayer-Heft fait une déclaration puis, aidé de Mme Cahana, répond aux questions.

À 17 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Vanessa Moss-Norbury

Clerk of the Committee

EVIDENCE

MONTREAL, Monday, November 6, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights is meeting today at 1:01 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children.

Senator Sharon Carstairs (Deputy Chairman) in the Chair

[*Translation*]

The Deputy Chairman: Welcome to the Standing Senate Committee on Human Rights. The mandate of our committee is to examine and report upon Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. We will begin our meeting with testimony from Dr. Gilles Julien, a social paediatrician and the president of the Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale and from Dr. Nicolas Steinmetz, director general.

Dr. Gilles Julien, Social Paediatrician and President, Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale: Madam Deputy Chairman it is truly a privilege to be with you. Thank you so much for your invitation. I will not read the brief since you already have it. I prefer commenting on the brief and then moving on to questions.

I would like to point out that Dr. Steinmetz and myself were invited in our capacity as paediatricians. We are from a team composed of an administrative paediatrician and a clinical paediatrician to promote social paediatrics. Social paediatrics is really a community-based approach to paediatrics which is inspired by the Convention on the Rights of the Child. What we originally decided to do is to work with children in partnership with the Convention.

Your document clearly illustrates the fact that the convention exists, that it was signed, in that it is perfect. In fact, when you read it, you basically find everything you need to set up a program which truly supports children in the community. It is complete. The convention is a source of inspiration for people like us who defend the rights of children when they are in school or in a hospital, when they do not have access to enough services in their community or to recreational opportunities, or when they need local protection. The convention is there to support us.

Generally speaking, when the convention is used that way, and we recently invoke it at the Tribunal: de quel droit on fait cela à un enfant? The convention states that children have the right to protection, to education, to go to a school which they are familiar with and which adapts to their need, and not vice versa. In our daily work, we can refer to the convention in almost any situation, which is inspiring, and which also makes our message also more powerful, which is very interesting.

We want people to understand that, yes, the convention exists. It might be a good idea to eventually have a commission which would raise awareness about the convention. It is clear that there is a societal problem, given the example of the resident in paediatrics who graduates in his field at university, and who does

TÉMOIGNAGES

MONTRÉAL, le lundi 6 novembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 13 h 1, afin d'examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur Sharon Carstairs (vice-présidente) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La vice-présidente : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Notre comité a le mandat d'examiner et de faire rapport concernant les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Nous commencerons notre séance avec le témoignage du Dr Gilles Julien, pédiatre social et président de la Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale et du Dr Nicolas Steinmetz, directeur général.

Dr Gilles Julien, pédiatre social et président, Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale : Madame la vice-présidente, c'est vraiment un privilège d'être parmi vous, merci beaucoup de votre invitation. Je ne ferai pas la lecture du document puisque vous l'avez en mains. Je préférerais vous le commenter un petit peu, et tout de suite passer aux questions.

Je tiens à souligner que le Dr Steinmetz et moi-même avons été invités à titre de pédiatres. On forme maintenant une équipe constituée d'un pédiatre administrateur et d'un pédiatre clinicien pour mettre de l'avant la pédiatrie sociale. La pédiatrie sociale, c'est vraiment une approche de pédiatrie de milieu qui puise sa source d'inspiration justement dans la Convention des droits de l'enfant. Ce qu'on avait décidé de faire au début, c'était de travailler avec les enfants en s'associant avec la convention.

Votre document l'illustre bien : la convention existe, elle a été signée, elle est parfaite. En fait, à sa lecture, on y trouve à peu près tout ce dont on a besoin pour organiser un vrai programme de soutien aux enfants dans la communauté. Tout est là. La convention est très inspirante pour des gens qui, comme nous, défendent les droits de l'enfant à l'école, à l'hôpital, quand ils n'ont pas assez de services dans leur communauté, quand ils n'ont pas accès à des loisirs suffisants, quand ils ont besoin de protection localement. La convention est là pour nous supporter.

En général, quand on l'utilise de cette façon, et on l'a utilisé récemment au Tribunal : de quel droit on fait cela à un enfant? C'est écrit dans la convention que l'enfant a droit à être protégé, à avoir une éducation, d'aller à l'école dans une école qu'il reconnaît et qui s'adapte à lui, et non pas l'inverse. On peut l'utiliser à peu près à toutes les sauces dans notre travail quotidien, ce qui est inspirant, mais qui amène une puissance aussi dans nos interventions qui est très intéressante.

On veut faire passer le message que, oui, la convention existe. Ce serait bien qu'il y ait éventuellement une commission pour aider à faire connaître la convention. L'exemple du résident en pédiatrie qui finit son cours de pédiatrie à l'université, qui fait un stage et qui n'a jamais entendu parler de la convention, démontre

an internship without ever having heard of the convention. This is completely unacceptable. Most people just do not know that it exists.

It would therefore be interesting to have a commission to raise awareness about the convention, and which would eventually force governments to apply the convention principles in their legislation, and to make these principles the uppermost priority in children lives.

At the same time, they would need to be witnesses to make sure that the convention is indeed implemented in the communities. We believe that the social paediatrics projects which were developed in the Côte-des-Neiges and Hochelaga neighbourhood are a good example of how the convention can be applied locally. In doing so, the convention becomes efficient and unavoidable.

This is the message we would like to send out today. Of course, we support your recommendations because the convention must be applied from the top down. Surely we can find ways to ensure that people in fact do apply the convention and also become more familiar with it.

We also need observers at the local level, particularly in poorer communities where we find the most vulnerable children. These kids do not have access to services which they need. Their basic rights are breached on a daily basis because they do not access to what they need to develop normally, because despite what we may think, this is lacking in a country like Canada.

There are many examples. I spent a morning in a primary school in which the school committee, the principal, the teaching staff and other school professionals tried to integrate our services to make them more accessible to children in need. We have been doing this for years in the way we approach social paediatrics.

Year after year, relentlessly, and particularly this year, which was very bad, there have been cutbacks, especially in poorer areas. In fact, cutbacks are happening everywhere and their effects are twice as bad in poorer areas. In wealthier schools, you might find one or two problem children per class, whereas that number can hit 15 or 20 in less privileged schools, and often more than half of these kids have a variety of problems. Budget cutbacks do not affect wealthier places the same way.

It seems that the cutbacks are happening across the board. In the last two years, we have observed dramatic consequences. In fact, what we were talking about this morning is that there are classes with 30 students and only a single teacher, and many of these students have problems. We were talking with Senator Dallaire a little earlier about multiethnic populations. I was at a completely multiethnic school, and the kids there had problems from the outset because they spoke a different language and had a different culture.

bien qu'il y a là un problème de société. C'est tout à fait inacceptable. Donc, la plupart des gens ne connaissent pas la convention.

Il serait donc intéressant que l'on ait une commission qui puisse la diffuser, et éventuellement obliger les gouvernements à l'appliquer dans chacune de leurs lois, et faire passer la convention au-delà d'autres priorités dans la vie des enfants.

En même temps, il faut qu'il y ait des témoins d'application de la convention dans les communautés. En ce qui nous concerne, l'on prétend, qu'avec les projets de pédiatrie sociale développés dans les quartiers Côte-des-Neiges et Hochelaga, être un bon exemple de l'application de la convention localement afin qu'elle devienne efficace et incontournable.

C'est le message que l'on souhaite donner aujourd'hui. C'est sûr que l'on appuie vos recommandations parce qu'il faut que la convention descende du haut vers le bas. Vous pouvez sûrement encourager des façons de faire qui aideraient à faire descendre la convention et à la faire connaître.

Il faut, également, qu'il y ait des témoins dans les communautés, particulièrement les communautés appauvries où l'on retrouve les enfants les plus vulnérables. Ces derniers manquent d'accessibilité à des services adaptés. Leurs droits fondamentaux sont bafoués quotidiennement parce qu'ils n'ont pas accès à ce qu'il faut pour se développer de façon adéquate, malgré ce que l'on pense, dans un pays comme le Canada.

On a des exemples à volonté. J'ai passé l'avant-midi dans une école primaire où l'on essaie avec le comité d'école, la direction, les enseignants, les professionnels de l'école, d'arrimer nos services et de les rendre plus accessibles aux enfants qui sont en difficultés. Nous le faisons depuis plusieurs années dans le cadre de l'approche de pédiatrie sociale.

Continuellement, d'année en année, et particulièrement cette année qui en est une assez douloureuse, on coupe les ressources, surtout dans les milieux appauvris. De fait, on coupe partout et c'est deux fois pire que dans les milieux appauvris. On dénombre, dans un milieu plus favorisé, un ou deux élèves en difficultés par classe, alors qu'il y en a 15 à 20 parfois, et souvent plus de la moitié qui sont en difficultés de toutes natures dans un milieu démunie. La compression budgétaire n'a pas la même signification dans un milieu favorisé que dans l'autre.

Or, on coupe un peu mur à mur. Ce que l'on observe depuis deux ans est dramatique. On en parlait ce matin, ce sont des classes de 30 enfants avec un seul professeur, et avec un grand nombre d'enfants en difficultés. On parlait avec le sénateur Dallaire tantôt, au sujet des populations multiethniques. J'étais dans une école complètement multiethnique où les enfants ont des difficultés en arrivant à l'école parce que la langue n'est pas acquise et que la culture est différente.

Parents want a lot, but for children it is often a cultural shock when they find themselves in a francophone school in Montreal and have to deal with a third or fourth language and a different code of behaviour. This situation requires a lot of energy on behalf of the adults, the teachers and school authorities.

Again, we have noticed that classes are growing but resources are decreasing. Problem children are sent away to special schools or put into special classes which are located away from their neighbourhood, which means that you lose control over these kids. It is dramatic.

There is a section in the convention which clearly states that children have the right to an education which meets their needs and their culture.

In this case, that section should apply without exception. This is a reality in school, but it also applies to child protection services, which work in silos. The systems in Quebec, and this probably applies to other provinces as well, are monolithic and generally operate in isolation.

So how does one even begin to consider the global protection of children if we only focus on their physical health and not issues of stability and identity? There are huge consequences when you remove a child from its family or its environment. The convention states that a child sense of identity is essential. We could give you more examples.

For us, there is no doubt that the convention is a gift from heaven. We can invoke it before the courts, before school authorities or in a hospital and say that the child was not well integrated, or it was turned down three times for an electroencephalogram, despite the fact that the child has convulsions and needs to be tested, just because the child has lice. This is something we see every day and it is unacceptable.

In summary, we firmly believe in the convention. We are pleased to be able to talk about it with you. We expect you to work hard, and to find ways to help us raise awareness about the convention and apply it. Of course, the greatest obstacle is poverty, because when you are poor, it is harder for you to uphold your rights. This is quite obvious, and often these rights are breached in very subtle ways.

Another major obstacle is that there are no people in the neighbourhoods working to ensure its application by constantly reminding adults taking care of children that there is a convention and that if they want to do things properly they must take into consideration all the articles of that convention.

Security must be fully integrated along with education and identity. The only way to do that is to take a community approach. An excellent example, to blow our own horn, is the social paediatrics approach that has been put forward for a number of years now and that we want to see adopted across Quebec and Canada.

I will conclude there and move on to your questions. My partner, Dr. Steinmetz, has no doubt something to add.

Les parents veulent beaucoup, mais c'est en général un choc culturel que d'arriver dans une école francophone à Montréal, et d'être exposé à une troisième, quatrième langue avec des façons de faire différentes. Donc, cela demande beaucoup d'énergie de la part des adultes, des enseignants et de la direction.

Ce qu'on observe encore une fois, c'est que les classes grossissent alors que les ressources diminuent. Quand les enfants ont des difficultés, on s'en débarrasse en les envoyant dans des écoles spéciales ou des classes spéciales loin du quartier où l'on n'a plus le contrôle. C'est dramatique.

Il y a un article dans la convention qui dit clairement que l'enfant a droit à une éducation adaptée à ses besoins et à ses façons de faire.

Dans ce cas-ci, l'article devrait s'appliquer intégralement. C'est une réalité au niveau scolaire, mais également dans le milieu de la protection de l'enfant, où l'on y travaille tellement de façon isolée. Les systèmes au Québec, et probablement dans les autres provinces aussi, sont des systèmes monolithiques qui agissent seuls en général.

Alors, comment considérer le besoin de protection globale d'un enfant si l'on ne se préoccupe que de sa santé physique en oubliant les questions de stabilité et d'identité. Il y a des conséquences énormes à couper l'enfant de sa famille ou de son milieu. La convention spécifie bien que l'identité est un bien très précieux. On pourrait donner des exemples.

C'est certain que pour nous, la convention est un don du Ciel. Nous pouvons l'utiliser au tribunal, à la direction d'une école, à l'hôpital pour dire : vous l'avez mal accueilli, vous avez refusé trois fois de faire un électroencéphalogramme à cet enfant qui a en grandement besoin parce qu'il convulse tout le temps, alors que la seule raison de votre refus provient du fait qu'il a des poux. C'est un problème que nous vivons quotidiennement et c'est inacceptable.

En résumé, on croit fermement à la convention. On est content de pouvoir en parler avec vous. On s'attend à ce que vous déployez l'énergie, mais aussi des moyens pour nous aider à la faire connaître et à l'appliquer. Le plus grand obstacle c'est bien sûr les questions de pauvreté parce que quand on est pauvre, on a moins de chances de faire respecter nos droits, c'est très clair, et cela se fait souvent subtilement.

Un autre grand obstacle, c'est qu'il n'y a pas dans les quartiers, des gens rassembleurs qui aident à son application en rappelant constamment aux adultes qui s'occupent d'enfants, qu'il existe une convention et que si l'on veut bien faire, on doit considérer globalement tous les articles de la convention.

Il faut intégrer la sécurité de façon intégrée avec l'éducation et l'identité. La seule façon d'y arriver, c'est par une approche de communauté. Un très bel exemple, pour parler pour notre clocher, c'est l'approche de pédiatrie sociale que l'on met de l'avant depuis quelques années et que l'on souhaite voir se répandre un peu partout au Québec et au Canada.

Je voudrais conclure ainsi et passer à vos questions. Mon partenaire, le Dr Steinmetz a sûrement des commentaires à ajouter.

Dr. Nicolas Steinmetz, Doctor, and Executive Director of the Foundation of Social Paediatrics Promotion: Madam Deputy Chairman, first I want to thank you for meeting with us today. This is an exceptional opportunity for us to tell you about the problems that we are experiencing on the ground on a daily basis.

The convention's underlying principle really is encompassing, if it is read as it is meant to be, and if we look at the implications for our society in concrete terms, not only on legislation but on its enforcement and the involvement of people at all levels in our society.

I would like to provide you with some statistics to support what Dr. Julien said about the problems experienced in the area in which he works in Montreal: Over the past twenty years, the gap between the rich and poor has increased by 17 per cent. This is true under all governments, all political parties, and it is a trend that is moving in the wrong direction.

Over the past two years in Montreal, there has been a 12 per cent increase in a number of neglected children. There has been an increase of 43 per cent in the number of abandoned children. This important fact needs to be acknowledged. We must be careful when you talk about respecting the rights of children in other countries, because we are not setting the best example if we look at what is really happening.

We must remember that it truly does take a village to raise a child. The villages of yesterday have been replaced by a much more complex society that acts through legislation, regulations and government policies from various departments.

When we have to approach representatives of a department about funding for social paediatrics, we realize that we are talking with public servants who also work in silos. For example, if Dr. Julien wants to help children succeed in school, he must also work in cooperation with people from the department of education. However, the people in the department of education believe that child development falls under the department of health and that they have no role to play in this matter. It is difficult to make these people understand that, when it comes to things like human development, society as a whole is involved and that the way our government is organized does not reflect public needs but rather illustrates the need of government to change the way it does things, and it is not always the same thing.

People say that our health care system is open to everyone, but this is not true. Last month, the London School of Economics and Political Science published a study by Sarah Allen demonstrating that, particularly in Canada, those better off are better served than those who are not as well off, in terms of access to all health services.

If we were to conduct a study on schools, the result would probably the same. As Dr Julien just mentioned, resources to all schools have been cut. For those who can afford to pay for a caregiver, music lessons, a tutor to help their children with their

Dr Nicolas Steinmetz, docteur, directeur général, Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale : Madame la vice-présidente, d'abord je vous remercie de nous rencontrer aujourd'hui. C'est un moment très précieux pour nous de pouvoir vous parler des problèmes que nous rencontrons quotidiennement sur le terrain.

Le principe de la convention englobe vraiment tout, si on veut la lire comme il faut et regarder quelles sont les implications dans la société, concrètement, pas seulement sur les lois mais sur leur application et l'implication des gens à tous les niveaux de la société.

J'aimerais vous donner quelques chiffres pour appuyer les propos du docteur Julien concernant les problèmes rencontrés dans la société où il travaille, à Montréal : au cours des derniers vingt ans, l'écart entre les riches et les pauvres a augmenté de 17 p. 100. Cela est vrai pour tous les gouvernements, tous les partis politiques, c'est une tendance qui va dans la mauvaise direction.

Dans les derniers deux ans, à Montréal, il y a eu une augmentation de 12 p. 100 de négligence des enfants. Il y a eu une augmentation de 43 p. 100 d'abandon d'enfants. C'est un fait important à reconnaître. Nous devons faire attention quand on parle du respect des droits des enfants à d'autres pays, parce qu'on n'est pas le meilleur exemple quand on regarde là où il faut regarder.

On doit se rappeler que cela prend vraiment tout un village pour élever un enfant. Nous ne sommes pas des villages d'antan, mais bien une société complexe qui agit par l'entremise des lois, des règlements, des politiques gouvernementales dans tous les ministères.

Quand on doit parler avec des gens d'un ministère pour un octroi d'argent pour faire le travail de la pédiatrie sociale, on se rend compte qu'on parle avec des gens d'un ministère au sein duquel il y a aussi des îlots. Par exemple, si le Dr Julien veut aider à préparer les enfants à la réussite à l'école, il doit également travailler avec les gens du ministère de l'Éducation. Sauf que les interlocuteurs du ministère de l'Éducation considèrent que d'assurer le développement d'un enfant revient au ministère de la Santé, alors qu'ils n'ont rien à voir avec cela. Et c'est difficile de leur faire comprendre que pour une chose comme le développement d'un être humain, c'est toute la société qui est impliquée et que la façon dont nous sommes organisés comme gouvernement ne reflète pas le besoin des gens, mais illustre plutôt le besoin du gouvernement d'organiser ses affaires, et ce n'est pas toujours la même chose.

On nous dit que notre système de santé est ouvert à tous, ce n'est pas vrai. Le mois dernier, le London School of Economics and Political Science a publié une étude de Sarah Allen qui a démontré que particulièrement au Canada, il y a un écart en faveur de ceux qui sont mieux nantis en comparaison à ceux qui sont moins bien nantis, en termes d'accès à tous les soins de santé.

Alors, probablement que si on faisait une étude pour les écoles, on trouverait la même chose. Comme Dr Julien vient de vous dire, on a coupé les ressources à travers toutes les écoles. Dans le cas où l'on peut se payer une gardienne, des cours de musique, se

homework, take them to the park or the museum, that's great. Those who cannot afford it suffer. Naturally the children suffer not only in terms of their development, but also in terms of their knowledge of the world, the development of their minds, their knowledge and the development in their identity. Identity is a very important issue. This is a pointed question when it comes to underprivileged children. They see themselves more as losers and not as winners.

Senator Jim Munson: Gentlemen, if I may, I will ask my question in English because asking it in French would be very problematic for me and the public.

[English]

Senator Munson: You said resources are being cut in disadvantaged areas. Do governments give any rationale why this would happen, at this age, in this province, in this country?

[Translation]

Dr. Julien: Yes. In fact, with regard to budget cuts, it is because they are suddenly imposed on everyone. I said that the impact of budget cuts is even more significant when those cuts are imposed on under-privileged neighbourhoods where there is already a great deal of suffering and where more investments are needed. No reason is ever given when you are on the ground.

Last year, two regions in eastern Montreal merged their schools. Without any consultations whatsoever, the decision was made to no longer offer special classes on one side of the neighbourhood and that all the classes would be offered at the far end of the Island. This means that, our kids who have major learning problems, developmental problems or adjustment problems, will now have to travel by bus, for 30 minutes to an hour, outside of their neighbourhood. We do a lot of work as a network around children. We are there to observe and as you saw on the diagrams, there are needs. We are working with all of that. We are trying to follow a plan.

However, if children leave the neighbourhood for the day and travel to a school outside their neighbourhood, there is nothing more we can do. Last year, most of our special classes were moved east, and we do not know why. In reality, we are being told that this is an effort to streamline services.

As Dr. Steinmetz said, this is completely undermining the neighbourhood's identity and the sense of belonging to the school. We know that belonging and roots are a reality that no longer needs to be proven. When someone is uprooted, and this applies to immigrants, refugees, as well as people in their own neighbourhood, that person loses his or her bearings. He or she no longer exists.

When children are having problems at school, at least they are in a school that knows them, that they like, where their friends are and where there are people to help them. But when these children are further uprooted, it is terrible. It seems that no one considers these factors when they make those infamous budget cuts.

payer quelqu'un pour aider aux enfants avec leurs devoirs, les amener au parc et au musée, c'est très bien. Pour ceux qui ne le peuvent pas, ils sont perdants. Naturellement, ils perdent non seulement au niveau de leur développement, mais aussi face à leur connaissance du monde, l'épanouissement de leur cerveau, leurs connaissances et l'édification de leur identité. La question d'identité est très importante. Dans les milieux défavorisés, c'est une question pointue. Ils se reconnaissent plutôt comme des perdants et non comme des gagnants.

Le sénateur Jim Munson : Messieurs, si vous me permettez, je vais soumettre ma question en anglais parce qu'en français c'est très difficile pour moi et le public.

[Traduction]

Le sénateur Munson : Vous avez dit que l'on réduit les ressources dans les régions désavantagées. Est-ce que les gouvernements expliquent pourquoi ils procèdent de la sorte à cette époque, dans cette province, dans ce pays?

[Français]

Dr Julien : Oui. Effectivement, les compressions budgétaires, c'est parce qu'elles arrivent subitement pour toute la population. Je disais que l'impact des compressions budgétaires est beaucoup plus important quand elles arrivent dans les quartiers défavorisés où il y a déjà une souffrance énorme et où il faudrait investir davantage. On n'a jamais de rationnel, quand on est sur le terrain.

L'an dernier, il y a eu une fusion scolaire pour deux territoires dans l'Est de Montréal. On a décidé, sans consulter personne, qu'il n'y aurait plus de classes spéciales de ce côté-ci du quartier et que toutes les classes s'en allaient à l'extrême de l'île. Cela veut dire, pour nos enfants en grandes difficultés soit d'apprentissage, de développement ou d'adaptation, qu'ils doivent maintenant s'éloigner de leur quartier, partir en autobus pour une demi-heure, une heure. Nous travaillons beaucoup en réseau autour des enfants dans nos projets. Notre fonction, c'est de surveiller, et comme vous l'avez vu dans les schémas, il y a des besoins. On travaille avec tout cela. Il y a une trajectoire que nous essayons de suivre.

Mais, si l'enfant part du quartier pour la journée, dans une école loin de son milieu, on ne peut plus rien faire. L'année passée, la plupart de nos classes spéciales sont parties vers l'est, et l'on ne sait pas pourquoi. En fait, on nous dit que c'est pour rationaliser.

Comme le disait le Dr Steinmetz, on vient de couper toute l'identité au quartier et le sentiment d'appartenance à l'école. On sait que l'appartenance et les racines, c'est une réalité que l'on n'a plus à démontrer. Si on est déraciné, et c'est vrai pour les immigrants, les réfugiés, mais également dans notre propre milieu, on perd nos repères. Ils n'existent plus.

Si on a de la difficulté à l'école, au moins, on est dans une école qui nous connaît, qu'on aime, où l'on a nos amis, puis des gens qui viennent nous aider. Mais, quand il y a déracinement en plus, c'est terrible. Il semble qu'il n'y a personne qui considère de tels éléments, quand ils font ces fameuses compressions budgétaires.

This also applies to health care. It applies basically everywhere. However, in education, last year was quite dramatic. We visit the schools. We go to see the children in their classes. They feel as if they are still getting support. Putting down roots provides the motivation that forms the foundation of development.

When Youth Protection workers tell us: the child is being moved for his or her own good. Ultimately, the child is being moved and punished at the same time. The child is being uprooted. The child is losing his or her bearings. The child feels like he or she is being punished, abused or violated. It is unbelievable.

But no one ever tells us about those reasons. They only tell us about the need to save money, to streamline services, to do more with less and so on. No one is ever going to talk about children's rights. Because it really is about children's rights. I do not know if this really answers your question, and perhaps Dr. Steinmetz may want to add a comment, but those are not the reasons given on the ground.

[English]

Senator Munson: You said that in the poor areas you can find 20 children with special needs, whereas in other areas there are two with special needs. In other words, there seems to be more children in poorer areas with special needs.

When I was driving here today there was a news story on the radio of an abandoned baby, abandoned by her mother. You talked about a 43 per cent increase in child abandonment. I know these two questions are disjointed, but these numbers are startling, as far as I am concerned.

[Translation]

Dr. Julien: Statistics prove that poor regions, such as the one in which we work, Hochelaga-Maisonneuve, but there are others in Montreal, this is not exclusive to Hochelaga alone, the rates of physical disorders, including respiratory problems, are higher. The dropout rate and the school success rate among others are completely different.

Child protective services receive three to four times more calls in these areas than in other neighbourhoods. Much greater numbers of children are placed in care. The numbers are significantly different in all areas. The rate in such areas is exponential.

I often speak with people from various parts in Montreal and they do not believe that such extreme poverty exists there. Lack of awareness is another problem. We hear that one child out of four in Canada is living in poverty. What does living in poverty mean? It means living in an environment that offers fewer opportunities and more problems of all kinds, and more direct help is needed.

Now when there are budget cuts, the same issue always comes up; the cuts are the same across the board. Let us take, for instance, a classroom in the comparatively wealthy area of Outremont, there may be one or two students per class that have

C'est vrai en santé aussi. C'est vrai un peu partout. Mais, en éducation, l'année passée a été dramatique. Nous, on visite les écoles. On va voir les enfants dans leur classe. Ils se sentent encore accompagnés. Cet enractement donne la motivation qui est la base du développement.

Quand les intervenants de la Protection de la jeunesse nous disent : on va déplacer l'enfant pour son bien. Finalement, on le déplace mais on le punit en même temps. On le déracine. Il perd ses repères. Il a l'impression d'être puni, d'avoir été abusé ou violé. C'est incroyable.

Mais jamais ils ne nous parlent de ces raisons-là. Ils nous parlent juste de raisons économiques, de rationalisation, faire plus avec moins, et ainsi de suite. Jamais on va nous parler des droits de l'enfant. Parce qu'il s'agit bien des droits de l'enfant. Je ne sais pas si cela répond bien à votre question, ou peut-être que le Dr Steinmetz peut rajouter, mais on n'a jamais ces rationnels-là sur le terrain.

[Traduction]

Le sénateur Munson : Vous avez dit que dans les régions pauvres, vous pouvez trouver jusqu'à 20 enfants ayant des besoins spéciaux, alors que dans d'autres régions, il n'y en a que deux. En d'autres termes, il semble y avoir plus d'enfants ayant des besoins particuliers dans les régions plus pauvres.

En voiture pour venir au comité, j'ai écouté une histoire à la radio où l'on parlait d'un bébé abandonné par sa mère. Vous avez indiqué que le taux d'abandon des enfants a augmenté de 43 p. 100. Je sais que mes deux questions ne sont pas reliées, mais je trouve ces chiffres déconcertants.

[Français]

Dr Julien : En ce qui a trait aux statistiques, c'est clair que dans les milieux appauvris, comme celui où nous sommes, le milieu Hochelaga-Maisonneuve, mais il y en a d'autres à Montréal, ce n'est pas exclusif à Hochelaga, les taux de maladies physiques, les problèmes respiratoires, sont plus élevés. Les taux de décrochage, d'abandon scolaire, de réussite scolaire, tout est complètement différent.

Les taux de signalements à la Protection de la jeunesse sont trois à quatre fois plus élevés que dans les autres quartiers. Les taux de placements d'enfants sont beaucoup plus élevés. Tout est démesuré en nombre. C'est exponentiel dans de tels milieux.

Je parle souvent à des gens un peu partout à Montréal, et ils ne croient pas qu'il existe une telle pauvreté à Montréal. Le manque de prise de conscience est un autre problème. On dit qu'il y a un enfant sur quatre au Canada qui vit dans la pauvreté. C'est quoi vivre dans la pauvreté? C'est vivre dans des milieux où l'on a moins de chances de réussir, où il y a plus de tous les problèmes, et où l'on devrait avoir plus d'aide directe.

Or, quand on fait des compressions budgétaires, on revient à la même question; on coupe partout pareil. Prenons une classe du quartier Outremont qui est un quartier plus riche, il y a peut-être un ou deux élèves par classe qui ont des difficultés relatives. Allez

problems. In the same kind of class in Hochelaga, you will find that more than half of the class is having problems. The situation is not the same at all.

They have all kinds of problems. They have not slept all night; they are hungry, they have been victims of abuse or violence; they cannot sleep at night because there are too many people moving about in the house. They have learning disabilities; their development is slow because their genetic make-up is changing. There is a huge number of cases of neurological development problems in these areas, more than anywhere else. All these problems are exacerbated and those children do not have access to the same opportunities as others do. This is more or less what it means and it goes against every article of the Convention on the Rights of Child.

Dr. Steinmetz: I would like to follow up on that important point that Dr. Julien just made. People living in poverty undergo continuous stress, they are physically and financially insecure and they have health problems. The cumulative stress results in what we call in medical terms "the metabolism syndrome" in adults but even more in children.

The long term results of all this, and the long term can be a matter of months for children, are cases of stunted growth, atrophy of the hippocampus in the brain and of another structure of the brain called the amygdale. Strangely enough, it only occurs on the left side. The result is that these people cannot control their emotions and their violent impulses. In our society, most of those who commit violent acts, have lived through a childhood that was inadequate, depressing, violent and stressful.

Another point I would like to raise to follow up on what Dr. Julien just said: Children who grow up in poverty start out with a normal IQ at first, and the longer they live in poverty, the lower their IQ gets. Whereas children born in more normal or prosperous environments with a normal IQ will improve their IQ as they grow up. And if children from a wealthy environment have a lower IQ, their IQ will improve and become normal and even better.

When children are born in poverty and grow up in poverty, not only does this affect their intelligence, but it even affects the functioning of their brain. Is the damage permanent? Can this be changed? Currently, nobody knows. But the evidence is there. We must pay attention to it.

Therefore, keeping large numbers of our children in poverty is not only unfair to the children, but we are building a society that will have tremendous problems. Although children are a minority in our society, they nevertheless represent our future.

dans une classe identique dans Hochelaga, vous y trouverez la moitié de la classe qui est en difficultés. Ce n'est pas du tout la même affaire.

Ils ont des difficultés de toutes sortes. Ils n'ont pas dormi de la nuit; Ils n'ont pas mangé à leur faim; Ils ont été abusés; Ils ont été violentés; Ils n'ont pas dormi de la nuit parce qu'il y a trop de gens qui circulent dans la maison. Ils ont des troubles d'apprentissage, des troubles de développement parce que leur génétique est en train de changer. Il y a des troubles de développement neurologique en quantité industrielle dans ces quartiers; ce que nous ne voyons pas ailleurs. Alors, tout est exagéré avec une lunette grossissante et ces enfants-là n'ont pas les mêmes accès, les mêmes chances qu'ailleurs. C'est un peu cela que cela veut dire. Et cela va contre chacun des articles de la Convention des droits des enfants.

Dr Steinmetz : J'aimerais faire le point sur une chose que le Dr Julien vient de dire parce que c'est important. Les gens qui vivent en pauvreté expérimentent un stress continual, des insécurités physiques, financières et de santé. Et le cumul de ces stress fait en sorte que les adultes, et particulièrement les enfants, ont ce qu'on appelle en médecine « the metabolism syndrome ».

Le résultat de tout cela à long terme, le long terme étant une question de mois chez les enfants, est que cela se traduit en une diminution de la taille, dans l'atrophie de l'hippocampe au cerveau et d'une autre structure du cerveau qui s'appelle l'amygdale. Curieusement, c'est uniquement sur le côté gauche. Et cela donne comme résultat l'incapacité de ces gens à contrôler leurs émotions et leurs impulsions de violence. La majorité des gens dans notre société qui posent des gestes violents, si on regarde dans leur vécu, ont eu une enfance inadéquate, triste, violente, stressante en tout cas.

Un autre élément que j'aime soulever pour approfondir ce que le Dr Julien vient de dire : les enfants qui grandissent en pauvreté commencent à leur naissance avec un quotient d'intelligence normal, et au fur et à mesure qu'ils vivent leur vie en pauvreté, ce quotient d'intelligence diminue. Tandis que les enfants qui naissent dans des milieux plus normaux ou aisés, avec un quotient d'intelligence dans la normale, cela ira en augmentant à mesure qu'ils grandissent. Et si ces enfants de milieu nantis ont une intelligence plus basse, l'intelligence progressera vers la normale et même au-delà.

Les enfants qui naissent en pauvreté et qui grandissent en pauvreté, non seulement leur intelligence est atteinte à cause de la situation, mais même le fonctionnement de leur cerveau est atteint. Est-ce que c'est atteint pour toujours? Est-ce qu'on peut changer cela? Personne ne le sait dans le moment. Mais, la preuve est là. Il faut porter attention à cela.

Alors, de garder nos enfants en nombre important dans la pauvreté, c'est non seulement inéquitable envers ces enfants, mais on est en train de bâtir une société qui aura des problèmes énormes. Parce que même si les enfants sont minoritaires dans notre société, ce sont eux qui représentent tout notre futur.

[English]

Senator Munson: On the question of children being abandoned, I found the figure of a 43 per cent increase, astronomical. It is hard to believe.

Dr. Steinmetz: For percentages, you always need to ask what is the base. It has increased from 43 cases to 58 cases in Montreal over two years, which is a lot.

Senator Munson: It is a lot, and what is the explanation?

Dr. Steinmetz: The explanation is a little bit of what we have just talked about.

Senator Poy: Dr. Julien, you mention applying the convention in medical care. Could you walk us through, say, one case, and how successful you can be? Say a child needs an MRI, or whatever medical care he or she needs. You mentioned, when you spoke, that a lot of your residents do not know what the convention is. What do you do? Do you start teaching them about the convention and what is the right of the child?

[Translation]

Dr. Julien: In fact, two years ago, a social pediatrics training network was created. Of course, training in social pediatrics is clearly based on the Convention. This is what our work is based on and students should be aware of this.

And the timing was right; all four Quebec universities with medical departments joined the network. Now, an internship in social pediatrics is mandatory for resident physicians in pediatrics at McGill and at the University of Montreal. We hope that in the near future it will be compulsory for all physicians including family doctors. With the limited means at our disposal, we should see to this.

Thus, we are off to a new start because physicians, at least, will be more aware of the Convention on the rights of the child and its implementation. We want to give more and more courses on the implementation of the Convention on the rights of the child in various environments. Here, we are dealing with medicine in general rather than hospital medicine. It can also apply to hospitals. On Thursday morning, I will be meeting the residents in neuropediatrics at the Montreal Children's Hospital, to tell them what to expect when treating underprivileged children.

Just now, I spoke of a child, a beautiful child whose frequent convulsions do not allow him to learn anything in school, this child needs medication, the medication needs to be adjusted and we need an electroencephalogram. It is not a complicated matter.

[Traduction]

Le sénateur Munson : Pour ce qui est des enfants abandonnés, j'ai trouvé que l'augmentation de 43 p. 100 était astronomique. C'est incroyable.

Dr Steinmetz : Lorsqu'on parle de pourcentage, il faut toujours se reporter au critère de référence. L'abandon d'enfants est passé de 43 à 58 cas à Montréal au cours des deux dernières années, ce qui représente une augmentation considérable.

Le sénateur Munson : Oui, cela représente une hausse notable. Comment l'expliquez-vous?

Dr Steinmetz : Cela revient un peu à ce dont nous parlons.

Le sénateur Poy : Docteur Julien, vous avez indiqué qu'il faudrait appliquer la Convention aux soins de santé. Pouvez-vous nous en fournir un exemple? Pouvez-vous nous indiquer en quoi cela porterait fruit? Disons, par exemple, qu'un enfant a besoin d'une IRM ou d'un autre soin médical. Vous avez indiqué que bon nombre de résidents ne connaissent pas la Convention. Comment procédez-vous? Est-ce que vous leur enseignez la Convention et le droit des enfants?

[Français]

Dr Julien : Effectivement, on a mis sur pied depuis deux ans, un réseau de formation en pédiatrie sociale. Et bien sûr la base de la formation, en pédiatrie sociale, est clairement la convention. Pour nous, c'est une base de travail et les étudiants doivent être au courant.

Et le « timing » étant bon, les quatre universités du Québec ont adhéré à ce réseau, les quatre écoles de médecine du Québec. Et maintenant le stage de pédiatrie sociale est obligatoire à McGill et à l'Université de Montréal pour les résidents en pédiatrie. Ce que nous souhaitons, dans un avenir rapproché, c'est qu'il le soit pour tous les médecins, y compris les médecins de famille. On a des petits moyens, il faut voir.

Donc, il y a un départ là où les médecins, en tout cas, seront davantage sensibilisés à la Convention des droits de l'enfant et à son application. Ce qu'on veut enseigner de plus en plus c'est comment appliquer la Convention des droits dans les milieux. Dans ce cas-ci, on parle d'une médecine globale plus que d'une médecine d'hôpital. Cela peut également s'appliquer à l'hôpital. Jeudi matin, je rencontre les résidents en neuropédiatrie au Montreal Children's Hospital, pour leur parler de ce à quoi ils doivent s'attendre quand ils traitent des enfants de milieu défavorisé.

Dans l'exemple que j'ai donné tantôt de l'enfant, une magnifique enfant qui fait des convulsions continuellement au point de ne pas être capable d'apprendre à l'école, on a besoin qu'elle prenne ses médicaments, on a besoin d'ajuster ses médicaments, et on a besoin d'un électroencéphalogramme. Ce n'est pas compliqué.

If we want to get a family from Hochelaga to go to the hospital for an electroencephalogram, it takes more than just telling them that the child needs an electroencephalogram. The family must feel secure and needs to be accompanied. We often have to send someone to accompany the family to make sure that they get there.

This is what we did three times for this child. The parents went to the hospital but the child was turned back because he had lice. That does not work.

We must teach hospitals to receive children in a better way and not to exclude them for trivial reasons such as lice which are endemic in our part of town, everyone has them. Now should the hospitals turn away all those children?

When Dr. Steinmetz began working for us, he said: "If that is how it is, we will bring the encephalogram device to Hochelaga to do the reading."

All this goes to say that as far as we are concerned, organizing a fourth visit is a difficult and complicated matter. The child is always penalized, because she is not learning anything. Moreover, with each convulsion, there is a bit more damage, and it will be hard to reverse that.

We have indeed made representations. The Fondation pour la promotion de pédiatrie sociale was created one year ago, precisely in order to promote this non-exclusive kind of practice that gives the community access to services as much as possible; we want the people at the top to come down to the community level. This means that hospital workers must be aware of what is going on in communities so that they can give a better reception to these children at the hospital, with adequate treatment and access to services even if they look distrustful, even if they are poorly dressed and even if they are sometimes unattractive because of the smell or some other factor. They often get turned away or criticized for such reasons.

I know many parents who do not want to go to the hospital emergency department because they are afraid that they might call Child protection. These parents feel that judgement has already been passed on them. Things like this happen regularly. Therefore, we are working on both sides of the problem.

We try to develop as many services as possible in the community because that is where the roots are, the identity of the child. At the same time, we try to convince the big systems. You saw it in the diagram; there are many systems that are set up by society to help children. They are all there, except there is no communication. Dr. Steinmetz spoke of this; they all work in silos.

Often, child welfare workers find it difficult to work with others. Hospitals believe that they are the best, and they do not like working with people in the communities. It is happening at every level.

Moreover, all these people who are supposed to be working together for the child are not speaking to one another. Therefore, something has to change. We believe that the social paediatrics projects are a good intermediary between the families and the

Et pour faire bouger une famille d'Hochelaga à l'hôpital pour faire un électro, il faut plus que dire : ça lui prend un électroencéphalogramme. Il faut qu'elle soit en confiance et il faut qu'elle soit accompagnée. Souvent, on va même envoyer un accompagnant avec la famille pour s'assurer qu'ils s'y rendront.

Pour cette enfant, on l'a fait trois fois. Les parents se sont rendus et l'enfant a été renvoyée à cause des poux. Cela ne marche pas.

Il faut enseigner à l'hôpital à mieux recevoir les enfants, à ne pas les exclure pour des raisons aussi banales que les poux qui sont endémiques dans nos quartiers, tout le monde en a. Donc, on va refuser tous les enfants à l'hôpital?

Dans les premiers jours où le Dr Steinmetz était arrivé avec nous, il a dit : « Si c'est comme cela, on va faire venir l'appareil d'électroencéphalogramme dans le quartier Hochelaga puis on va lui faire. »

Tout cela pour dire que pour nous, c'est gros et compliqué d'organiser une quatrième visite. C'est l'enfant qui est pénalisée tout le temps, parce qu'elle n'apprend pas. De plus, à chaque convulsion, il y a un petit peu plus de dommages qui se font, et elle aura de la difficulté à récupérer.

Donc, oui, on fait des démarches. La Fondation pour la promotion de pédiatrie sociale a été mise sur pied, il y a un an pour justement contribuer à faire connaître cette forme de pratique qui n'est pas exclusive, mais qui est une forme de pratique qui rend les services accessibles dans la communauté si possible; qui essaie de ramener les gens d'en haut vers le bas. C'est-à-dire que les gens de l'hôpital doivent savoir ce qui se passe dans les communautés pour mieux recevoir ces enfants à l'hôpital, les traiter adéquatement et leur donner accès aux services même s'ils ont l'air méfiants, même s'ils sont mal habillés, puis même s'ils ne sont pas attrayants parfois à cause de l'odeur ou quoi que ce soit d'autre. Ils sont souvent refusés ou jugés pour ces raisons-là.

Moi, j'ai plein de parents qui ne veulent pas aller à l'Urgence de l'hôpital parce qu'ils ont peur que l'Urgence appelle la Protection de la jeunesse parce qu'ils se sentent jugés d'avance. Cela existe, et c'est courant. Donc, on travaille là-dessus dans les deux sens.

On essaie de développer le maximum de services dans la communauté parce que c'est là qu'est la racine, l'identité de l'enfant. Et, en même temps, on essaie de convaincre les gros systèmes. Vous l'avez vu dans le schéma, il y a plein de systèmes mis en place par la société pour venir en aide aux enfants. Tout le monde est là. Sauf que personne ne se parle. Le Dr Steinmetz en a parlé, tout le monde travaille en silos.

La Protection de la jeunesse, souvent, trouve cela difficile de travailler avec d'autres. L'hôpital pense qu'ils sont les meilleurs, et ils n'aiment pas travailler avec des gens dans les milieux. Cela se joue à tous les niveaux.

En plus, tous ces gens qui sont supposé de travailler en concertation pour l'enfant, ne se parlent pas. Donc, il y a là quelque chose à changer. Nous pensons que les projets de pédiatrie sociale sont un bon moyen intermédiaire entre les

disadvantaged children and the overall systems, to arrive at some kind of compromise so that these people will talk to each other, get to know each other and become aware of the fact that there are children's rights that must be respected here. That is what we are currently trying to do.

[*English*]

Senator Poy: Do you have a lot of volunteers in your foundation?

[*Translation*]

Dr. Julian: In fact we have two projects, one in Côte-des-Neiges called "The Childhood Preventive Services Centre" where we have five employees and some volunteers. In Hochelaga, it is approximately twice as big. This is a project that has existed for several years. There are a lot of volunteers, and a lot of offers from volunteers. It is not easy to manage volunteers because we really need consistency. A volunteer who comes once a year is not of much interest to us. We require a certain intensity from them in order to be able to assure the child's stability.

In fact, what we want from the volunteers is for them to help us accompany the children on their path and contribute to their success. It requires a certain reliability to achieve this. We have great offers for volunteer work. In Hochelaga, we have approximately 100, including 50 great friends, young people who individually accompany a child along the road, for over a year, two years even four years. It is very important.

On the other hand, we have a limited capacity. We are small organizations. And these two projects which should proliferate across Quebec and across Canada, must remain small neighbourhood organizations. If not, they will lose their ability to integrate things. But volunteer work, yes, absolutely.

Senator Dallaire: Gentlemen, if I may, I will ask you perhaps to take notes, because I am going to ask four questions. Sometimes, with the answers and the time it takes, all the questions are not answered. You may choose the questions you would like to respond to.

First question: the Foundation works with children from disadvantaged neighbourhoods in a region of Quebec. There is the school, the local community service centre, the family and the social worker. Could you explain to me specifically where do you fall into that group, and who your advocates are that can further your cause?

Second question: ultimately, who picks up the dropouts and the street children? Is there any methodology that has been created to deal with this very real element in our society?

Third question: the Criminal Code still allows parents to spank their children. Do you have an opinion on that subject?

And fourth, you were talking about human rights. About the general lack of awareness of the convention. We can see that there are shortcomings in the enforcement of human rights in the various social programs. Should there not be some kind of

familles et les enfants appauvris et l'ensemble des systèmes pour faire une espèce de moyen terme pour que ces gens-là se parlent, se connaissent et soient conscients qu'il y a des droits d'enfants à respecter là-dedans. C'est ce qu'on essaie de faire actuellement.

[*Traduction*]

Le sénateur Poy : Est-ce que votre fondation compte beaucoup de bénévoles?

[*Français*]

Dr Julien : En fait on a deux projets, un dans Côte-des-Neiges qui s'appelle « Le Centre de Services préventifs à l'enfance » où il y a cinq employés et des bénévoles. Dans Hochelaga, c'est à peu près le double. C'est un projet qui existe depuis plusieurs années. Il y a beaucoup de bénévoles, et beaucoup d'offres de bénévoles. Ce n'est pas facile à gérer des bénévoles parce qu'on a besoin de constance. Un bénévole qui vient une fois par année, cela ne nous intéresse pas trop. On leur demande une certaine intensité, pour assurer une stabilité auprès de l'enfant.

En fait, ce que l'on veut des bénévoles, c'est qu'ils nous aident à accompagner les enfants sur leur trajectoire et qu'ils contribuent à leurs succès. Donc, pour y arriver, cela prend une certaine constance. On a beaucoup d'offres de bénévolat. Dans Hochelaga, on a à peu près une centaine d'offres, dont 50 grands amis, des jeunes qui accompagnent un enfant individuellement sur un bout de chemin, pendant un an, deux ans, quatre ans, même. C'est très important.

Par contre, on a une capacité limitée. On est des petits organismes. Et, ces deux projets-là qui devraient se multiplier à l'échelle du Québec et du Canada doivent rester des petits organismes de quartier. Sinon, ils vont perdre cette capacité d'intégrer les choses. Mais, le bénévolat, oui, sûrement.

Le sénateur Dallaire : Messieurs, si vous me permettez, je vous demanderais de peut-être prendre des notes, car je vais vous poser quatre questions. Parfois, avec les réponses et le temps, on n'y arrive pas avec toutes nos questions. Vous choisirez les questions auxquelles vous voulez répondre.

Première question : la Fondation travaille avec les enfants de secteurs pauvres d'une région du Québec. Il y a l'école, le CLSC, la famille et le travailleur social. Pourriez-vous m'expliquer spécifiquement où vous êtes situés dans ce groupe, et qui sont vos intervenants pour aider votre cause?

Deuxième question : les décrocheurs ou les enfants de la rue, ultimement qui les ramasse? Y a-t-il une méthodologie qui a été créée pour ramasser ce volet très réel dans notre société?

Troisième question : le Code criminel permet encore aux parents de donner la fessée aux enfants. Avez-vous une opinion sur cet aspect-là?

Et quatrièmement, vous parlez du Droit de la personne. De la méconnaissance générale de la convention. On voit qu'il y a des lacunes dans l'application des droits de la personne dans les différents programmes sociaux. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu

champion, or some kind of political entity perhaps with the mandate to ensure that the programs respect and meet the requirements of children's rights, both federal and provincial?

Dr. Julien: In fact, I will reply rather quickly. Perhaps Dr. Steinmetz could provide some clarification.

Our model is quite flexible, quite simple, and it is a model based on professionals. By that I mean that our teams are made up of the doctor, a social paediatrician with a team that normally consists of a social worker, a remedial teacher, teachers, and art therapists. Generally speaking, we consider the team minimal. And we are all professionals. We set up in a neighbourhood, as we did in Hochelaga and Côte-des-Neiges, with a view to putting in place services tailored to all of the children's needs that you see in the diagram, in other words, over all needs.

Our involvement is not just medical. Medicine is a part, but it is often a pretext. People start by bringing their children to us for a minor ailment, but that quickly leads to other needs, if we are attentive, and that is what we aim to be.

So we become a focal point in a neighbourhood that creates movement around the child. We then develop a network around that. Volunteers and, of course, people from the CLSCs are involved. But it is not always easy, as we confront one another. They often consider us as competitors. That has happened in the past with the CLSCs. But increasingly, with our credibility, the CLSC, the DYP, and the school system seek out our services, advice and the guidance.

They are one of our most precious collaborators. To such an extend, that they now call us to initiate movement around children. It is quite unique. So, we are really generating movement around the needs and rights of children. And it is incredibly efficient, because it is simple. Families can come, and they do not need a referral with forms in triplicate. They come, they ask for assistance. And that is very precious, because we are very close to them.

We truly believe in identity, but also in attachment. So we use the attachment theory to create the confidence that subsequently generates movement. That is who we are. That is what we would like other organizations to reproduce.

Street children have access to us, but we are focusing on the 0 to 12 age group, and on the 0 to 5 age group in Côte-des-Neiges. So we are using a model to prevent dropouts. Moreover, in Côte-des-Neiges, the objective of the Centre de services préventifs à l'enfance is to prepare children for school. In other words, we try to identify them before they start school, then we prepare them for school in terms of language, fine motor skills, socialization, as well as parental and school involvement. We do all of that before they start school.

d'avoir un genre de champion, ou peut-être une entité politique qui aurait le mandat d'assurer que les programmes respectent ou rencontrent les exigences des droits des enfants, tant au provincial qu'au fédéral?

Dr Julien : En fait, je vais répondre assez rapidement. Peut-être que le Dr Steinmetz pourra préciser des choses.

Notre modèle est assez souple, assez simple, et est un modèle de professionnels. C'est-à-dire que nos équipes, sont constituées d'un médecin, un pédiatre social avec une équipe qui est habituellement composée d'une travailleuse sociale, psycho-éducateur, d'éducateurs, arts thérapeutes. En général, c'est une équipe que nous considérons comme minimale. Et on est tous des professionnels. On s'installe dans un quartier, ce qu'on a fait dans Hochelaga et dans Côte-des-Neiges, avec l'objectif de mettre en place des services adaptés aux enfants pour l'ensemble des besoins que vous voyez dans le schéma, soit les besoins globaux.

On n'est pas là juste pour la médecine. La médecine est une partie, mais c'est souvent un prétexte. Ils vont commencer par nous les amener pour un bobo, mais rapidement cela crée une espèce de mouvement vers les autres besoins, si l'on est attentif, et c'est ce qu'on veut faire.

Donc, on devient un noyau dans un quartier qui crée du mouvement autour de l'enfant. On va alors développer un réseau autour de cela. Il y a des bénévoles, et bien sûr, les gens du CLSC. Mais, ce n'est pas toujours facile car on se confronte. Souvent, ils nous prennent pour des compétiteurs. Au CLSC, c'est déjà arrivé. Mais de plus en plus, avec notre crédibilité, le CLSC, la DPJ, le système scolaire, viennent chercher des services, des conseils, des orientations.

C'est un de nos plus précieux collaborateurs. Tellement que c'est eux maintenant qui nous appellent pour initier du mouvement autour des enfants. C'est assez particulier. Donc, on est vraiment un créateur de mouvement autour des besoins de l'enfant et des droits de l'enfant. Et, c'est d'une efficacité incroyable parce que c'est simple. Les familles peuvent venir, et elles n'ont pas besoin d'être référencées avec des copies en trois exemplaires. Elles viennent, et elles demandent de l'aide. Et cela, c'est super précieux parce que c'est très proche.

On croit beaucoup à l'identité, mais on croit aussi à l'attachement. Donc, on se sert de la théorie de l'attachement pour créer cette confiance qui génère ensuite du mouvement. Voilà qui l'on est. C'est ce que l'on voudrait que d'autres organismes reproduisent.

Les enfants de la rue ont accès chez nous, mais nous on est dans le groupe d'âge 0-12 ans, puis dans Côte-des-Neiges dans les 0-5 ans. Donc, on est vraiment dans un modèle de prévention du décrochage. D'ailleurs, dans Côte-des-Neiges, l'objectif du Centre de services préventifs à l'enfance, c'est l'arrivée à l'école préparé. Autrement dit on essaie de les trouver avant qu'ils rentrent à l'école, puis on les prépare à l'entrée à l'école tant au plan langage, de la motricité fine, de la socialisation, que de l'appropriation des parents et de leur école. On fait tout cela avant qu'ils rentrent à l'école.

Our objective is to have children who are fully equipped to start school. We are doing that more and more, and we are already seeing an impact when they start school. Teachers are telling us: "Oh! There are changes for one year to the next when you are involved. They begin school, and they are already stimulated. We know what they have."

Parents agree. They are already on side. They know the school, because there are workshops at the school during the summer, before the children start school at age 4. So it is a very interesting system. At the same time, a feeling of trust is created. Parents set up groups to help us. The movement is created, and parents get involved in the process. It is incredible, because in Côte-des-Neiges, the parents are of many different nationalities.

When we talk about the needs and the rights of children, everyone agrees. There are no transcultural issues at all. It is what everyone wants.

I am opposed to spanking. But that has unfortunately led adults to be somewhat disengaged from being strict with their children. We must be firm with children. Limits must be established and they must be clear. By putting an end to spanking, it is as if all of that has been removed, and that makes no sense. Children must not be spanked, but they need clear rules, and limits: you may do this; you may not do that. Parents are not even doing that. Moreover, often where people are better off anything goes, children are lost, because children need parameters, not spanking.

Fourth, yes, we need champions of children's rights at every level. We need them at both the federal and provincial level, and they need to be well identified: this particular person is the champion. But we also need them in the communities. So we need to spread this out to the community level or it will not work. We will just have paid lip service to the idea.

There has to be a process that works from top to bottom and bottom to top for children's rights. And I think that at the bottom, doctors should be at the forefront of this, given our credibility and the impact we can have. It is not because I want to advocate for doctors at any price, but why not use a credibility that exists even among the most disadvantaged groups.

In an area such as Hochelaga, I have always been able to go into homes because I am a doctor. I can knock on the door and say that I am Dr. Julien, and they let me in. They will not necessarily open the door to a social worker because that is too threatening. So we need to use that power, while working as a team with other specialists.

Dr. Steinmetz: With regard to spanking, we say that society must eliminate violence but it is okay at home. That is not right. Obviously, people with little income who live with a lot of stress will lose control and do things like that. But there is also an attitude that it is all right to hit a child. People still believe that newborns, for example, do not feel pain and that it is all right to

Notre objectif c'est : que les enfants arrivent à l'école avec leurs pleins moyens. On le fait de plus en plus, et on voit déjà un impact à l'arrivée à l'école. Ce sont les profs qui nous disent : « Ah! Cela change d'une année à l'autre quand vous vous en mêlez. Ils arrivent à l'école, ils ont déjà été stimulés. On sait qu'est-ce qu'ils ont. »

Les parents sont d'accord. Ils sont déjà embarqués avec nous. Ils connaissent l'école parce qu'il y a des ateliers à l'école, durant l'été, avant qu'ils commencent l'école à quatre ans. Donc, cela est un système bien intéressant. En parallèle, il y a toute une confiance qui s'installe. Les parents forment des groupes de parents pour nous aider. Ce mouvement-là se crée et les parents embarquent dans le processus. C'est incroyable parce que dans Côte-des-Neiges, ce sont des parents de toutes nationalités confondues.

Quand on parle des besoins et des droits de l'enfant, tout le monde est d'accord. Le problème transculturel, il n'existe même plus autour de cela. C'est cela qu'ils veulent.

La fessée, je suis contre. Mais, ce que cela a malheureusement provoqué c'est une espèce de désengagement des adultes au niveau de la fermeté avec les enfants. Avec un enfant, il faut être ferme. Il faut mettre un cadre. Il faut que les limites soient claires. En enlevant la fessée, c'est comme si on avait enlevé tout cela et cela n'a pas de bon sens. Il ne faut pas les frapper, mais il faut leur mettre des règles claires, puis un cadre : Cela tu peux; cela tu ne peux pas. Les parents ne font même plus cela. Et, souvent dans les milieux plus favorisés où là tout est permis, les enfants sont perdus là-dedans car les enfants ont besoin de repères. Ils n'ont pas besoin d'être frappés.

Quatrièmement, oui, cela prend des champions des droits de l'enfant à tous les niveaux. Il faut qu'il y en ait tant au fédéral qu'au provincial, et qu'ils soient bien identifiés : Lui, c'est le champion des droits. Mais, il faut qu'il y en ait aussi dans les communautés. Il faut donc que cela se démultiplie vers les communautés sinon cela ne marchera pas. Et tout cela restera des vieux pieux.

Il faut un mécanisme de haut en bas et de bas en haut qui travaille sur les droits des enfants. Et je trouve qu'en bas, cela devrait être les médecins qui soient les maîtres d'œuvre, à cause de notre crédibilité et de l'impact que l'on peut avoir. Ce n'est pas parce que je suis promédecin à tout prix, mais pourquoi ne pas utiliser une crédibilité qui existe jusque dans les populations à l'extrême, les plus défavorisées.

Dans un quartier comme Hochelaga, j'ai toujours pu entrer dans les maisons parce que je suis médecin. Je peux cogner à la porte : « Je suis le docteur Julien », ils vont me laisser rentrer. Ce qu'ils ne feront pas avec une travailleuse sociale nécessairement parce que c'est trop menaçant. Donc, il faut utiliser ce pouvoir-là tout en travaillant en équipe avec d'autres spécialités.

Dr Steinmetz : Pour la question des fessées, on dit que la société doit éliminer la violence, mais qu'à la maison c'est permis. Ça ne va pas. C'est certain que les gens qui sont démunis de moyens et qui sont sous beaucoup de stress vont perdre le contrôle et vont faire des choses comme cela. Mais, aussi, il y a une attitude que frapper un enfant, c'est bien. On croit encore

circumcise baby boys without anaesthesia because it does not hurt them. That is not true. All the connections for pain are already there and work very well.

As for champions of children's rights, yes, it is something to think about. It would be too bad if we set up another bureaucracy that did not work. So it is more appropriate to think about how to educate people. We need to educate all those who have a role in society: doctors, nurses, social workers, school teachers, daycare workers, police officers and lawyers: everyone needs to know that this exists, can express it and knows that it needs to be followed, that it is important and applies everywhere.

Dr. Julien: I just wanted to add that I was in Prince Edward Island last week, where I was invited by the Commission des parents francophones du Canada which is an organization that is present across Canada and is highly motivated to defend children's interests. I presented a short slide show that we had developed on children's rights. They were very enthusiastic: everyone was taking notes and I heard them say "Oh! That particular right applies in our case and we will use it." People are more than happy to move ahead on this, on the condition that we drive the issue, more than act as champions, by providing this knowledge and supporting them in how to use it.

Senator Pépin: I would like to thank you for coming to meet with us because we know that you are champions of children's rights. If I recall correctly, you held a major rally last summer to raise funds for children.

You said that people who are involved do not talk to one another. Obviously, the CLSCs, families and doctors are managing to speak to one another. But if we look beyond that, at the municipal or even the provincial level, how do you think this can be organized so as to raise awareness? As you said, you have to call on three departments to obtain something and then budget cuts are imposed.

There is no one; there was not a kind of committee set up in which you could participate to outline your priorities and your operations. How could that be improved? There are so many obstacles?

Dr. Julien: I am not a very good organizer. What I have attempted to do in recent years is to create something at the local level. Now, we realize that it is working. In the beginning, I never imagined that it would go beyond the local level. My friend Dr. Steinmetz truly believed in the idea of social paediatrics at the time. As for me, I said: "Well no, it is local. It has to remain at the local level."

But the more we talked about it, the more people would say: "Oh! Good, that is what we must do". It was quite astonishing that my residents in paediatrics had never heard about the Convention. However, they would come and do their internship in social paediatrics and say: "That is what I have always wanted. That is why I went into medicine, to do something like that."

dans la société, que les nouveaux-nés, par exemple, ne sentent pas la douleur, qu'on peut faire la circoncision chez les garçons sans anesthésie parce que pour eux, cela ne fait pas mal. Ce n'est pas vrai. Tous les conduits de la douleur sont là et fonctionnent très bien.

Question de champion pour les droits des enfants, oui, il faut y penser. Ce serait dommage d'établir une autre bureaucratie qui ne fonctionnerait pas. Alors, c'est mieux de savoir comment on fait l'éducation de la population. Une éducation de tous ceux qui ont une fonction dans la société, que ce soit les médecins, les infirmières, les travailleurs sociaux, les professeurs d'école, les gens qui sont en garderies, les policiers ou les avocats, que toute personne sache que cela existe, comment cela s'exprime, qu'il faut respecter, que c'est important et que cela s'applique partout.

Dr Julien : Je voulais juste rajouter que la semaine dernière j'étais à l'Île-du-Prince-Édouard, j'étais invité par la Commission des parents francophones du Canada qui sont partout au Canada et qui ont, en tout cas, une motivation à toute épreuve pour s'occuper des enfants. J'ai passé un petit diaporama qu'on a fait sur les droits de l'enfant. Ils ont été emballés, tout le monde prenait des notes et je les entendais dire : « Ah! Tel droit, cela nous touche, on va s'en servir ». Les gens ne demandent pas mieux que de se mobiliser, mais à condition qu'on soit des moteurs, plus que des champions, en fait, des moteurs pour amener cette connaissance-là et les supporter à l'utiliser.

Le sénateur Pépin : C'est à moi de vous remercier d'être venus nous rencontrer parce qu'on sait que vous êtes des champions des droits de l'enfant. Si je me rappelle bien, vous avez fait, l'été dernier, un gros rallye pour ramasser des fonds pour les enfants.

Vous avez dit que les gens impliqués ne se parlent pas. Évidemment au niveau des CLSC, de la famille, du médecin, il semble que les gens réussissent à se parler. Mais, si l'on regarde plus loin, que ce soit au municipal ou même au provincial, comment pensez-vous agencer cela pour que les gens prennent conscience? Comme vous dites, il faut aller à trois ministères pour avoir quelque chose, puis il y a les compressions budgétaires.

Il n'y a pas une personne, il n'y a pas eu un genre de comité qui a été formé dans lequel vous avez pu participer pour annoncer vos priorités et votre fonctionnement. Comment pourrait-on améliorer cela? Il y a tellement d'obstacles.

Dr Julien : Je ne suis pas très bon en organisation. Ce que j'ai voulu faire dans les dernières années, c'est de créer quelque chose au niveau local. Maintenant, on s'aperçoit que cela fonctionne. Au début, je n'avais même pas imaginé que cela puisse dépasser le local. La notion de pédiatrie sociale, à ce moment-là, mon ami le Dr Steinmetz y croyait beaucoup. Moi, je disais : Bien non, c'est local. Il faut que cela reste local.

Et là, plus on en parle, plus il y a de gens qui disent : Ah! Bien, c'est cela qu'il faut faire ». Mes résidents en pédiatrie, c'est assez étonnant, n'ont jamais entendu parler de la convention. Par contre, ils viennent faire leur stage en pédiatrie sociale, puis ils disent : « C'est cela que j'ai toujours voulu. C'est pour cela que je suis allé en médecine, pour faire quelque chose comme ça. »

So it is reassuring. In the end, I think that it has to be a bottom up approach. But, when we try to go up, and we tried last Thursday, with some success with the Ministry of Health. We said: No, not just Health, we want Education, we want Family Services, we want Justice, we want Social Solidarity, Recreation. Everyone has to be there because what we are proposing is a grassroots societal project.

But we are encountering some major difficulties. It is true at the provincial level, and it is undoubtedly true at the federal level.

Senator Pépin: At the federal level, yes.

Dr. Julien: At the municipal level, it is even worse, because we do not know who to talk to. We never know who to talk to. But of course it would be good if we had a system defined as you mentioned, with a secretariat or a working group to help us.

Senator Pépin: That creates a network.

Dr. Julien: Yes, that creates a network that goes up to the provincial and the federal levels, and where we can also complain, a kind of rights commission where we can say: Look, it is not working. In such and such a sector, this is what is happening. It is not consistent with children's rights. What can you do to help us?

Of course it must be connected at the grassroots level. There are many community groups, but often, these groups do not talk to each other. That is quite a widespread phenomenon. They distrust one another. There are about 50 organizations for children and families in Hochelaga-Maisonneuve. Just linking them together is difficult. If one has something another does not, they are jealous.

Senator Pépin: They are unhappy.

Dr. Julien: In fact, what we need is a consensus around children at all levels. There is no consensus. Everyone is doing their own thing. Everyone is satisfied with their own thing. And that is not enough. And everyone has a clear conscience. They do not see the poor children. They do not know they exist, because it is not their business. There is no consensus surrounding children in Canada.

Dr. Steinmetz: Allow me to answer. I would add something I find important. When we talk about doing something in terms of children's rights, and Dr. Julien agrees with me, it is important not to get the courts involved. Because we see with the DYP that getting the courts involved in social family problems makes no sense, because someone is being blamed. There must be a sentence. Certain things must be done. And that is not appropriate given what we are talking about.

Senator Pépin: You also pointed out that there are very few people who know the Convention including paediatric students. I think that, as parliamentarians, we should make knowing the Convention a priority. This would draw the general public's attention to it.

Donc, cela est rassurant. Je pense que finalement, il faut que cela parte d'en bas pour monter vers le haut. Mais, quand on essaie de monter, on a essayé jeudi passé avec un certain succès avec le ministère de la Santé. On a dit : non, pas juste Santé, on veut l'Éducation, on veut Famille, on veut Justice, on veut Solidarité sociale, Loisirs. Il faut que tout le monde soit là parce que ce qu'on vous propose, c'est que c'est un projet de société qui vient d'en bas.

Mais, à ce sujet, on se heurte à des difficultés importantes. C'est vrai au provincial, et c'est sûrement vrai au fédéral.

Le sénateur Pépin : Au fédéral, oui.

Dr Julien : Au municipal, c'est encore pire parce qu'on ne sait pas à qui parler. On ne sait jamais à qui parler. Mais, c'est sûr que s'il y avait un système défini tel que vous mentionnez, un commissariat ou un groupe de travail qui soit présent et qui nous aide.

Le sénateur Pépin : Qui crée un réseau.

Dr Julien : Oui, qui crée un réseau qui monte au provincial et au fédéral et où l'on peut se plaindre aussi, une sorte de commission des droits où l'on dit : regarde, cela ne marche pas. Dans tel secteur, il se passe telle affaire. Ce n'est pas compatible avec les droits de l'enfant. Qu'est-ce que vous pouvez faire pour nous aider?

C'est sûr qu'il faut qu'il soit relié à la base. Il y a beaucoup de groupes communautaires, mais ces groupes, souvent, ils ne se parlent pas. C'est un phénomène qui est généralisé. Ils se méfient l'un de l'autre. Des organismes enfance/famille, il y en a à peu près cinquante dans Hochelaga-Maisonneuve. Juste faire le lien avec eux c'est difficile. S'il y en a un qui en a plus que l'autre, il est jaloux.

Le sénateur Pépin : Ils ne sont pas contents.

Dr Julien : En fait, ce qu'il faut c'est créer un consensus autour des enfants à tous les niveaux. Il n'y en a pas de consensus. Tout le monde fait son bout. Tout le monde se satisfait de son bout. Et, ce n'est pas suffisant. Et tout le monde se donne bonne conscience. Ils ne voient pas les enfants pauvres. Ils ne savent pas que cela existe, puis ce n'est pas de leurs affaires. Il n'y a pas de consensus autour des enfants au Canada.

Dr Steinmetz : Permettez-moi de répondre. Pour compléter, une chose que je trouve importante, c'est quand on parle de faire quelque chose sur les droits des enfants, le Dr Julien est d'accord avec moi, il importe de ne pas « judiciariser ». Parce que nous voyons que dans la question de la DPJ, la « judiciarisation » de ces problèmes sociaux familiaux, cela ne fait pas de bon sens parce qu'on blâme quelqu'un. Il faut faire une sentence. Il faut faire des choses. Et, ce n'est pas approprié à ce dont on parle.

Le sénateur Pépin : Vous avez souligné également qu'il y a très peu de personnes qui connaissent la convention, notamment, les étudiants en pédiatrie. Je crois, qu'en tant que parlementaires, notre priorité devrait être de faire connaître la convention. Ainsi, cela attirerait davantage l'attention des gens.

Obviously we are talking about poverty and an increase in violence. I recently read about an increase in a number of street gangs. So there is a link between what you have told us and street gangs. Street gangs are primarily made up of teenagers. Do you think that there is a major link there?

Dr. Julien: Yes. It is clear to us what youth are attracted to street gangs. We see this happening. We are aware of it. We talk about it in schools and try to identify those who may fall prey. If we fail in this pursuit, these young people will surely be recruited. And that brings me to the root causes which include one's identity. How youth join street gangs for two major reasons: because they are facing identity issues and are unmotivated at school. These two things go hand in hand.

One's identity is all about a sense of belonging. And I am thinking about two street gangs here: One from Côte-des-Neiges and the other in Hochelaga. The problems in Côte-des-Neiges are largely attributable to trauma suffered during the migration process and other general background issues. Families often close in upon themselves. And yet these young people want to branch out and are often prevented from doing so by their families for a whole host of reasons associated with the migration process and past trauma.

Young people will then look somewhere else for their identity. It is obviously a good thing when this happens at school. And this is often the case because teachers are very attached to the children. Our small primary schools are particularly effective at mobilizing children, except when there is a problem.

If the child suffers from behavioural problems, which is often the case, they become violent and act out. Such a child is transferred to a special class, in a special school, outside his or her neighbourhood. And that comes back to what I was saying earlier. You then lose track of such children. The child no longer even has a sense of his local identity. The same holds true if he is relocated by the DYP. He is sent off to a family, no one knows where exactly. And often, host families live off the Island of Montreal. We lose track of such children. When it comes time to create their identity, what is the easiest track for these children? It is the gang on the street corner which says "Come join us, we like you. We will set you to work."

That is how things work. That is the first level. In the more underprivileged neighbourhoods like Hochelaga, given the additional family stresses these children face, they have an increasingly tough time of it, and this is what causes them to look outside this context. Inevitably, there are people around the primary school community who are ready to entice these children with drugs or what have you in an attempt to lure them away.

So there is suffering and a quest for an identity. If we are able to keep our children in our communities by providing as many resources as possible, this phenomenon will be less widespread and street gangs will not have as much appeal, that much is clear.

This is common knowledge, we know how things work. And we know what to look out for. But when a school turns around and says: We are sending this child to a special school, we cannot

On parle évidemment de la pauvreté et de l'augmentation de la violence. Je lisais dernièrement au sujet de l'augmentation des gangs de rue. Il y a donc un lien entre, ce dont vous nous parlez et les gangs de rue. Parce que les gangs de rue, ce sont des adolescents. Croyez-vous qu'il y ait un lien important?

Dr Julien : Oui. On voit très bien les jeunes qui vont aller vers les gangs de rue. On les voit. On le sait. On en parle dans les écoles et on les identifie. Si on n'est pas capable de l'attraper, c'est clair qu'il va être recruté. Et là, on touche à des causes fondamentales dont l'identité. Les jeunes se joignent aux gangs de rue pour deux grandes raisons : l'identité et la démotivation à l'école. Cela va de pair.

L'identité, c'est vraiment l'appartenance. J'ai deux modèles de gangs de rue en tête : un dans Côte-des-Neiges et un dans Hochelaga. Dans Côte-des-Neiges, c'est beaucoup relié aux fractures survenues lors de la migration ou dans les vécus antérieurs. Les familles qui se referment sur elles-mêmes. Les jeunes qui veulent tout connaître et qui sont souvent freinés par la famille pour toutes sortes de raisons d'origine migratoire ou traumatique.

Les jeunes iront alors se chercher une identité ailleurs. Quand ils la trouvent à l'école, c'est bon. Et, ils la trouvent souvent à l'école parce que les enseignants sont très attachés aux enfants. Nos petites écoles primaires sont très riches en mobilisation des enfants sauf s'il y a un problème.

Si l'enfant a un problème de comportement, ce qui arrive souvent, c'est la violence, l'opposition, n'importe quoi. Il sera mis dans une classe spéciale, dans une école spéciale en dehors de son quartier. Cela rejoint ce que je disais tantôt. Et, on le perd de vue. Il n'a même plus son identité locale. S'il est déplacé par la DPJ, même affaire. Il s'en va dans une famille, on ne sait pas trop où. Puis, souvent, les familles d'accueil sont en dehors de l'île de Montréal. On les perd. Et quand ils vont sortir de là, ils vont s'en créer une identité. Et, où est-ce le plus facile? C'est le gang qui est sur le coin de la rue, qui dit : « Viens, nous autres, on t'aime. On va te faire travailler. »

C'est comme cela que cela fonctionne. Alors, c'est un premier niveau. Dans des quartiers plus défavorisés comme Hochelaga, bien c'est sûr que c'est tous les stress familiaux qui font en sorte que l'enfant a des maux de vivre importants, qui vont le pousser à l'extérieur. Et, partout autour des écoles primaires, il y a tout le temps du monde pour récupérer ces enfants-là, soit avec la drogue ou avec n'importe quoi pour les mobiliser dans d'autre chose.

Il y a donc la souffrance et il y a la recherche d'identité. Si on est capable de garder nos enfants dans nos communautés avec le plus possible de ressources, on verra moins ce phénomène et l'attrait des gangs de rue sera moins fort, c'est clair.

Tout cela est connu, on sait que c'est comme cela que cela marche. On est capable de les repérer. Sauf que quand l'école dit : je l'envoie dans une école spéciale, je ne suis plus capable de

handle him anymore and do not have the right resources, well then that child is lost and we can be sure that he has been picked up by a gang. We could give you a list of names which I could bring tomorrow morning, if you like.

Senator Pépin: I am very glad you are present in the Côte-des-Neiges area.

[English]

Senator Nancy Ruth: Senator Dallaire raised an issue around gender, and I wanted to know what you see in terms of the break-out between male and female children, who the parents are, and how this gender issue impacts the model of medicine that you use?

[Translation]

Dr. Julien: It seems apparent to me that girls manage better at school in this sense than boys do. There are more female teachers, so there are very few male models in our schools.

Senator Pépin: There are none left.

Dr. Julien: There are a few. It is quite surprising, as often, children with developmental, behavioural or learning difficulties suddenly find themselves in male-dominated classes with a male teacher, and they change.

This morning, I was at Lucille-Teasdale school, which is a case in point. The remedial teacher at that school is a man. There are in fact two male teachers and it makes a big difference. It is quite rare to have a school with male teachers; often times, schools only have female teachers; I am thinking for instance of another school in Hochelaga, where the principal is very much aware of the problem. She says: "We are at a loss where boys are concerned. And it is zero tolerance when it comes to violence."

You have to be careful with a zero tolerance policy because in the course of their development boys between the age of five and 12 like a bit of rough and tumble. We used to play cowboys and Indians; now it is a different game, but the same principle holds true. You have to be able to express some level of "normal" violence. This is the case with sport, and confrontation between human beings. However, in today's schools, boys cannot express themselves in this way.

There is another interesting example. I was talking to Dan Bigras recently, a well-known Quebec singer; as it turns out, we are working on a project together on this topic. He is a boxer and calls himself violent. He tells everybody: "I have a violent streak. I have to deal with this. And it has caused me a lot of trouble. However, since getting involved in boxing, I have had an outlet for it. I will always need to let it out somehow." I replied: "Look, I have young people who have exactly that same streak but they end up in trouble whenever they fight. They are put in special schools. They are taken out of their school, and excluded. Could you look after them?"

l'endurer, je n'ai pas assez de ressources, alors on le perd et l'on sait qu'il ira dans un gang. On peut vous écrire une liste de noms, je peux vous l'apporter demain matin, si vous voulez.

Le sénateur Pépin : Je suis très contente que vous soyez dans Côte-des-Neiges.

[Traduction]

Le sénateur Nancy Ruth : Le sénateur Dallaire a parlé de la spécificité. Qu'en est-il des différences spécifiques entre les enfants ou les parents? Quelles en sont les répercussions sur le modèle de médecine que vous utilisez?

[Français]

Dr Julien : Ce qui ressort le plus dans la question des gens. Selon moi, c'est qu'à l'école les filles sont mieux reçues que les gars. Ce sont des filles qui enseignent alors que l'on trouve très peu de modèles hommes dans nos écoles.

Le sénateur Pépin : Il n'y en a plus.

Dr Julien : Il y en a quelques-uns. C'est assez étonnant parce que souvent, on a des enfants avec des difficultés de développement, de comportement, d'apprentissage puis tout à coup, ils se retrouvent dans une classe de gars avec un homme qui enseigne et ils changent.

Ce matin, j'étais à l'école Lucille-Teasdale et c'est exactement la même chose. C'est une école où l'orthopédagogue est un homme. Il y a deux éducateurs hommes, cela fait une très grosse différence. C'est plutôt rare d'avoir des professeurs hommes; versus une autre école où il y a juste des femmes, je pense à une autre école dans Hochelaga, la directrice est très consciente du problème. Elle dit : « On est démunis devant les gars. C'est tolérance zéro pour la violence. »

Avec la tolérance zéro, il faut faire attention car les gars qui se développent, entre cinq douze ans, aiment cela se battre un peu. Nous, on jouait aux cow-boys à l'époque et maintenant ils jouent à d'autre chose, mais cela revient au même. Il faut exprimer une certaine violence normale. Il faut pouvoir la passer dans le sport, dans la confrontation. Or, dans les écoles d'aujourd'hui, les gars ne peuvent pas exprimer cela.

J'avais un autre exemple intéressant. J'ai parlé récemment avec Dan Bigras, qui est un chanteur québécois connu, on a un projet ensemble justement là-dessus parce que lui fait de la boxe parce qu'il se dit violent. Il dit à tout le monde : « Moi, j'ai une violence qui est là. Je suis pris avec. Elle m'a causé bien du trouble. Mais, depuis que je fais de la boxe, je peux l'extérioriser. Je vais toujours avoir besoin de l'exprimer. » J'ai dit : « Regarde, moi, j'ai des jeunes, ils ont exactement cela puis ils se font planter à chaque fois qu'ils se battent. Et, on les met dans des écoles spéciales. Et, on les sort de l'école, on les exclut. Peux-tu les prendre? »

So, when it comes to gender, I think boys are at a disadvantage. Girls have more role models with whom they can identify. Boys no longer have anyone with whom they can identify, and that is creating a lot of problems. And we see this on a daily basis.

[English]

Senator Nancy Ruth: Will there be a girls' boxing ring? There is in Toronto.

[Translation]

Dr. Julien: Yes, I have a girl I am also going to send to him who has that exact same need. Boys are probably not the only ones who have this need. At any rate, what you are saying is very interesting.

The Deputy Chairman: I apologize senators, but our time has run out.

[English]

Thank you very much, Dr. Julien and Dr. Steinmetz, for your wonderful presentation this afternoon.

Honourable senators, our next witness is Brent Parfitt, who is a member of the United Nations Committee on the Rights of the Child. You will remember that group is the one to which we report as a government on the UN Convention of the Rights of the Child.

We welcome you, Mr. Parfitt. We are delighted that you are a member of that UN committee, and we would like to hear from you this afternoon.

Brent Parfitt, Member, UN Committee on the Rights of the Child: Thank you very much, Madam Deputy Chairman and senators, for allowing me to speak this afternoon.

First of all, I want to acknowledge the fine work you have done. I have had the opportunity to read your November report, and I think you have canvassed the issues well, certainly that I am aware of, in Canada, and I commend you for the work. I also had the opportunity to review the list of individuals you have interviewed over the last few years, and you have touched almost all the bases. These names are familiar to me, both nationally and internationally, so I commend you for the work.

I also looked at the conclusions of your committee, and I am impressed with those conclusions. The rights-based approach to deal with children's issues, I think, is the way to go, and the UN Convention on the Rights of the Child, of course, provides that approach for this vulnerable and unrepresented group in society.

Also, I note the reference to your holistic approach, and your use of the convention as a lens to look at legislation, regulation, policy and programs of Canada. I also commend your recommendations concerning an interdepartmental working group to report on the progress with respect to the

Donc, par rapport au genre, je pense que les gars sont davantage défavorisés. Parce que les filles ont plus de référence à des femmes pour s'identifier. Les gars ne peuvent plus s'identifier, et cela crée beaucoup de problèmes. Cela, on le voit quotidiennement aussi.

[Traduction]

Le sénateur Nancy Ruth : Y aura-t-il un ring de boxe pour les filles? Ça existe à Toronto.

[Français]

Dr Julien : Oui, parce qu'il y a une fille que je vais lui envoyer aussi qui a exactement ce besoin-là. Ce n'est probablement pas un besoin exclusif aux garçons. Ce que vous dites est très intéressant.

La vice-présidente : Je regrette, honorables sénateurs, mais le temps est écoulé.

[Traduction]

Merci beaucoup, docteur Julien et docteur Steinmetz. Vous nous avez fourni des exposés hors pair cet après-midi.

Honorables sénateurs, notre prochain témoin se nomme Brent Parfitt, il est membre du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Il s'agit du groupe auquel nous faisons rapport à titre de gouvernement sur la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

Bienvenue, monsieur Parfitt. Nous sommes ravis que vous soyez membre de ce comité des Nations Unies et nous avons hâte de vous entendre cet après-midi.

Brent Parfitt, membre, Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant : Merci beaucoup, madame la vice-présidente et honorables sénateurs, de me donner l'occasion de prendre la parole cet après-midi.

D'abord, j'aimerais vous féliciter pour l'excellent travail que vous avez accompli. J'ai eu l'occasion de lire votre rapport de novembre. Vous y avez traité de manière admirable les questions propres au Canada, et je vous en félicite. J'ai également eu l'occasion d'étudier la liste des personnes qui ont comparu devant vous au cours des dernières années, et vous avez touché à presque tous les sujets. Ces témoins sont connus à l'échelle nationale et internationale, et je vous en félicite.

J'ai également lu les conclusions de votre comité, et elles m'ont impressionné. Une approche axée sur les droits est à mon avis la manière de traiter des questions relatives aux enfants. La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant prévoit cette approche pour ce groupe vulnérable et sous-représenté de la société.

J'ai également noté que vous prônez une approche holistique ainsi que l'utilisation de la Convention comme prisme pour étudier les lois, les règlements, la politique et les programmes canadiens. Je vous félicite également d'avoir recommandé de mettre sur pied un groupe de travail interministériel pour faire

implementation of the convention. We all know that document is a holistic one: it should not be parsed into individual sections, but looked at as a whole document.

You will note that many of the provisions in the convention appear to be in conflict from time to time. For instance, the best interest of the child is often put in contrast to the child's right to be heard and considered. Article 12 does not mean that a child's views will be the overruling factor. It merely means that a child's views will be considered in the best interest. It is important to look at this document in a holistic way.

I notice, also, that you have made provisions for a monitoring mechanism with respect to implementing and monitoring the UN Convention on the Rights of the Child, and I know that former Senator Pearson recommended that a children's commissioner be established at the federal level to ensure that the convention was implemented uniformly across Canada.

I would like to talk about that issue because I think it is important, but one that has a number of practical problems. The practical problems are occasioned by virtue of the fact that we live in a federal state. The issue is even more complicated in that the majority of children's rights and programs are administered at a provincial rather than federal level. Therefore, a federal monitoring system is difficult, because we would need a provincial buy-in to such a mechanism for it to be effective.

We, at the committee have come up with general comments in 2002 on what an independent monitoring system would look like, and included in the provisions are that the committee or children's ombudsman, if you will, or a commissioner would monitor the implementation of the convention, would promote the convention, and would accept and investigate complaints by or on behalf of children.

This would provide that commissioner or children's ombudsman with practical information, objective information to bring before these international bodies such as our own that monitor and treat such.

Also, we have recommended that such a commissioner or ombudsman would report publicly on his or her findings, and that they would be independent and accountable to the parliament or the legislature.

With respect to the division of powers in our federal state, I can see great difficulty in creating a federal commissioner, but, nevertheless, I think there is much merit in it. I think it might be possible to construct such an office by having the provincial governments turn to the jurisdiction of such an organization.

This could be done through various mechanisms. One is by utilization of the spending power of the federal government, so that, as part of the funds that go to the various provincial governments, there would be an undertaking by those provincial governments to implement provisions of the UN convention.

rapport du progrès sur la mise en œuvre de la Convention. Nous savons tous qu'il s'agit d'un document holistique : il ne faudrait pas le sous-diviser en sections, mais plutôt l'étudier comme un tout.

Vous remarquerez que bon nombre des dispositions de la Convention semblent parfois contradictoires. Ainsi par exemple, l'intérêt supérieur de l'enfant se retrouve souvent en opposition avec le droit de l'enfant à être écouté. L'article 12 ne signifie pas que l'opinion des enfants sera le facteur déterminant. Cela signifie seulement que le point de vue des enfants sera pris en compte dans leur intérêt supérieur. Il est important de voir la Convention de manière holistique.

J'ai également noté que vous allez créer un mécanisme pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Le sénateur Pearson avait recommandé que l'on crée un poste de commissaire à l'enfant au niveau fédéral pour garantir que la Convention soit mise en œuvre uniformément au Canada.

J'aimerais parler de cet aspect, car je le trouve important, bien qu'il comporte plusieurs problèmes pratiques. Ces problèmes viennent du fait que nous vivons dans un État fédéral. La question est d'autant plus compliquée que la plupart des programmes destinés aux enfants sont administrés au niveau provincial plutôt que fédéral. Ainsi, un système de suivi fédéral serait difficile à mettre en œuvre, car il faudrait que les provinces l'acceptent pour qu'il soit efficace.

Notre comité a fourni des observations d'ordre général, en 2002, sur ce que constituerait un système de suivi indépendant. Nous avons indiqué que le comité, l'ombudsman des enfants ou encore un commissaire suivrait la mise en œuvre de la Convention, en ferait la promotion et enquêterait sur les plaintes émises par ou pour les enfants.

Cela donnerait au commissaire ou à l'ombudsman des enfants de l'information pratique et objective, qu'il pourrait présenter aux organes internationaux comme le nôtre qui font également le suivi de la mise en œuvre de la Convention.

Nous avons également recommandé que le commissaire ou l'ombudsman fasse un rapport public de ses conclusions, et qu'il soit indépendant et responsable devant le Parlement ou l'Assemblée législative.

Pour ce qui est de la division des pouvoirs dans notre État fédéral, je crois qu'il serait très difficile de créer un poste de commissaire fédéral, mais l'idée demeure néanmoins louable. Je crois qu'on pourrait créer un tel poste, si les gouvernements provinciaux se reportent au domaine de compétence de l'organisation.

On pourrait le faire de nombreuses façons. D'abord, on pourrait avoir recours au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral afin qu'une partie du financement soit versée aux gouvernements provinciaux. Ces derniers mettraient ensuite en œuvre à leur tour les dispositions de la Convention des Nations Unies.

That is but one way it could be accomplished. It requires a lot of thought and a lot of negotiation between federal and provincial officials, but I think it could be a powerful organization, and indeed support and implement the convention.

The last thing you mentioned in your conclusion was the issue of meaningful participation — you call it “youth participation,” and on that we heartily agree. In fact, the committee recently held a meeting, a general day of discussion on youth participation. At least 35 youth attended, and about 100 nations, and we discussed what meaningful youth participation was like. Too often what we see, I am sure, is tokenism: that a number of children, for instance, are invited to a national conference to present “the youth perspective.” I do not believe that is meaningful youth participation.

Meaningful youth participation is where children have a say or some role in actual decision-making. That may seem a little strange, but it is possible, and there are many examples both at the community school level, and indeed at the governmental level, provincial and federal. Youth parliaments are an example of how that youth voice can be heard at an official level.

We look forward to producing a general comments paper on youth participation that can serve as guidance to the federal and provincial governments.

I was asked to comment briefly on Canada’s implementation of the UN Convention on the Rights of the Child, and I went through our report — our last report from 2003, our concluding observations — and I noted a few things that are still to be accomplished in Canada.

As you know, Canada has an excellent reputation internationally with respect to these UN conventions, and one reason Canada has this reputation is that not only does Canada ratify the convention, but it also attempts as best it can to implement the convention.

In Canada, we still have difficulties with the UN Convention on the Rights of the Child. As you know, some glaring problems need to be addressed. One is that we have been unable to domesticate this convention. We have signed it, we have ratified it, but we have not domesticated it — indeed, made it a law of our land. While I appreciate there are federal-provincial complications with that, I think it is still possible that Canada can give more priority to implementing this convention.

There are examples of that happening. The courts have been extremely proactive in the support of this convention. At least 10 Supreme Court of Canada decisions have made reference to not only the convention, but also the concluding observation of our treaty committee.

Cela présente une possibilité. Elle requiert en revanche beaucoup de négociations entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux, mais je crois que cette organisation pourrait être très puissante et aider à la mise en œuvre de la Convention.

Enfin, dans votre conclusion, vous avez parlé d’une participation notable — vous avez parlé de « participation des jeunes » — et nous sommes tout à fait d’accord avec vous. Le comité a eu une réunion récemment, pour discuter de la participation des jeunes. Au moins 35 jeunes sont venus, et environ 100 nations. Nous y avons discuté d’une participation significative des jeunes. Bien trop souvent, il ne s’agit que d’un geste symbolique : on invite un certain nombre d’enfants à une conférence nationale pour témoigner de la perspective des jeunes. À mon avis, il ne s’agit pas d’une participation significative des jeunes.

Une participation significative des jeunes, c’est quand les enfants ont leur mot à dire ou un rôle à jouer dans le processus de prise de décision. Cela peut sembler un peu étrange, mais c’est possible, et nous en trouvons de nombreux exemples, tant au niveau des écoles communautaires qu’au niveau gouvernemental, provincial et fédéral. Les parlements des jeunes sont un exemple de la façon dont la voix des jeunes peut se faire entendre au niveau officiel.

Nous sommes impatients de produire un document d’observations générales sur la participation des jeunes, document qui pourra servir d’orientation pour les gouvernements provinciaux et fédéral.

On m’a demandé de formuler de brèves observations sur la mise en œuvre, par le Canada, de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant; j’ai examiné notre rapport — notre dernier rapport de 2003, et nos observations en guise de conclusion — et j’ai relevé certains aspects qui doivent toujours être accomplis au Canada.

Comme vous le savez, le Canada a une excellente réputation au niveau international pour ce qui est des conventions des Nations Unies, et le Canada a une bonne réputation non seulement parce qu’il ratifie la convention, mais parce qu’il fait aussi de son mieux pour la mettre en œuvre.

Au Canada, nous avons toujours des difficultés pour ce qui est de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant. Comme vous le savez, il y a des problèmes criants qui doivent être réglés. L’un de ces problèmes réside dans le fait que nous n’avons pas été en mesure d’adapter cette convention au niveau national. Nous l’avons signée, nous l’avons ratifiée, mais nous ne l’avons pas adaptée — c'est-à-dire que nous n'en avons pas fait une loi de notre pays. Je comprends qu'il y a des complications fédérales et provinciales, mais je crois qu'il est tout de même possible pour le Canada d'accorder une plus grande priorité à la mise en œuvre de cette convention.

Il y a plusieurs exemples de cette situation. Les tribunaux ont agi de façon extrêmement proactive pour appuyer cette convention. Au moins dix décisions de la Cour suprême du Canada ont fait référence non seulement à la Convention, mais également aux observations émises en conclusion par notre comité sur le traité.

Bill C-2 is another good example of how provisions under the convention have been incorporated into federal legislation. Indeed, in Bill C-2, the preamble to the bill indicates that this bill is in accordance with the UN Convention on the Rights of the Child, and respects that convention. I would like to see more examples of that in domestic legislation, both at the federal and provincial level, to show that acknowledgement and recognition. Indeed, in provincial legislation, I do not think there is a jurisdiction in Canada with respect to family relations matters that does not have some reference to the best interests of the child.

How that is defined is another problem. Nevertheless, there is recognition of that principle as being paramount. That is a problem in Canada.

As I mentioned before, one way that we can ensure better implementation of the convention is through the spending power of the federal government, not to interfere with the division of powers that are set down in our Constitution.

The other area where we have not succeeded is in the area of independent monitoring. Although there is reference to a number of provincial ombudsmen and children's advocates, and children's representatives — whatever you wish to call them — there is no federal organization to implement and ensure implementation of the convention.

Again, the committee has recommended that if there is no commission or a children's ombudsman, at least there should be more support for non-governmental organizations, NGOs, that do a lot of this work, ensuring the implementation of the convention, and monitoring Canada's progress in that regard.

Another glaring area, and one that I am deeply embarrassed about, is our treatment of aboriginal children. As you have heard from numerous witnesses to your committee, aboriginal children are over-represented in our child welfare systems and in our juvenile justice systems. In a country with surpluses of over \$13 billion, I think this situation is inexcusable in this day and age, and a lot has to do with our federal system.

We have the federal Indian Act, and then we have provincial legislation that deals with child welfare issues, and the two do not seem to come together very well. Aboriginal children are still falling through the gaps, and there is no reason for that in this day and age. We have the wherewithal, and we have the funding to improve the condition of Aboriginal children in our country in education, health and child welfare issues.

Another issue that needs to be dealt with in Canada uniformly is refugee children. I think more and more we will find that refugee children end up on our shores, and right now those children are not treated in a uniform way. They are treated according to the local law of the province in which they come to. Sometimes that can be good, and sometimes it is not so good.

Le projet de loi C-2 est un autre bon exemple de la façon dont les dispositions de la Convention ont été incluses dans la législation fédérale. En effet, le préambule du projet de loi C-2 indique que le projet de loi est conforme à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et qu'il respecte cette convention. J'aimerais en voir davantage d'exemples dans la législation nationale, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, afin de démontrer une telle reconnaissance et une telle compréhension. En effet, pour ce qui est de la législation provinciale, je crois que toutes les juridictions au Canada, dans le domaine des relations familiales, font référence aux meilleurs intérêts de l'enfant.

La définition est un autre problème. Néanmoins, on reconnaît que ce principe est fondamental. C'est un problème au Canada.

Comme je l'ai mentionné auparavant, une façon de s'assurer d'une meilleure mise en œuvre de la Convention est liée au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, afin de ne pas empiéter sur la division des pouvoirs qui est enchaînée dans notre Constitution.

La surveillance indépendante est un autre domaine où nous n'avons pas réussi. On fait référence un certain nombre de fois aux ombudsmans provinciaux et aux défenseurs des droits de l'enfant ainsi qu'aux représentants des enfants — peu importe comment on souhaite les appeler — mais aucune organisation fédérale n'est responsable de mettre en œuvre la Convention et de veiller à sa mise en œuvre.

Encore une fois, le comité a recommandé qu'à défaut d'avoir une commission ou un ombudsman pour les enfants, il devrait au moins y avoir un appui accru accordé aux organisations non gouvernementales, les ONG, qui font beaucoup de travail et veillent à la mise en œuvre de la Convention ainsi qu'à la surveillance des progrès du Canada à cet égard.

Notre traitement des enfants autochtones est un autre problème criant qui me fait profondément honte. Comme de nombreux témoins l'ont indiqué à votre comité, les enfants autochtones sont surreprésentés dans nos systèmes de protection de l'enfance et dans nos systèmes de justice juvénile. Dans un pays qui engrange des excédents de plus de 13 milliards de dollars, je crois que cette situation est inexcusable à notre époque, et qu'elle a beaucoup à voir avec notre système fédéral.

Il y a la loi fédérale sur les Indiens ainsi que les législations provinciales qui portent sur les questions liées à la protection des enfants, et ces deux séries de lois ne semblent pas aller de pair. Les enfants autochtones continuent de passer entre les mailles du filet, et cela ne devrait pas arriver à notre époque. Nous avons les moyens et le financement nécessaires pour améliorer la situation des enfants autochtones dans notre pays pour ce qui est des questions d'éducation, de santé et de protection des enfants.

Les enfants réfugiés sont une autre question que le Canada doit régler de façon uniforme. Je crois que nous découvrirons de plus en plus d'enfants réfugiés sur nos côtes et, à l'heure actuelle, ces enfants ne sont pas traités de façon uniforme. Ils sont traités selon les lois locales de la province où ils arrivent. Parfois c'est une bonne chose, d'autres fois non.

An example of good practice is in my own province of British Columbia, where the refugee children, unaccompanied asylum-seeking children from China, were treated as any other child that needed protection in British Columbia. Indeed, I suggest that is good practice. They are not incarcerated: they are treated as a child in need of care and protection by the state.

Another issue that you have heard about, that we have raised and certainly one the committee and Geneva is concerned about, is the sexual exploited and trafficked children. It is a huge problem area in all provinces, with the number of street children seemingly to increase. A number of those children are victims, of course, of domestic violence in the home, and sometimes in the community.

The other area that we are all aware of is the issue of corporal punishment. Even though we have had a Supreme Court of Canada decision on the issue of corporal punishment, section 43 of the Criminal Code still exists, even though read down to a certain extent by our Supreme Court. The committee has recommended the abolishment of that defence to an assault against a child. Although that view is not necessarily popular, it is a view that the committee suggests be dealt with, and section 43 amended accordingly.

I think of bills before you right now for consideration in this area. If Canada is not prepared to implement the recommendations, at least Canada should show some leadership in the area of proper parenting, an alternative to corporal punishment as far as discipline of children is concerned.

I think one area the Senate could support is parenting education, especially in the high school situation, where alternatives to corporal punishment are taught. Unfortunately, or maybe fortunately, most of us learn parenting skills from our parents, and that may be good or it may be bad.

If our parents exercised corporal punishment, in all likelihood, we may exercise the same form of disciplinary procedures. We should be taught, then, in school about alternatives to discipline, rather than the use of corporal punishment.

The other area that deserves Senate attention is the centres of excellence that have been established throughout our country. I think the centres have done a phenomenal job in raising awareness with respect to children's issues, and that the centres should continue to be supported by the government.

Now, I should tell you about a few initiatives of the committee in Geneva that may be of some assistance to you. We are preparing a general comments paper. I do not know if you are aware of general comments papers, but the committee will take certain articles of the convention, focus on those articles and

La Colombie-Britannique, ma propre province, constitue un exemple de bonne pratique. Les enfants réfugiés, par exemple des enfants chinois non accompagnés qui demandaient l'asile, ont été traités comme n'importe quel autre enfant ayant besoin de protection en Colombie-Britannique. Je crois en effet qu'il s'agit d'une bonne pratique. Ils ne sont pas incarcérés; ils sont traités comme des enfants ayant besoin de soins et de protection de la part de l'État.

Les enfants exploités sexuellement et faisant l'objet de la traite des personnes sont une autre question dont vous avez entendu parler, question que nous avons soulevée et qui inquiète très certainement le comité et Genève. Il s'agit d'un problème criant dans toutes les provinces, étant donné que le nombre d'enfants dans les rues semble augmenter. Un certain nombre de ces enfants sont des victimes, bien entendu, de violence domestique à la maison et parfois dans la communauté.

Nous sommes au courant d'un autre domaine, soit la question des châtiments corporels. Une décision de la Cour suprême du Canada a été rendue au sujet des châtiments corporels, mais l'article 43 du Code criminel existe toujours, bien que sa portée ait été diminuée dans une certaine mesure par la Cour suprême. Le comité a recommandé l'abolition de cette défense dans les cas d'agression contre un enfant. Cette opinion n'est pas nécessairement populaire, mais le comité suggère d'examiner cette opinion et d'amender l'article 43 en conséquence.

Je crois que vous êtes saisis de projets de loi dans ce domaine. Si le Canada n'est pas prêt à appliquer les recommandations, il devrait au moins faire preuve d'un certain leadership dans le domaine des rapports adéquats entre parents et enfants et trouver une autre solution que les châtiments corporels lorsque l'on parle de la discipline des enfants.

Je crois que le Sénat pourrait appuyer l'éducation parentale, spécialement dans le cadre de l'éducation secondaire, où d'autres solutions que les châtiments sont enseignés. Malheureusement, ou peut-être heureusement, la plupart d'entre nous apprenons l'art d'être parents par nos parents, ce qui peut être une bonne chose ou une mauvaise chose.

Si nos parents faisaient usage du châtiment corporel, il est très probable que nous ayons recours au même type de moyens disciplinaires. On devrait donc apprendre, à l'école, d'autres moyens de faire régner la discipline, au lieu du châtiment corporel.

Le Sénat devrait également consacrer son attention aux centres d'excellence qui ont été créés partout au pays. Je crois que ces centres ont fait du très bon travail pour ce qui est d'augmenter la sensibilisation aux questions liées aux enfants, et je crois également que les centres devraient continuer d'être appuyés par le gouvernement.

Maintenant, je vais vous parler de quelques initiatives du comité à Genève qui pourraient vous aider. Nous préparons actuellement un document d'observations générales. Je ne sais pas si vous connaissez ce type de document, mais le comité prendra certains articles de la Convention, se concentrera sur ces articles et

explain hopefully in layman's language what they mean. We have done that in many areas. As I mentioned before, the issue of independent monitoring has been subject to a general comments paper.

We are working now on a comments paper on indigenous children, and that should be available over the next two years. The committee hires an expert writer, that writer writes a draft for us, the committee goes over that draft on numerous occasions, and then produces a general comment which guides state parties on how they can comply and implement that provision — one of those provisions under the convention.

I am pleased to also note that a subcommittee in Geneva of indigenous people have chosen a writer to assist us, and that writer is from my province, again. I had nothing to do with the decision-making, but her name is Margo Greenwood, who works with both provincial and federal governments on indigenous issues, and in particular on indigenous health care issues. We are pleased about that possibility.

We are also working on papers about children with disabilities, children in alternative care, youth participation. Our general day of discussion on youth participation will feed into that particular paper on youth participation.

The other area that you may be aware of is the publication of Paulo Pinheiro's UN study on violence against children. In that study, Mr. Pinheiro has made a number of recommendations with respect to how we deal with children who are a subject of violence. He makes a number of recommendations: his study is lengthy, but his recommendations I will briefly indicate.

He indicates that we should strengthen national and local commitment and action; we should prohibit all violence against children, including amending section 43 of the Criminal Code; we should prioritize prevention; we should promote non-violent values and awareness raising; we should enhance the capacity of all work with and for children; we should provide recovery and social reintegration services; we should ensure the participation of children; we should create accessible and child-friendly reporting systems and services; we should ensure accountability and end impunity against those who would violate children; we should address the gender dimension of violence against children; and we should develop and implement systemic national data collection and research of violence against children, and strengthen our international commitment.

tentera d'expliquer, en langage non spécialisé, ce qu'ils signifient. Nous l'avons fait dans de nombreux domaines. Comme je l'ai mentionné auparavant, la question de la surveillance indépendante a fait l'objet d'un document d'observations générales.

Nous travaillons à l'heure actuelle sur un document portant sur les enfants autochtones, document qui devrait être disponible au cours des deux prochaines années. Le comité embauche un rédacteur expert, le rédacteur crée une ébauche pour nous, le comité examine cette ébauche à de nombreuses reprises et ensuite produit une observation générale qui guide les États sur la façon dont ils peuvent se conformer à ces dispositions et les mettre en application — c'est-à-dire les dispositions de la Convention.

Je suis également heureux d'indiquer qu'un sous-comité, à Genève, sur les peuples autochtones a choisi un rédacteur pour nous aider, et ce rédacteur vient de ma province. Je n'ai pas participé au processus de prise de décision, mais son nom est Margot Greenwood, et elle travaille avec les gouvernements provinciaux et fédéral sur les questions autochtones, et en particulier sur les questions de soins de santé pour les Autochtones. Nous sommes très heureux de cette possibilité.

De plus, nous travaillons actuellement à des articles sur les enfants ayant des handicaps, les enfants en services de garde alternatifs et la participation des jeunes. Notre journée de discussion générale sur la participation des jeunes alimentera notre document portant sur le même sujet.

Par ailleurs, vous êtes peut-être au courant d'une autre publication, soit l'étude onusienne sur la violence contre les enfants, réalisée par Paolo Pinheiro. Dans cette étude, M. Pinheiro fait de nombreuses recommandations quant à la façon dont nous traitons les enfants victimes de violence. Ses recommandations sont nombreuses, et l'étude assez longue, mais je vais néanmoins les aborder brièvement.

L'auteur affirme que nous devons renforcer notre engagement et notre action aux échelons national et local. Nous devons par exemple interdire toute forme de violence contre les enfants, y compris en modifiant l'article 43 du Code criminel. Nous devons établir des priorités en matière de prévention. Nous devons faire la promotion des valeurs non violentes et de la sensibilisation. Nous devons renforcer la capacité de tous ceux qui œuvrent pour et avec les enfants. Nous devons fournir des services de réadaptation et de réinsertion sociales. Nous devons assurer la participation des enfants. Nous devons créer des systèmes et des services qui soient accessibles et sensibles aux besoins des enfants. Nous devons promouvoir la reddition de comptes et mettre fin à l'impunité de ceux qui violent les droits des enfants. Nous devons nous attaquer à la dimension sexospécifique de la violence contre les enfants. Enfin, nous devons élaborer des mécanismes systématiques de collecte de données et de recherche à l'échelle nationale sur la violence contre les enfants, et renforcer notre engagement à l'échelle internationale.

Lastly, I want to bring up the fact that the High Commissioner for Human Rights, Louise Arbour, has commenced a study. She has recommended that a number of the treaty bodies be combined into one standing body to consider all the treaties.

The position of the children's rights committee is that we oppose that position, and we oppose it on the grounds that we believe, because children are particularly vulnerable and have no voice, that they should be heard independently. We see no benefits for children in combining all the treaty bodies into one standing body.

We appreciate that state parties sometimes have difficulties in complying with all the treaty provisions. For instance, in Canada we are subject to seven treaty bodies, and that is a lot of work for both federal and provincial employees. We could make this a lot easier if the treaty bodies, at the administrative level, came together and ensured no duplication, and some sort of scheduling so that every year a new treaty does not come up for consideration by the state parties.

There is agreement amongst the administrators of the treaty bodies that, indeed, some problems faced by state parties can be addressed at the administrative level, rather than bringing all treaty bodies under one standing committee.

Thank you very much for your attention, I look forward to your questions.

The Deputy Chairman: Thank you, Mr. Parfitt.

[Translation]

The Deputy Chairman: Welcome, Ms. Filiatreault. Ms. Filiatreault is the President of the Conseil jeunesse de Montréal.

Marilou Filiatreault, President, Conseil jeunesse de Montréal: Madam Deputy Chairman, thank you very much for your invitation. I was told that I can address you in the language of my choosing, so I will be speaking French.

As you stated, I am the President of the Conseil jeunesse de Montréal. I am very pleased to be here today representing our youth. I think that one of the best ways of providing a forum for young people, is to give them the opportunity to speak their minds, and, today is an example of that.

I should point out how happy we are with the quality of this report and the initiative behind it. We are very pleased to see that positive things are being done for children.

I will give you a short summary. I was told that I had five minutes, so I will not take up too much of your time.

Senator Pépin: You can take ten minutes.

En terminant, je voudrais souligner le fait que le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Louise Arbour, a entrepris une étude. Elle y recommande qu'un certain nombre d'organes de suivi des traités soient intégrés en une seule instance permanente qui aurait la charge de tous les traités.

La position du comité des droits des enfants est contraire à cette proposition, et nous nous y opposons, parce que nous croyons qu'étant donné que les enfants sont particulièrement vulnérables et qu'ils n'ont pas voix au chapitre, nous devrions alors leur donner une voix indépendante. Nous ne voyons pas d'avantages pour les enfants à intégrer tous les organes de suivi des traités en une seule instance permanente.

Nous sommes conscients du fait que les États parties éprouvent parfois des difficultés à se conformer à toutes les dispositions des traités. Par exemple, au Canada, nous sommes assujettis à sept organes de suivi des traités, ce qui suppose énormément de travail pour les fonctionnaires tant fédéraux que provinciaux. Nous pourrions rendre les choses beaucoup plus faciles si les organes de suivi des traités s'entendaient, du point de vue administratif, sur l'élimination de tout dédoublement et une sorte de calendrier de sorte que les États parties ne soient pas obligés d'examiner un nouveau traité chaque année.

Les administrateurs des organes de suivi des traités semblent convenir que certains problèmes auxquels font face les États parties pourraient être réglés sur le plan administratif, plutôt que d'avoir à intégrer tous les organes de suivi des traités en un seul comité permanent.

Merci beaucoup de votre attention, je me ferai un plaisir à vos questions.

La vice-présidente : Merci, monsieur Parfitt.

[Français]

La vice-présidente : Bienvenue, madame Filiatreault. Madame Filiatreault est la présidente du Conseil jeunesse de Montréal.

Marilou Filiatreault, présidente, Conseil jeunesse de Montréal : Madame la vice-présidente, merci beaucoup de votre invitation. On m'a dit que je pouvais parler dans la langue que je voulais, je m'adresserai donc à vous en français.

Comme vous l'avez souligné, je suis la présidente du Conseil jeunesse de Montréal. Il me fait très plaisir d'être ici aujourd'hui car on représente les jeunes. Je pense qu'une belle façon de donner une place aux jeunes, c'est de leur donner une occasion comme celle-ci de s'exprimer.

Je voulais souligner que nous sommes heureux de la très grande qualité du rapport, et de son initiative. On est très contents de voir qu'il y a des choses qui se passent pour les enfants.

Je vous présenterai un court sommaire. On m'a dit que j'avais cinq minutes, donc je ne prendrai pas trop de votre temps.

Le sénateur Pépin : Vous pouvez prendre dix minutes.

Ms. Filiatreault: I want to present the Conseil jeunesse de Montréal, what we do and what we represent. To save time, I have highlighted just four major points that seemed related to the report.

The Conseil jeunesse de Montréal is an advisory body for the mayor of Montreal and the city's executive committee. It is the voice of young Montrealers at city hall. There are five volunteer members, of which I am the chair. These are not necessarily representatives of organizations but of young people themselves. Their social mission is to figure out what they can do for young Montrealers. These young people are between the ages of 16 and 30 and are studying and working. We are interested in the concerns of young people aged 12 to 30. So we are talking about children to some extent, and that is why we felt we wanted to be here today.

We work and give opinions. We also create events. But our principal mandate is to offer our opinions. So we have worked on nutrition and obesity as they relate to young people and street gangs. We have also worked on the issue of prostitution at the adult level.

We are thinking about the future of young people and we feel that it is important to invest. So we also have a sustainable development perspective. We have worked on transit, the green roof system, responsible use of water, physical activity and housing. There are many issues. I will give the clerk a small information kit that contains more details.

Our organization is young, since we are only in our fourth year now, but we are already quite well known and well established. This year we are working on the sense of belonging that young people feel for the City of Montreal and their particular areas. We will again be working on transit and alternative transportation this year because it is an issue that we are very concerned about. After all, there are ways other than the bus when we want to raise awareness among young people.

Specifically on the report, here are the four points that I wanted to raise. I will refer to my notes so that I represent the members properly and do not forget anything.

The CJM is particularly interested in the issues of education, recreation and cultural activities. As mentioned in the report, the CJM shares the committee's concern about financial barriers to postsecondary education that are faced by low-income students. Many of them have to balance work and study. Some of them will have to opt for working at some point because of the difficulty in balancing work and study.

I am speaking from experience, since I am also an employment counsellor for young people aged 13 to 35. I often see young people, young single mothers and young high school dropouts who decide to go back to school with all the responsibilities that that entails. It is difficult for them to do that, especially when they have little income. So that is one point brought out in the report that we found of great interest.

Mme Filiatreault : Je vous présenterai le Conseil jeunesse de Montréal, qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on représente. Pour sauver du temps, j'ai soulevé seulement quatre points importants qui semblaient concerner le rapport.

Le Conseil jeunesse de Montréal, c'est une instance consultative pour le maire de Montréal et le Comité exécutif de la ville. C'est la voix des jeunes Montréalais à la ville. C'est quinze membres bénévoles, dont je suis la présidente. Ce n'est pas nécessairement des représentants d'organismes, mais bien des jeunes. Leur implication sociale : qu'est-ce qu'on peut faire pour les jeunes Montréalais? Ce sont des gens aux études, qui travaillent, qui sont âgés entre seize et trente ans. On s'intéresse aux préoccupations des jeunes de douze à trente ans. Donc, les enfants rentrent un peu là-dedans, voilà pourquoi on se sentait interpellés aujourd'hui.

On travaille, on émet des avis. On crée des événements aussi. Mais, notre principal mandat, c'est de faire des avis. Donc, on a travaillé sur l'alimentation, l'obésité chez les jeunes, sur les gangs de rue. On a travaillé au niveau de la prostitution aussi, chez les adultes.

On pense au futur des jeunes et l'on pense que c'est important d'investir. Donc, on a aussi la perspective de développement durable. On a travaillé sur le transport en commun, sur le toit vert, sur la consommation responsable de l'eau, sur l'activité physique, le logement. Les sujets sont nombreux. Je remettrai à la greffière, une petite pochette qui vous donnera plus de détails.

On est un jeune conseil, nous en sommes à notre quatrième année seulement, mais on est déjà assez bien connu et bien implanté. On travaille, cette année, sur le sentiment d'appartenance des jeunes à la ville de Montréal et à leurs arrondissements. On travaillera encore cette année sur le transport en commun et alternatif, parce que c'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup. Parce qu'il existe d'autres façons que l'autobus quand on veut sensibiliser les jeunes.

Pour en arriver précisément au rapport, voici les quatre points que j'avais relevés. Je me permettrai de faire référence à mes notes pour bien représenter les membres et ne rien oublier.

Le CJM est particulièrement interpellé par l'éducation, les loisirs et l'activité culturelle. Tel que mentionné dans le rapport, le CJM partage les préoccupations du Comité à l'égard des obstacles financiers à l'enseignement postsecondaire auxquels se heurtent les étudiants à faible revenu. Plusieurs doivent concilier travail et études. Certains se devront de choisir le travail à un moment de leur parcours à cause des difficultés de la conciliation travail/études.

Je parle en connaissance de cause puisque je suis aussi conseillère à l'emploi auprès de jeunes de treize à trente-cinq ans. Je vois souvent des jeunes, des jeunes mères monoparentales ou des jeunes décrocheurs qui décident de raccrocher avec toutes les responsabilités que cela comporte. C'est difficile pour eux de raccrocher surtout quand ils sont à faible revenu. Donc, c'est un point soulevé dans le rapport et que l'on trouvait fort intéressant.

We also share the concern expressed by the committee for the need to conduct research to compensate for the lack of information on street kids, given that there are many young people in that situation. We need to gather more information to have a better picture of this. There are more and more young people on the street, but there are almost no precise figures available. Urban centres like Montreal are particularly affected by this very worrisome phenomenon, where young homeless people abound and where some of them are unfortunately children.

We are told that the main factors are poverty, ill-treatment and neglect by the families concerned. Having a more complete picture will make it possible to develop an adequate intervention strategy that is based on needs and, in particular, to work to reduce or eliminate the problem. So we certainly need strategies.

Our organization sometimes has to deal with this problem as well. In order to express opinions and offer solutions, we need a clear, well-documented picture. With that information, we will be better able to choose an approach and encourage organizations to get involved. So that was one aspect of the report that we found to be very important.

We also want to highlight the importance given in the report to children of various ethnic origins who require special attention given their vulnerability in the host country. The variable quality of health care and other services provided needs to be taken into account in making sure that all children are treated fairly. This is particularly relevant in the Montreal area, which is becoming increasingly multicultural.

In closing, I would like to mention our shared interest regarding the prostitution issue, which the CJM released an opinion on this year. Our opinion dealt with adult street prostitution, since we have to stick to subjects under municipal jurisdiction. But we are very aware that children are also concerned by prostitution and your efforts could complement ours.

As a council created by the City of Montreal, we naturally express opinions and make recommendations at the municipal level. Sometimes we would really like to go further, but I think that by talking with you and putting our interests together, we can have an impact on street prostitution as it relates to young people. We have interests in common and that is why, even if our opinions concern the local or municipal level, a number of the recommendations could be adapted to other levels as well.

So we will provide our opinions as well for consultation. If you look at what we have to say about street gangs and street prostitution, it may complement what you have in your study.

Those are the four points that I wanted to raise. Thank you very much for this invitation. The committee provides an ideal platform for young people to be heard. Young people are our future. The Conseil jeunesse de Montréal is a wonderful school for young people to learn how to become responsible citizens. It is by encouraging us to take our place and inviting us to speak that we will succeed.

On partage aussi le besoin émis par le Comité de rechercher des données pour combler le manque d'informations sur les enfants de rue alors qu'ils sont, en effet, un grand nombre dans cette situation. Il faudrait se documenter davantage pour avoir un portrait plus juste. Il y a de plus en plus de jeunes qui sont dans la rue, mais les données précises à ce sujet sont inexistantes. Les centres urbains tels que Montréal sont particulièrement touchés par cette réalité très préoccupante où les jeunes sans-abri sont en grand nombre et dont les enfants font malheureusement partie.

On explique ce phénomène par la pauvreté, par des situations de sévices, de négligence au sein des familles. Le fait d'obtenir ce portrait permettra de développer une stratégie d'intervention adéquate selon les besoins et surtout viser la réduction ou l'élimination de ce phénomène. Donc, c'est sûr qu'il faut avoir des stratégies.

Au Conseil jeunesse, on est parfois confrontés à cela aussi. Pour émettre des avis et donner des solutions, cela prend un portrait juste et établi. Le fait d'avoir ces données permettra de mieux s'orienter, et incitera les organismes à se mobiliser. Donc, c'est un point du rapport qui nous a paru très important.

Nous voulons aussi souligner dans le rapport l'importance accordée aux enfants d'origines ethniques diverses qui nécessitent une attention particulière face à leur vulnérabilité en terre d'accueil. La qualité variable des soins de santé et autres services offerts pour une équité envers tous les enfants. Cette réalité nous interpelle particulièrement dans les régions montréalaises qui est une ville de plus en plus multiculturelle.

En terminant, je souhaite mentionner notre intérêt commun pour le phénomène de la prostitution pour lequel le CJM a émis un avis cette année. Notre avis portait sur la prostitution de rue adulte car nous devons nous limiter dans les champs de compétence municipale. Mais, nous sommes très conscients que les enfants sont aussi concernés par ce phénomène et votre action pourrait être complémentaire à la nôtre.

Nous sommes le Conseil de la ville de Montréal, donc c'est sûr qu'on doit émettre des avis, des recommandations qui sont de champs de compétence municipale. Des fois, on voudrait tellement, mais je crois qu'en parlant ensemble, en mettant nos intérêts en commun, cela peut avoir plus d'un effet au niveau de la prostitution de rue, au niveau des jeunes. On a des intérêts communs et c'est pour cela que même si nos avis sont des actions locales ou municipales, il y a plusieurs recommandations qui peuvent être adaptables à plus grande échelle aussi.

Donc, on soumettra nos avis aussi en consultation. Et, si vous pouvez regarder notre avis sur les gangs de rue et la prostitution de rue, cela pourrait être complémentaire à votre étude.

Ce sont les quatre points que je voulais soulever. Je vous remercie grandement pour cette invitation. En tant jeunes, le comité est une plateforme idéale pour se faire entendre. La jeunesse c'est le futur. Le Conseil jeunesse est une belle école pour apprendre à être des citoyens responsables. C'est en nous encourageant à prendre notre place et en nous invitant comme cela qu'on va réussir.

[English]

Senator Munson: Either one of you can answer this question. Earlier, Dr. Julien talked about the UN Convention of the Rights of the Child, he used the quote “as a gift from God,” and God is not delivering, whoever God is these days, because resources are being cut. He talked about resources in Hochelaga. It seems as if he is fighting a war that he may be losing in the disadvantaged areas of Montreal but not because of his great commitment and courage.

Ms. Filiatréault, you talked about the work with street gangs and the youth, youth protection, and so on.

We always hear about the jurisdiction debate between provinces and the federal government — again, there are no borders: children are being hurt. You talked about youth parliaments, and so on. How do we go from this chat that we have had across the country with different groups about the rights of the child, and making sure we get on the page: how do we push it to the final frontier to make this damned thing work here in Montreal and across the rest of this country?

[Translation]

Ms. Filiatréault: I think that the Conseil jeunesse is a good platform for young people to be able to express themselves. Young people in Montreal do want to have their say. We are always told that there is not enough money. And there are jurisdictional battles. Montreal has no money, so you have to go to the federal government or the provincial government.

There is no lack of ideas. At the Conseil jeunesse, we are lucky because people really listen to us. I think that we also need to work within a continuum and collaborate with others. Everyone needs to sit down together and come up with a shared, long-term vision. I am also talking about continuity when it comes to projects. What often happens is that good ideas turn into successful projects that unfortunately only last for a year or two. When you work with young people, you have to develop a trust relationship. That takes time. Everyone needs to sit down together to make sure that projects are developed. We do not need to reinvent the wheel, but we need to make sure that the projects keep going.

As for where Montreal is in all this, the Conseil jeunesse is a good example, people listen to us. Of course, we always have to fight for things, since our concerns are not a priority.

I attended a meeting this morning, in fact, in one area of Montreal to meet with the elected officials and to tell them that youth issues are important and must not be forgotten in their work. And they said to me: “Marilou, we have streets to repair and infrastructure to fix.” To use a young person’s expression, I told them that youth issues are not “in” these days.

If we do not invest in youth, what will the future look like? It is all very well to invest in streets, but we also need to provide services for young people. I was just talking about the kind of

[Traduction]

Le sénateur Munson : L'un ou l'autre pourrait répondre à cette question. Tout à l'heure, le Dr Julien a évoqué la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et il a utilisé l'expression « un don de Dieu », mais Dieu, qui qu'il soit ces jours-ci, ne livre pas la marchandise, puisqu'on est en train de réduire les ressources. Il a parlé des ressources à Hochelaga. J'ai l'impression qu'il est en train de livrer une bataille qu'il risque de perdre dans les quartiers défavorisés de Montréal, et ce ne sera pas par manque d'engagement et de courage de sa part.

Mme Filiatréault, vous avez parlé du travail fait auprès des gangs et des jeunes de la rue, de la protection des jeunes, et ainsi de suite.

Nous entendons toujours parler de querelles entre les provinces et le gouvernement fédéral sur les champs de compétence — or, là encore, il n'y a pas de frontière : ce sont les enfants qui en font les frais. Vous avez également parlé des Parlements des jeunes. Comment passer de ces discussions que nous avons eues à l'échelle du pays avec différents groupes sur les droits de l'enfant à quelque chose de concret, comment faire pour franchir la dernière frontière et faire en sorte que ce damné dossier soit réglé à Montréal et ailleurs au pays?

[Français]

Mme Filiatréault : Je pense que le Conseil jeunesse est déjà une bonne plateforme pour s'exprimer. Il y a quand même une volonté d'avoir l'opinion des jeunes à la ville de Montréal. On est toujours confronté, effectivement, au manque d'argent. Et, il y a des chicanes. Montréal n'a pas de sous, il faudrait aller au fédéral ou au provincial.

Ce ne sont pas les idées qui manquent. On est chanceux au Conseil jeunesse, on est bien écouté. Je pense qu'il faut travailler dans un sens de continuum aussi, de concertation. Il faut que tout le monde s'assoit ensemble et ait une vision commune et à long terme. Je parle aussi d'avoir de la récurrence dans les projets. Ce qui arrive souvent, c'est qu'il y a de bonnes idées, il y a de beaux projets qui se font et, malheureusement, cela ne dure qu'un an ou deux. Quand on travaille avec les jeunes, c'est un lien de confiance qu'il faut établir. Cela prend du temps. Pour cela, il faudrait que tout le monde s'assoie ensemble pour assurer qu'il y ait des projets. Il ne faut pas réinventer la roue mais il faut assurer une récurrence dans les projets.

Au niveau de la place de Montréal face à cela, le Conseil jeunesse, c'en est une. On est écouté. C'est sûr que cela va toujours être un cheval de bataille, parce que ce n'est pas dans les priorités.

Je suis allée dans une rencontre ce matin, justement, en arrondissement pour rencontrer des élus, leur dire que c'est important la jeunesse, de ne pas les oublier dans leur orientation. Et, les gens me disent : « Marilou, on a des rues à réparer, on a des infrastructures à réparer ». Pour parler en jeune, je leur dis que ce n'est pas « in », la jeunesse de temps-ci.

Si on n'investit pas dans la jeunesse, quel avenir va-t-on avoir? C'est bien beau investir sur les rues, mais il faut aussi offrir des services aux jeunes. Je parlais juste de l'offre de services de la ville

services offered by the city for young people between the ages of 18 and 30. I am not sure that young people that age are going to be interested in long bowling courses. Or quilting. Or photography courses where everyone is over 40. Are they going to sign up for those things? Why not offer hip-hop courses? Ah, but that idea scares people. People from one neighbourhood told me that they have salsa and tango lessons given down by the water. I said that that was interesting and asked why they did not have hip-hop courses? They said that hip-hop, as every knows, comes with other problems.

But people need to stop being afraid of being afraid. We need to make people realize that a young guy who wears his cap side way and has baggy pants on is not necessarily a delinquent. But there is a lot of work to do to get that message across to adults. It is not just older people who are victims of ageism; young people are victims as well. I am an employment councillor, and employers often say: "Oh, but this person is young." We need to eliminate that barrier.

So a lot needs to be done to create awareness among politicians and in the public about the place of young people in society and the need to provide them with real services.

[English]

Senator Munson: Mr. Parfitt, do you agree that governments will not advertise something they have not implemented? If they were on the page, ratification is one thing, but if they are not implementing it, they do not have the big billboards, or the public service things out there. The commitment seems to be that small.

Mr. Parfitt: I think the issue raised, Senator Munson, has been the problem for a long time with a rights-based approach. There needs to be the political will or the political commitment to make it happen. Where does that come from, and how does it come?

I think we would have a lot of political commitment if we lowered the voting age to 12. All of a sudden, we might find politicians responding to this approach in a much more positive way. It is because kids are vulnerable, and they do not have those rights to vote and make decisions about their own lives, that we have the problem.

Your question is, though, how do you ensure that commitment happens? One thing you have recommended, of course, is the issue of a monitoring body that will put pressure on the government to report publicly on the fact that this convention is not being implemented. It has been ratified; there have been a lot of principle-based discussions, et cetera, and there has been a lot of buy-in at that level, but when it comes to actual dollars, we do not see that type of commitment.

How do we enforce it? The NGO groups need to be given more wherewithal to make these issues more political. I think advocacy organizations need to be sponsored, and they need to be given a

pour les jeunes de 18-30 ans. Des cours de pétanque, je ne suis pas sûre que les jeunes de 18-30 ans sont intéressés. Les cours de courte-pointe. Ou s'inscrire dans un cours de photos, mais c'est juste des 40 ans et plus. Est-ce qu'on va y aller à cela? Pourquoi ne pas offrir des cours de hip-hop? Oui, mais cela fait peur. Des gens d'un arrondissement me disaient : « On fait des cours de salsa et de tango, sur le bord de l'eau ». Je réponds : « Ah! C'est intéressant. Pourquoi pas des cours de hip-hop? » Ils m'ont dit : « Vous savez, madame, le hip-hop cela vient avec d'autres problèmes. »

Mais là, il faut aussi arrêter d'avoir peur d'avoir peur. C'est de sensibiliser la population qu'un jeune avec la casquette de côté et le fond de culotte un peu trop bas, n'est pas nécessairement un délinquant. Et à ce niveau-là aussi, il y a beaucoup de travail à faire auprès de la population adulte. Ce n'est pas nécessairement des personnes plus âgées qui sont victimes d'âgisme, les jeunes en sont aussi victimes. Je suis une conseillère en emploi et souvent les employeurs répondent : « Ah, mais c'est un jeune ». C'est de dépasser cette barrière-là aussi.

Donc, il y a beaucoup de sensibilisation à faire autant au niveau du politique que de la population, quant à la place aux jeunes et de leur offrir des vrais services.

[Traduction]

Le sénateur Munson : Monsieur Parfitt, êtes-vous d'accord pour dire que les gouvernements ne font pas la promotion de quelque chose qu'ils n'ont pas mis en œuvre? S'ils étaient à jour, la ratification c'est bien beau, mais si la mise en œuvre n'a pas été assurée, ils n'en font pas la promotion au moyen de grands panneaux publicitaires ou de services publics de promotion. L'engagement devient alors très limité.

M. Parfitt : Je pense que la question que vous soulevez, sénateur Munson, est un problème de longue date associé à une approche fondée sur les droits. Pour que les choses bougent, il faut qu'il y ait une volonté ou un engagement politique. Comment s'assurer cela? D'où cela émane-t-il?

Je pense que nous aurions énormément d'engagement politique si nous baissions l'âge électoral à 12 ans. Là, tout d'un coup, on se rendrait peut-être compte que les politiciens réagissent de façon beaucoup plus positive. C'est parce que les enfants sont vulnérables et qu'ils n'ont pas encore le droit de voter et de prendre des décisions concernant leur propre vie qu'il y a problème.

Cela étant, vous me demandez comment faire en sorte de nous assurer cet engagement? Bien entendu, une des choses que vous avez recommandées est l'institution d'un organisme de surveillance pour faire pression sur le gouvernement et l'obliger à faire rapport publiquement sur la non-mise en œuvre de la Convention. Celle-ci a été ratifiée, et il y a eu beaucoup de discussions autour des principes, de même qu'il y a eu beaucoup d'adhésion à la Convention, mais dès qu'il est question d'espèces sonnantes et trébuchantes, là, l'engagement n'est plus le même.

Comment le rendre exécutoire? Les groupes d'ONG devaient avoir plus de moyens pour rendre ces enjeux plus politiques. Je pense que les organismes de défense des droits de l'enfant

forum in which to bring these issues up. As mentioned by my colleague, the youth need to be heard in a meaningful way, not only in a youth parliament that happens every year, but they need to be involved in community government. They need to have a position in community government where their voices are not only heard, but acted upon.

Those are some ways that we can make this happen, but it needs to start at a low level. There needs to be a commitment by society in general that this approach is a good thing. If you merely deal with the ministries of finance and treasury boards, you have a real problem, because those voices often are not heard. Priorities are decided, not on the basis of what is best for children, but on other criteria.

If we did our homework correctly, we might be able to show government that investment in children is a good financial investment as well, and a good economic investment because if we do not, we will pay for it threefold over.

When we talk in terms of prevention, we have often been unsuccessful — we have these matters we have to deal with now, usually at the tertiary end, we need to establish more juvenile detention facilities, and we need to take more children into care. Those ways to deal with a social issue are extremely expensive. We need to convince politicians to put money into prevention. They need to look at the issues of children through this lens of the convention. Politicians need to believe that by ratifying a convention, Canada has undertaken to implement those various provisions under the convention that affect children.

I think there needs to be that awareness-raising. Politicians at the federal, provincial and municipal levels need to understand what those articles mean, and they also need to be given good advice on how to implement them. There is a lot of good practice around, even in Canada. The problem is, it is fragmented and often not shared amongst the various agencies that should know about it.

Senator Munson: Perhaps the provincial and federal governments can learn lessons from the Conseil jeunesse de Montréal and from Dr. Julien, and maybe they can make them pay attention.

Senator Poy: Mr. Parfitt, you mentioned in your presentation that the convention has not been domesticated in Canada. After the report comes out on Canada, in your role as a member of the UN committee, what can you do in practical terms? What action can you take in cases of non-compliance?

devraient être parrainés, et qu'il devrait y avoir un forum pour soulever ces questions. Comme l'a mentionné ma collègue, les jeunes ont besoin d'être entendus de façon constructive, et je ne parle pas uniquement du Parlement des jeunes qui a lieu une fois par année, mais de la nécessité de les intégrer à l'action communautaire. En effet, les jeunes devraient avoir un rôle au sein du pouvoir local où leur voix sera non seulement entendue, mais prise en compte.

Il y a des façons de concrétiser ces objectifs, mais il faudra commencer à un échelon inférieur. Ainsi, la société dans son ensemble devrait s'engager en faveur de cette approche. Si on se contente de faire intervenir les ministères des Finances et les Conseils du Trésor, là, on se heurtera à un véritable problème, car la voix qui compte ne sera pas entendue. Les priorités sont établies, pas en fonction des intérêts supérieurs des enfants, mais en fonction d'autres critères.

Si nous faisions notre travail préparatoire convenablement, nous pourrions alors être en mesure de montrer au gouvernement que l'investissement dans les enfants est un bon investissement financier et économique, car sans cela, nous paierons trois fois le prix.

En ce qui concerne la prévention, nous essayons trop souvent des échecs — nous devons composer avec les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises actuellement, souvent au niveau tertiaire, nous devons établir davantage de centres de détention pour jeunes et nous devons prendre en charge plus d'enfants. Ces façons de s'attaquer aux problèmes sociaux sont extrêmement coûteuses. C'est pourquoi nous devons convaincre les responsables des politiques d'investir dans la prévention. Les responsables des politiques doivent examiner les questions touchant les enfants à travers le prisme de la Convention. Ils doivent comprendre qu'en ratifiant une convention, le Canada s'engage à mettre en œuvre les diverses dispositions touchant les enfants.

La sensibilisation s'impose. Les responsables politiques aux échelons fédéral, provincial et municipal doivent comprendre le sens de ces articles, et on doit leur fournir de bons conseils sur la façon de les mettre en œuvre. Les bons exemples pratiques abondent, même ici au Canada. L'ennui, c'est que c'est fragmenté et que, souvent, ils ne sont pas communiqués aux divers organismes qui devraient les connaître.

Le sénateur Munson : Peut-être les gouvernements provinciaux et fédéral peuvent-ils tirer des leçons du Conseil jeunesse de Montréal et du Dr Julien, et peut-être cela les amènera-t-il à être attentifs.

Le sénateur Poy : Monsieur Parfitt, vous avez dit dans votre exposé que la Convention n'a pas été adaptée au Canada. Après la publication du rapport sur le Canada, que pourrez-vous faire en termes pratiques, à titre de membre du comité de l'ONU? Quelles mesures pourriez-vous prendre en cas de non-conformité?

Mr. Parfitt: That is a good question, and one that the committee is indeed struggling with. It is one of the issues that we brought before Louise Arbour as the High Commissioner. There is no provision with respect to how the committee deals with the report after the concluding observations have been made.

What we have recommended, and what has happened with some state parties, is they have invited both the chair and the rapporteur back to their country to go through the concluding observations, paragraph by paragraph.

I had the privilege of being rapporteur for Thailand about a year and a half ago, and shortly after we made a report, the chair and I received an invitation to attend with the Thai government and various agencies, NGOs included, to go through the report and discuss it.

At that time, they would ask us, "What do you mean by this, and how do we go about implementing these?" The recommendations are very general. They would say, "We want to tell you a bit more about the frustrations in our country, about the enormous amount of migration from other countries, and refugees and asylum seekers from other countries, and how frustrating this is for us to implement the convention."

We listened, we found some solutions, and we are able to share, as a result of our international experience, some good practice that is happening in other jurisdictions.

Likewise with respect, for instance, to the issue of independent monitoring, we have now seen how countries all over the world go about independently monitoring the convention. Taking into consideration their constitution, and whether the country is a federal country or a unitary country, we can advise them on things that we have seen that will allow them to implement those provisions.

However, I think it is a real problem. It is not addressed in the convention itself, but that is one thing we have recommended, and it has shown to be successful.

Senator Poy: Is that the same way you deal with Canada?

Mr. Parfitt: We have not been invited. I was not around at the time the report was made, and I understand our last concluding observations in 2003. I am not aware of any committee members being invited to Canada to discuss those recommendations.

However, they were invited to speak with your group. That is a positive step in the right direction, so at least you can understand from their perspective where Canada needs to improve.

Senator Poy: Ms. Filiatreault, your organization has been around for four years. How is it financed, and how many volunteers do you have?

M. Parfitt : C'est une bonne question, une question avec laquelle le comité est aux prises. C'est justement une des questions que nous avons fait valoir auprès de Louise Arbour en sa qualité de Haut Commissaire. Il n'existe pas de disposition pour ce qui est de la façon dont le comité doit traiter le rapport une fois les observations finales faites.

En revanche, ce que nous avons recommandé, et ce que certains États parties ont fait, c'est qu'on a invité le président et le rapporteur à se rendre dans les pays respectifs pour passer en revue les observations finales, paragraphe par paragraphe.

J'ai eu le privilège d'être rapporteur pour la Thaïlande il y a environ une année et demie, et peu de temps après que nous ayons fait notre rapport, le président et moi-même avons été invités à nous rendre en Thaïlande pour aider le gouvernement et divers organismes du pays, y compris des ONG, à passer en revue les conclusions du rapport et à en discuter.

À ce moment-là, ils nous ont posé des questions du genre : « Qu'est-ce que vous entendez par ceci? Et comment faire pour mettre en œuvre cela? » Les recommandations étaient très générales. Ils nous disaient « Nous aimerais vous parler davantage des frustrations que ressent notre pays, de la vague massive de migration en provenance d'autres pays, et des réfugiés et des chercheurs d'asile d'autres pays, et vous dire à quel point la mise en œuvre de la Convention nous frustré. »

Nous avons écouté, fourni quelques solutions; à la lumière de notre expérience internationale, nous sommes en mesure de mettre en commun les bonnes pratiques observées dans d'autres pays.

Il en va de même, par exemple, pour la question de la surveillance indépendante, en ceci que nous avons observé comment d'autres pays de par le monde assurent une surveillance indépendante de la Convention. En tenant compte de la constitution des différents pays, de leur système de gouvernement, c'est-à-dire si c'est un pays fédéral ou unitaire, nous pouvons leur fournir des conseils qui, d'après notre observation, leur permettront de mettre en œuvre les dispositions.

Cela dit, je pense qu'un problème réel subsiste. Il n'est pas abordé par la Convention elle-même, mais c'est une de nos recommandations qui s'est révélée efficace.

Le sénateur Poy : Est-ce que vous traitez le Canada de la même façon?

M. Parfitt : Nous n'avons pas été invités à le faire. Je n'étais pas présent au moment où le rapport a été fait, et je crois comprendre que nos dernières observations finales remontent à 2003. Que je sache, aucun membre du comité n'a été invité au Canada pour discuter de ces recommandations.

Cela étant, les membres du comité ont été invités à s'entretenir avec votre groupe. C'est un pas dans la bonne direction qui, à tout le moins, vous permettra de voir quels aspects le Canada devra améliorer.

Le sénateur Poy : Madame Filiatreault, votre organisme existe depuis environ quatre ans maintenant. Comment est-il financé? Combien de bénévoles travaillent avec vous?

I will follow up with another question because you did not have a lot of time for your presentation. Can you give us an example of, say, how you deal with one group of young people, or one single person? I want you to walk through so that we have a better understanding of exactly what you do.

[Translation]

Ms. Filiatréault: The Conseil jeunesse has been in existence for four years and is funded by the city. The City of Montreal provides us an annual operating budget, which allows us to have one full-time person, who is the coordinator, and a half-time secretary, as well as a bit of money to be able to provide formal opinions on issues and hire researchers on contract. The other members are 15 volunteers who put in time in the evening, on week-ends to work on subcommittees.

The idea is to create a place for ourselves among young people, but also to get to know the city. We work a lot in mentoring situations. I am fortunate; I have a mentor on city staff. That person helps me when I need to make presentations like this one or I need to understand the complex ways in which the city works. Being young, we do not know everything, but we really support the recommendation that we need to create space for young people while taking advantage of all the experience that exists.

So our approach is to work together. To answer the first question, then, we are entirely funded by the City. It is really the mayor of Montreal who decided that it was important to hear from young people and give them a voice in Montreal. It is his council, but we are apolitical.

I see people reacting, but we are not political, we are there for young people, to provide a voice for them. So we maintain our independence as far as what we say and think. Our approach is to make recommendations and you will never hear the Conseil jeunesse make demands. We always take a collaborative approach.

We are there to work in cooperation with the City and its services, and that goes both ways. So the mayor can mandate us to work on an issue. For example, he told us that there were few young people working for the municipality. He was concerned about renewal in the municipal work force. He said "You are young, so find me some solutions." So we proposed paid internships at the City for young immigrants and young disabled people.

This is an easier way to get a job with the city. It gives people a chance to know what the work is like and then to go from there. Since September 11, 2006, there have been 65 interns at the city, from different cultures, some of them with disabilities, all of them young. It is a new approach and the idea is to keep these people on.

Je poserai une question complémentaire, car vous n'avez pas eu beaucoup de temps pour faire votre exposé. Pouvez-vous nous donner un exemple de la façon dont on traite un groupe de jeunes personnes ou une jeune personne en particulier? J'aimerais que vous nous décriviez exactement comment les choses se passent pour que nous ayons une meilleure compréhension de votre action.

[Français]

Mme Filiatréault : Le Conseil jeunesse existe depuis quatre ans et est financé par la ville. C'est la ville de Montréal qui nous accorde un budget de fonctionnement annuel, qui nous permet d'avoir une personne à temps plein, soit une coordonnatrice et une secrétaire à mi-temps et aussi certains sous pour nous permettre de faire des avis structurés sur des sujets, et d'engager des agents de recherche en contrat de service. Les autres membres sont 15 bénévoles qui accordent leur temps les soirs, les week-ends, pour travailler en sous-comité.

L'idée est de travailler à faire notre place dans le milieu des jeunes, mais c'est aussi de connaître la ville. On travaille beaucoup en mentorat. Je suis chanceuse, j'ai un mentor à la ville. Pour m'aider lors de présentations comme aujourd'hui ou concernant le fonctionnement complexe de la ville. On est des jeunes, on ne connaît pas tout, mais c'était une belle recommandation qu'on avait de dire : il faut faire de la place aux jeunes, mais il ne faut pas perdre toute l'expérience qu'il y a.

Donc, travailler ensemble, c'est la manière que l'on fonctionne. Alors pour répondre à la première question, on est financés entièrement par la ville. C'est vraiment le maire de Montréal qui a décidé que c'était important d'entendre les jeunes, d'avoir la voix des jeunes à Montréal. C'est son Conseil, mais on demeure apolitique.

Je vois les têtes se relever, mais on n'est pas politiques, on est là pour les jeunes, c'est la voix des jeunes. Donc, peu importe, on est autonomes dans nos façons de dire et de penser. Notre approche c'est de faire des recommandations et jamais vous allez entendre le Conseil jeunesse faire des revendications. On a toujours une approche de collaboration.

On est là pour travailler en collaboration avec la ville et ses services et cela va dans les deux sens. Donc, le maire peut nous mandater pour travailler sur un sujet. Pour vous donner un exemple, il nous a dit : « Il y a peu de jeunes qui travaillent au niveau de la Fonction publique. » Effectivement, le renouvellement de la Fonction publique le préoccupait. « Vous êtes des jeunes, trouvez-moi des solutions ». On a donc soumis des stages rémunérés à la ville, pour des jeunes immigrants ou de jeunes présentant des handicaps.

C'est une voie plus facile pour rentrer à la ville. Puis ensuite, cela peut donner une chance aux gens de connaître le travail à la ville, et de poursuivre après. Depuis le 11 septembre 2006, il y a 65 stagiaires qui sont à la ville, de différentes cultures, avec des handicaps, tous des jeunes. C'est une nouvelle façon et toujours dans la perspective de les garder par la suite.

To give you a concrete example, I am someone who works on the front lines with young people in a youth employment centre. My front line experience is basically my contribution to the city. We often get feedback from members as well. And I work with young people every day. It is a drop in service, so a young person may arrive with two garbage bags and tell me that he wants to find a job. When I ask why he is looking for work, he tells me that his mother has kicked him out. So then my first question is where does he plan to sleep that night.

That is just one example in the whole spectrum. We really need to take young people where they are, find services and refer them as best we can, in view of what we see. I think that that is our greatest success.

We also work at the pre-prevention level. I am responsible for a project called "Passage primaire/secondeaire," which deals with the transition from elementary school to high school. We know that a lot of young people drop out of school. Do they drop out in the first year of high school? No, of course not. But if they fall behind a year, if they find it difficult to adapt to high school, they tend to drop out in Grade 10 if they have fallen behind.

So what does it mean to work at the pre-prevention level? It means that we work with students in Grade 6 to facilitate and demystify the transition to high school. That way, their marks do not go down in the first year of high school. If their marks stay high and they do not fall behind, they are unlikely to drop out. We have had great success with this over the past four years in Lachine. I meet with students in Grade 6 to demystify high school and answer all their questions. The greatest fear that Grade 6 students have about high school is that they will get lost in the halls. That might seem ridiculous to us, since we went through it such a long time ago.

That is an example of the work we do on the ground with young people. We refer them to services, we take them as they are and we work with them. And we do not take a short-term view. I may follow a young person for several years. The Grade 6 student will see me at high school, since I am also in the high school one day a week. This approach of accompanying youth is a specific example from my work, which may answer your question.

[English]

Senator Poy: Do you need to reapply for funding each year?

[Translation]

Ms. Filiatreault: For the Conseil jeunesse?

Senator Poy: Yes.

Ms. Filiatreault: No. We were created through a by-law and our salary is included in the city budget. So that is not a concern that we have every year. The good thing about the by-law is that there has to be a written response every time we provide an opinion. So the elected officials and staff are required to respond to all the opinions that we give. That is a good system, since people say to me: "Yes, it is all very well to have a youth council,

À titre d'exemple concret : je suis une personne de terrain, qui travaille avec les jeunes dans un Carrefour jeunesse emploi. C'est donc un peu mon apport à la ville, mon expérience terrain. Souvent, cela vient aussi des observations des membres. Et moi je travaille à tous les jours avec des jeunes. C'est un libre service, donc, un jeune peut m'arriver avec deux sacs de vidanges, et me dire : « Je viens pour me chercher un emploi. » Je dis : « D'accord. Pourquoi veux-tu chercher un emploi? » — « Parce que ma mère m'a mis dehors. » Donc, ma première question est : « Où tu vas coucher ce soir? »

Un exemple dans le continuum, c'est vraiment de prendre les jeunes où ils sont, de trouver des services et de les référer du mieux qu'on peut, face à ce que l'on voit. Je pense que c'est notre plus grand succès.

C'est de travailler aussi en pré-prévention. Moi, je suis responsable d'un projet qui s'appelle « Passage primaire/secondeaire ». On sait qu'il y a beaucoup de décrochage scolaire. Est-ce que les jeunes décrochent en Secondaire I? Non, bien sûr que non. Mais s'ils prennent une année de retard, si c'est difficile de s'adapter au secondaire, quand tu arrives au Secondaire III puis que tu as du retard, c'est là que tu décroches.

Donc, c'est quoi travailler en pré-prévention? C'est de travailler avec les élèves de 6e année pour favoriser, démystifier le passage à l'école secondaire, pour qu'en Secondaire I, on ne voit pas de chute dans leurs notes. Pas de chute au premier, pas de retard, donc prévention du décrochage. Voilà un beau succès que l'on a depuis quatre ans, à Lachine. Je rencontre les élèves de 6e année, afin de démystifier et répondre à toutes leurs questions. La plus grande peur des jeunes de 6e année face au Secondaire, c'est de se perdre dans les corridors. Cela paraît ridicule comme cela, parce que cela fait longtemps qu'on est passés par là.

Cela est un exemple de projet, sur le terrain, avec des jeunes. Que de les référer dans les services, de les accueillir où ils sont et de cheminer avec eux. Et cela ne se fait pas sur un espace de temps. Je peux ensuite suivre le jeune pendant plusieurs années. Le jeune qui est en 6e année, il me voit à l'école secondaire, parce que je suis aussi à l'école secondaire une journée par semaine. Cette façon de suivre les jeunes, est un exemple précis dans mon travail, qui pourrait répondre à votre question.

[Traduction]

Le sénateur Poy : Est-ce que vous devez demander du financement chaque année?

[Français]

Mme Filiatreault : Pour le Conseil jeunesse?

Le sénateur Poy : Oui.

Mme Filiatreault : Non, effectivement. On est constitué par règlement et notre salaire est inclus dans les budgets de la ville. Donc, ce n'est pas une préoccupation que l'on a à chaque année. La beauté dans le règlement, c'est que pour chaque avis qui est émis, il doit y avoir une réponse écrite. Donc, les élus, l'administration publique, par règlement, doit répondre à tous les avis qu'on émet. C'est une belle façon, parce que les gens me

but what does it really achieve? Are you just there as window dressing, because it is politically correct to have a youth council, but in reality no one listens to you?"

No, in the regulations, they really must have action plans on the opinions we issue. And of course, it is up to us to act as watch dogs over our opinions, but up until now, we have had great success. This has only been going on for four years, and the internships that I cited earlier, were a great achievement. There is a cultural policy and four recommendations made by youth are included verbatim in the cultural policy. So we are listened to at the municipal level. But we do not have to find money. It should be pointed out that that it is volunteers who give their time and it is really quite a lot of time. These are truly responsible citizens, but it is also a learning curve. Because I must admit that when young people arrive at the Conseil jeunesse, they think they are going to change the city drastically. The point is to teach them about city hall, explain that it is like heavy machinery and the gears turn slowly. But it also requires a listening ear from elected representatives.

The young people say "We want this." The recommendation was made in 2003, it passes in 2006, but it will have taken three years. It is successful, but it is slow. It is also up to us to make an effort on that front.

The more we get people involved, the more mentoring we do with youth, the more we will help them take their place, the better things will work out. It takes invitations like yours to make our voices heard. Moreover, I think that we have a lot to learn from these intergenerational encounters.

[English]

Senator Nancy Ruth: I think having kids vote at 12 is brilliant. Start working on your provincial government to change the Municipalities Act.

I have two questions. One is about rights and conflict, and how do we balance them out in a free, fair and democratic society? My second question is around advocacy. There has been an indication recently that grants for the federal Status of Women Canada will not be allowed for advocacy work. Have either of you any indication that grants you receive for advocacy may be cut back?

Mr. Parfitt: The issue of balancing rights is a tough issue to deal with. Courts deal with it every day and social workers deal with it every day. There are always competing rights and responsibilities under any piece of legislation or, indeed, under treaties.

I think one has to remember to look at these documents in a holistic way: What is the damage we are trying to remedy as a result of this convention or this piece of legislation, and then work it back that way. It can be done.

disent : « Oui, c'est bien beau un Conseil jeunesse, mais qu'est-ce que cela donne réellement? Est-ce que vous êtes juste là pour faire beau, puis que c'est politiquement correct d'avoir un Conseil jeunesse, mais après cela, on ne les écoute pas? »

Non, dans le règlement, ils doivent vraiment avoir des plans d'action sur les avis qu'on émet. Puis bien sûr, c'est à nous de faire le chien de garde de nos avis, mais jusqu'à maintenant, on a de beaux succès. Cela fait seulement quatre ans, et les stages que je vous ai nommés, c'est une belle réalisation. Il y a eu une politique culturelle, et quatre recommandations faites par des jeunes sont textuellement dans la politique culturelle. Donc, on a une belle écoute à la ville. Mais on n'a pas à trouver des sous. Déjà que ce sont des bénévoles qui prennent de leur temps, et c'est vraiment beaucoup de temps. Ce sont vraiment des citoyens responsables, mais c'est aussi un apprentissage. Parce que je vous avoue que les jeunes, quand ils arrivent au Conseil jeunesse, ils pensent changer la ville. Il s'agit de leur apprendre que la ville, c'est une machine, c'est lourd et c'est à petits pas. Mais cela prend aussi l'écoute au niveau des élus.

Puis les jeunes quand disent : « On veut cela. » La recommandation a été faite en 2003, cela passe en 2006, cela aura pris trois ans. Cela réussit, mais lentement. C'est à nous aussi de faire les efforts par rapport à cela.

Plus on impliquera les gens, plus on fera du mentorat avec les jeunes, plus on les aidera à prendre leur place, mieux cela fonctionnera. Cela prend des invitations comme la vôtre, pour se faire entendre. De plus, je pense que de l'inter génération, on a beaucoup à apprendre de cela.

[Traduction]

Le sénateur Nancy Ruth : Je pense que l'idée de faire passer l'âge électoral à 12 ans est brillante. Commencez à faire pression sur votre gouvernement provincial pour qu'il change la Loi sur les municipalités.

J'ai deux questions. La première concerne les droits et les conflits, et comment concilier les deux dans une société libre, juste et démocratique. La deuxième porte sur les activités de promotion. Nous avons récemment appris que les subventions fédérales accordées à Condition féminine Canada ne seront plus autorisées à des fins de promotion. Avez-vous, l'un ou l'autre, entendu dire que les subventions que vous recevez à des fins de promotion pourraient être réduites?

M. Parfitt : La question de la conciliation des droits n'est pas facile. En effet, les tribunaux en sont saisis tous les jours, et les travailleurs sociaux doivent composer avec tous les jours. Il y a toujours des droits et des responsabilités concurrents, peu importe la loi ou le traité dont il est question.

Je pense qu'il est important de garder une vue d'ensemble de ces documents : quel est le préjudice que nous essayons de corriger au moyen de cette convention ou de ce texte législatif, et procéder à rebours. C'est faisable.

With respect to a court proceeding, for instance — how about a family relations matter where custody and access are at issue? Under the convention, the child has a right to be heard and considered. The convention does not talk about the age limit on that. We have taken a position that if a child is capable of understanding what is going on, they should be given a voice, no matter how young. If they are too young, then at least some form of advocacy should be provided. That voice must be listened to, but ultimately the courts working under the convention must consider the best interest of that child. Now, the best interest of the child may be something different than what the child wants.

The classic example of that, when I was involved in the ministry in British Columbia, for instance, is an operation for cancer. A young child would need a limb amputated, a doctor would ask for consent from the child, and the child would say "No, I do not want my limb amputated: I will be disabled for the rest of my life."

That young child would be 14 years of age. The state would often intervene and do the operation, saying that the child at age 19 would have a different view of the world.

In certain circumstances, we listen to the child and take those views into consideration, but those views will not necessarily rule the day. Those issues are difficult, and they require a degree of sophistication in balancing those interests.

[Translation]

Ms. Filiatréault: I do not think I have anything to add except to say that yes, perhaps voting could occur at age 12, but our objective is to have 18-year olds vote. The turnout rate for people between 18 and 30 is really low.

Senator Ruth: You would get more money though from your city councillors, if they were voters.

Ms. Filiatréault: Yes, but we are all working very hard to get 18 to 30-year olds to vote, to inform them. They are disillusioned about politics. They say: "In any event, what will this change, Marilou?" It is up to us to prove the opposite to them.

Perhaps you are familiar with the project called "Voters in training", which takes place in schools. Its purpose is to encourage a symbolic vote, with real elections and real candidates. In fact, it is a simulation. Be it a federal, provincial or municipal election, we tell them about all the candidates and there is a real vote. We try to raise their awareness. I think we have to start with the 18 to 30-year olds, before we move to the 12-year olds.

Senator Pépin: Unfortunately, since I only have about a minute and a half left, I will put my question to Ms. Filiatréault.

S'il s'agit d'un procès, par exemple : qu'en est-il des relations familiales quand le procès porte sur la garde ou la question d'accès? En vertu de la Convention, l'enfant a le droit d'être entendu et d'être pris en considération. Cela étant, la Convention reste muette quant à la limite d'âge. Pour notre part, nous soutenons que si un enfant est capable de comprendre ce qui se passe autour de lui, il doit alors avoir voix au chapitre, peu importe son âge. Si l'enfant est trop jeune, quelqu'un devra alors le défendre d'une façon quelconque. Cette voix mérite aussi d'être prise en compte, mais, en dernière analyse, les tribunaux doivent prendre en considération l'intérêt supérieur de l'enfant, à la lumière de la Convention. Cela dit, l'intérêt supérieur de l'enfant risque d'être différent de ce que l'enfant souhaite.

Un exemple classique est illustré par un cas auquel j'ai travaillé quand j'étais encore au ministère en Colombie-Britannique; il s'agissait du cas d'un jeune enfant atteint du cancer. Le jeune enfant en question devait subir une intervention chirurgicale, et on devait lui amputer un membre. Le médecin devait obtenir le consentement de l'enfant, et l'enfant disait « Non, je ne veux pas qu'on m'ampute d'un membre : je serai handicapé pour le restant de mes jours. »

Le jeune enfant en question avait 14 ans. L'État devait alors intervenir et ordonner la chirurgie, prétextant que l'enfant aurait une vision différente du monde à l'âge de 19 ans.

Dans certaines circonstances, nous écoutons l'enfant et prenons en considération son point de vue, mais son point de vue ne sera pas forcément la solution retenue. Ces questions sont difficiles à trancher, et elles exigent un degré de sensibilité afin de concilier les différents intérêts.

[Français]

Mme Filiatréault : Je pense que je n'ai rien à rajouter sauf, si ce n'est que de dire que oui, peut-être voter à l'âge de douze ans, mais notre objectif, c'est de les faire voter à dix-huit ans. Le taux de votes des 18-30 ans, est tellement faible.

Le sénateur Ruth : You'd get more money though, from your city councillors, if they were voters.

Mme Filiatréault : Oui, mais on travaille déjà très fort à faire voter les 18-30 ans, à les informer. Ils sont désillusionnés face à la politique. Ils disent : « De toute façon, cela changera quoi, Marilou ». C'est de leur prouver le contraire.

Vous connaissez peut-être le projet « Électeur en herbe », qui se passe dans les écoles. Il s'agit d'encourager un vote symbolique, avec de vraies élections et de vrais élus. En fait, c'est une simulation. Que ce soit une élection fédérale, provinciale ou municipale, on parle de tous les candidats et il y a un vrai vote. On essaie de les sensibiliser. Je pense qu'il faut commencer par les 18 à 30 ans, avant les 12 ans.

Le sénateur Pépin : Malheureusement, vu qu'il me reste à peu près une minute et demie, je vais m'adresser à madame Filiatréault.

You said that you lacked information about street kids, and on complementary actions on prostitution. Since prostitution is on the increase among teenage girls, what kind of complementary action would you need? What is your greatest difficulty right now to deal with what you are lacking?

Ms. Filiatréault: Of course, we are limited to adult prostitution, that is people aged over 18.

Senator Pépin: But you are a youth group.

Ms. Filiatréault: We are a youth group, but the city has no jurisdiction over youth, or youth prostitution. Our area of jurisdiction is with regard to those over 18. We know full well that prostitution very rarely starts at 18. Of course what we recommend is to promote accompaniment of prostitutes in their dealings with the court and in their access to resources. It is all very well to have more flexible police intervention for young female prostitutes, young adults.

Senator Pépin: Between two consenting adults, that should be possible.

Ms. Filiatréault: That is right. But working on employability and housing. To get them out of that environment, it is no use intervening if we do not give them a job, because they will just go back on the street.

I work with street kids who are involved in prostitution. So the problem lies with employability and housing. But with regard to kids, as our recommendations could not focus on that, I think that if we were to combine adult and child prostitution, we could have a greater scope for action.

Senator Pépin: With the experience you have, do you think that the legislation should be amended with regard to what happens between two consenting adults? Should this be allowed or not? If you do not want to answer, please feel free.

Ms. Filiatréault: Between two adults, regardless of age?

Senator Pépin: I'm saying adults, of course, starting around age 20 or whatever. At 20 you are considered an adult; you have the right to vote at 18.

Ms. Filiatréault: Yes, we vote at 18.

Senator Pépin: Because right now, we take them, we find them guilty and we stick them in prison. We have police officers just to keep an eye on things, to see if a client seems to approach a prostitute, but sometimes they are over 20 years old. But you do not have to get into this if you do not want to.

Ms. Filiatréault: But I think that we have to look at the problem of prostitution as a global phenomenon. These are vulnerable people and there are many different problems notably on the consumer side. Does this stand in manner of a relationship

Vous avez dit que vous manquiez d'information sur les enfants de la rue, et sur les actions complémentaires en prostitution. Et comme actuellement, la prostitution augmente de plus en plus chez les adolescentes, quelles sont les actions complémentaires dont vous auriez besoin? Quelle est votre plus grande difficulté actuellement, pour composer avec ce qui vous manque?

Mme Filiatréault : C'est sûr que nous, on est limités au niveau de la prostitution adulte, donc dix-huit ans et plus.

Le sénateur Pépin : Mais vous êtes un groupe de jeunes.

Mme Filiatréault : On est un groupe de jeunes, mais la ville n'a pas de champ de compétence au niveau des jeunes, de la prostitution jeunesse. Les champs de compétence sont au niveau des dix-huit ans et plus. Et l'on sait très bien que la prostitution, cela commence très rarement à dix-huit ans. C'est sûr que nos recommandations vont dans le sens de favoriser l'accompagnement des prostituées dans les démarches à la Cour et à l'accès aux ressources. C'est bien beau d'avoir une intervention policière plus flexible au niveau des jeunes femmes prostituées, jeunes adultes.

Le sénateur Pépin : Entre deux adultes consentants, cela devrait être possible.

Mme Filiatréault : C'est cela. Mais de travailler au niveau de l'employabilité et du logement. Pour les sortir de ce milieu-là, cela ne sert à rien de faire des interventions si on ne leur donne pas un emploi, parce qu'ils vont retourner dans la rue.

Je travaille avec des jeunes de la rue, qui sont en prostitution. Donc, c'est au niveau de l'employabilité, c'est au niveau du logement. Mais au niveau des enfants, comme nos recommandations ne pouvaient pas être axées là-dessus, je pense que le côté adulte et le côté enfant ensemble, cela pourrait avoir une belle portée d'action.

Le sénateur Pépin : Avec l'expérience que vous avez, est-ce que vous pensez que la Loi devrait être amendée, et que ce qui se passe entre deux adultes consentants, cela devrait être permis ou pas? Si vous ne voulez pas répondre, soyez bien à l'aise.

Mme Filiatréault : Entre deux adultes, peu importe l'âge?

Le sénateur Pépin : Je dis des adultes, évidemment, à partir de l'âge de vingt ans, je ne le sais pas trop. Vingt ans, on est considérés adultes, on vote à dix-huit ans.

Mme Filiatréault : Oui, on vote à 18 ans.

Le sénateur Pépin : Parce qu'actuellement, on les prend, on les condamne et on les met en prison. On met des policiers, juste pour surveiller, pour voir s'il y a un client qui semble faire des approches à une prostituée, puis il y en a des fois où ils sont plus âgées que 20 ans. Mais vous n'êtes pas obligée de vous embarquer là-dedans.

Mme Filiatréault : Mais je pense qu'il faut prendre le problème de la prostitution dans un phénomène global. Ce sont des personnes vulnérables, qui ont plusieurs problématiques, de consommation. Est-ce que cela concerne le rapport entre deux

between two consenting adults? It is hard to say. Because these are people who are grappling with difficult situations and I think that they need help.

Senator Pépin: If they had a job, they probably would not be in this situation.

Ms. Filiatréault: Jobs and housing as well.

The Deputy Chairman: Thank you very much. Thank you Mr. Parfitt. Thank you very much, Ms. Filiatréault. Your presentations were very interesting.

[English]

The Deputy Chairman: Senators, we have two more groups of witnesses with us this afternoon. Janet Dench represents the Canadian Council for Refugees, and Claude Malette and Marian Shermarke represent PRAIDA. We will begin with Ms. Dench.

[Translation]

Janet Dench, Executive Director, Canadian Council for Refugees: Madam Deputy Chairman, thank you very much for your invitation. I am honoured to be here on behalf of the Canadian Council for Refugees, which is an umbrella organization. The CCR has approximately 170 member organizations across Canada and our mandate is to fight for the protection of refugees in Canada and worldwide for the settlement of refugees and immigrants in Canada.

[English]

The issue of the rights of children is an area of great interest to the Canadian Council for Refugees, and a couple of years ago we produced a report called, *Impacts on Children of the Immigration and Refugee Protection Act*. I understand that report was distributed to members of this committee.

That report was published in November 2004, and at that time we wanted to take a look at what the Immigration and Refugee Protection Act meant for the rights of children.

I want to draw to your attention a number of issues in that report, and to urge the committee, when you study the rights of children, to consider the rights of children under the Immigration and Refugee Protection Act.

One thing we were pleased to see in this act is a greater recognition of international human rights. A provision in the act says that the act must be applied in a manner that conforms with Canada's international human rights obligations. In addition, there are specific references to the best interests of the child in four places, in particular, in the act, and that is an important step forward.

Having said that, there are also concerns and limitations. In particular, in relation to the issue of the best interests of the child, which, of course, is absolutely central to ensuring that children's rights are recognized, we note that the rule about taking into consideration the best interests of the child does not apply to all

adults consentants, dans ce cas-là? C'est difficile à dire. Parce que ce sont des gens qui vivent des situations difficiles et je pense qu'ils ont besoin d'aide.

Le sénateur Pépin : S'ils avaient du travail, probablement qu'ils n'en seraient pas là.

Mme Filiatréault : Travail et logement aussi.

La vice-présidente : Merci beaucoup. Thank you, Mr. Parfitt. Merci beaucoup, madame Filiatréault. Vos présentations étaient très intéressantes.

[Traduction]

La vice-présidente : Chers collègues, nous avons deux autres groupes de témoins à entendre cet après-midi. Janet Dench représente le Conseil canadien pour les réfugiés et Claude Malette et Marian Shermarke le PRAIDA. Nous allons commencer avec Mme Dench.

[Français]

Janet Dench, directrice exécutive du Conseil canadien pour les réfugiés : Madame la vice-présidente, merci beaucoup de l'invitation. Je suis honorée d'être ici au nom du Conseil canadien pour les réfugiés, qui est un organisme de regroupement. Le CCR a environ 170 organismes membres à travers le Canada et notre mandat est de lutter pour la protection des réfugiés au Canada et dans le monde pour l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada.

[Traduction]

La question des droits de l'enfant interpelle au plus haut point le Conseil canadien pour les réfugiés, et il y a quelques années, nous avons publié un rapport sur l'incidence de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés sur les enfants. Je crois savoir que le rapport a été distribué aux membres du comité.

Ce rapport a été publié en novembre 2004, et à l'époque, nous cherchions à examiner l'incidence de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés sur les droits des enfants.

J'aimerais attirer votre attention sur un certain nombre de questions soulevées dans le rapport, et j'exhorte le comité, quand vous étudierez la question des droits des enfants, à examiner les droits des enfants à la lumière de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Nous nous sommes réjouis de constater dans cette loi, notamment, une plus grande reconnaissance des droits humains internationaux. En effet, selon une des dispositions de la loi, la loi doit être appliquée d'une manière qui est conforme aux obligations internationales du Canada en matière de droits humains. En outre, dans quatre endroits différents, on évoque expressément les intérêts supérieurs de l'enfant, et c'est un important pas en avant.

Cela étant dit, il y a aussi des préoccupations et des limites. En ce qui a trait en particulier à la question des intérêts supérieurs de l'enfant qui, bien entendu, est absolument centrale si on veut garantir la reconnaissance des droits des enfants, nous observons que la règle relative à la prise en considération des intérêts

areas of the act. It is highlighted only on four specific occasions and, in fact, government officials have used that to mean that in other occasions they are not required to take into consideration the best interests of the child.

Also the act, where it mentions "in the best interests," says only that they are to be taken into account, rather than saying they should be a primary consideration, as is required in the UN Convention on the Rights of the Child.

We have raised a number of issues in our report, and I do not have time to go over all of them, but I want to underline for you our major concerns around family reunification, which is something that, particularly in the form of family separation, affects many children in different circumstances.

In our report, we highlight a number of ways in which children are particularly penalized by problems of family separation. One relates to separated children, refugees who arrive in Canada on their own without their parents. Under the act, there is no provision to allow them to be reunited with their parents and siblings whereas, if an adult arrives, and they are recognized as a refugee, they can include their spouse and their children on their application for permanent residence, and that is the way they achieve family unification. But if it is a separated child, they cannot include their parents or siblings, and there is no other provision in the act that gives them that right for family reunification. That is a major concern.

There are also problems in relation to DNA testing, and how that testing can affect children. In many cases, it leads to delays in family unification, but in some particularly difficult situations children discover — or the parents discover — that the child that was assumed to be the biological child of the father, turns out not to be. This discovery is extraordinarily destructive in the life of a child.

We also want to highlight a problem in the regulations with what is called the excluded family member category, which was introduced in 2002 with the Immigration and Refugee Protection Act. This provision says that a family member who was not examined at the time that the sponsor came to Canada is not a family member. That means that the provision affects children. We have seen some cases where a child is found to be not a family member simply because that child was not examined by an immigration officer when the parent immigrated to Canada.

I also want to highlight a barrier in terms of fees for applying for permanent residence. This barrier also affects separated children who make their application here in Canada and are recognized as a refugee. Then, to gain permanent status they need to come up with \$550, which is a lot of money for a child who is often in a situation of poverty in Canada. It seems extraordinary

supérieurs de l'enfant ne s'applique pas à tous les aspects de la loi. En effet, elle n'est évoquée que dans quatre endroits spécifiques et, en fait, les autorités s'en sont servies pour dire que dans toutes les autres circonstances, il n'est pas indispensable de prendre en considération les intérêts supérieurs de l'enfant.

De plus, quand il est question des « intérêts supérieurs » de l'enfant, la loi dispose que ceux-ci doivent être pris en compte au lieu de disposer que c'est la principale considération, comme l'exige la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Nous avons soulevé un certain nombre de questions dans notre rapport, et je n'ai pas le temps de les aborder toutes, mais je voudrais néanmoins insister sur nos principales préoccupations en ce qui a trait à la réunification familiale, question qui touche, notamment dans les cas de séparation familiale, de nombreux enfants dans différentes circonstances.

Dans notre rapport, nous avons mis en relief un certain nombre de façons dont les enfants sont particulièrement pénalisés par les problèmes de séparation familiale. La première concerne les enfants seuls, c'est-à-dire les réfugiés qui arrivent au Canada tout seuls, sans leurs parents. En vertu de la loi, il n'existe pas de disposition qui permette leur réunification avec leurs parents et leurs frères et sœurs, alors que si un adulte arrive au Canada, et qu'il est reconnu comme réfugié, il peut alors ajouter sa conjointe ou son conjoint et leurs enfants dans sa demande de résidence permanente, et c'est ainsi qu'est réalisé l'objectif de l'unification familiale. Cela dit, s'il s'agit d'un enfant seul, celui-ci ne peut pas ajouter ses parents ou ses frères ou sœurs à sa demande, et les dispositions de la loi ne l'autorisent pas à demander la réunification familiale. C'est une préoccupation majeure pour nous.

Il y a également les problèmes liés aux tests d'ADN, et les effets de ceux-ci sur les enfants. Dans bien des cas, ces tests retardent la réunification familiale, et dans certaines situations particulièrement difficiles, les enfants découvrent — ou les parents découvrent — que l'enfant que l'on croyait être l'enfant biologique du père, ne l'était pas. Ce genre de découverte a un effet carrément dévastateur sur la vie de l'enfant.

Nous voulons aussi signaler un problème réglementaire relativement à ce que l'on appelle la catégorie des membres de la famille exclus, instaurée en 2002 par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. En effet, cette disposition exclut de la famille tout membre d'une famille qui n'a pas été examiné au moment où le parrain est arrivé au Canada. Cela signifie que la disposition touche les enfants. Nous avons vu des cas où un enfant a été considéré comme ne faisant pas partie de la famille simplement parce que l'enfant en question n'a pas été examiné par un agent de l'immigration quand le parent a immigré au Canada.

Je veux aussi insister sur une barrière, celle des droits exigés pour une demande de résidence permanente. Cette barrière a une incidence sur les enfants seuls qui font une demande ici au Canada et qui sont reconnus comme réfugiés. Pour obtenir le statut de résident permanent, ces enfants doivent payer 550 \$, ce qui est un montant faramineux pour un enfant qui, souvent, vit dans la

to us that Canada would say to a child that "Unless you come up with this money, you will live without a permanent status in Canada."

I am happy to talk about a number of other issues we raise in our report, but I want to conclude my opening remarks by expressing a concern with some of the arguments we have heard from the government in terms of justifying their policies. We have seen on different occasions how the government speaks about the need to protect the rights of children, and uses this as a rationale for, in fact, denying children rights.

As an example, I will talk about the issue of delays in family reunification. When a child is overseas and it takes a long time for the child to be reunited, the government says that we need to be careful before we reunite the child with their parents because of the risks of trafficking. This argument is used without any specific reference to a danger in a particular case of trafficking, but as a general kind of principle. We have heard that argument raised on a number of occasions over the years by the government. It seems perverse to advance an argument of the need to protect children, and then use that argument to justify what is clearly a violation of the rights under the UN Convention on the Rights of the Child.

I look forward to discussing these issues with you.

Claude Malette, Director, Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA): Madam Deputy Chairman, we thank you for this opportunity offered to us to present the work of PRAIDA and, more specifically, our interventions with a specific clientele, namely unaccompanied minors.

PRAIDA is a new direction, a new program, the Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile [Regional Program for the Settlement and Integration of Asylum Seekers]. The organization has a regional territorial jurisdiction, working at the provincial level, and is part of the Centre des services sociaux et de santé or CSS de la Montagne, which includes three CLSCs, notably the CLSC Côte-des-Neiges, which is the one to which we have always been attached, in the past when PRAIDA was split into two services, that is the SARIMM the Service d'aide aux réfugiés et immigrants du Montréal métropolitain [Metropolitan Montreal Assistance Service for Refugees and Immigrants] and the Clinique santé accueil which was an autonomous health clinic.

Since June, we have merged both of these entities and of course, we are accountable to the ministère de la Santé et des Services sociaux within the CSS de la Montagne.

Our target clientèles are essentially asylum seekers, as well as persons with a defined migratory status, who end up in a vulnerable situation and who have complex needs, who often have no medical coverage, as well as persons who have problems with regularizing their status and who encounter difficulties in accessing social services.

pauvreté au Canada. À notre avis, il n'est pas normal que le Canada dise à un enfant : « À moins que vous ne payez le montant exigé, vous allez devoir vous passer du statut de résident permanent au Canada. »

Je me fais un plaisir d'aborder d'autres questions soulevées dans notre rapport, mais je voudrais terminer mon exposé en vous faisant part d'une inquiétude que nous avons par rapport à certains arguments que vous avez entendus de la part du gouvernement qui tentait de justifier ses politiques. En de nombreuses occasions, nous avons vu comment le gouvernement parle de la nécessité de protéger les droits des enfants, alors qu'il se sert de cet argument pour nier les droits aux enfants.

À titre d'exemple, je parlerai du problème des retards dans la réunification familiale. Quand un enfant se trouve à l'étranger et qu'il doit attendre longtemps pour être réuni avec sa famille, le gouvernement nous dit que nous devons faire attention avant de réunir un enfant avec ses parents, et ce, en raison des risques de traite d'enfants. Cet argument est utilisé sans qu'on évoque un danger dans un cas particulier de traite, mais on se contente d'évoquer le principe général. En effet, nous avons entendu le gouvernement avancer cet argument à de nombreuses occasions au fil des ans. Or, il nous paraît pervers d'avancer un argument en faveur de la nécessité de protéger les enfants, puis d'utiliser ce même argument pour justifier ce qui manifestement est une violation des droits de l'enfant en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Je discuterai volontiers de ces questions avec vous.

Claude Malette, directeur, Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) : Madame la vice-présidente, nous vous remercions pour cette opportunité qui nous est offerte de vous présenter le travail du PRAIDA et, plus particulièrement, nos interventions auprès d'une clientèle spécifique, que sont les mineurs non accompagnés.

Le PRAIDA est une nouvelle direction, c'est un nouveau programme, le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile. Il a une juridiction territoriale régionale, à vocation provinciale, et il s'insère au sein du Centre des services sociaux et de santé, le CSSS de la Montagne, qui regroupe trois CLSC, notamment le CLSC Côte-des-Neiges, qui est le CLSC auquel nous avons toujours été rattachés, préalablement, lorsque le PRAIDA était scindé en deux services, notamment le Service d'aide aux réfugiés et immigrants du Montréal métropolitain, le SARIMM, et la Clinique santé accueil, qui était une clinique santé autonome.

Depuis le mois de juin, nous avons fusionné les deux entités et nous relevons, bien sûr, du ministère de la Santé et des Services sociaux, au sein du CSSS de la Montagne.

Nos clientèles cibles sont essentiellement les demandeurs d'asile, ainsi que les personnes avec un statut migratoire défini, qui se retrouvent dans un état de vulnérabilité et qui ont des besoins complexes, souvent sans couverture médicale, ainsi que les personnes aux prises avec des problèmes de régularisation de statut et qui rencontrent des difficultés d'accès aux services sociaux.

This can refer to persons who have been turned down by the IRB; persons who are undergoing judicial review at the Federal Court, persons eligible for the free removal risk assessment program; persons who have applied for permanent residency for humanitarian grounds persons who have been refused but who fall under the moratorium country program; persons who have lost their permanent resident status; persons who wish to apply for refugee status but who have not yet gone to the Immigration department; persons who are subject to sponsorship breakdown or persons who have arrived before the end of the immigration process.

All these people with complex regularization situations fall under our mandate and we offer them health and social services as well as psychosocial services. We accompany them throughout their immigration process by offering them: health care services, with coverage by the federal interim health care program and social services, by providing them with information and accompanying them when they approach the main resources, notably for housing, education, but also government bodies with regard to the refugee claims process or the immigration process.

We proceed with an assessment of their medical, psychological and social needs. We refer them to various resources. We support them in their immigration process. We provide them with relevant information. There is also an important part of our program which is designated representation, which is part of an agreement with Citizenship and Immigration Canada. It allows us to assist any person who is subject to IRB proceedings and who, because of their age, whether they are minor or because they are incapable of representing themselves because of their state of physical and mental health, are not in a position to understand the nature of the proceedings or be represented by their mother, father or legal guardian.

Within that framework, in addition to this agreement, we have other agreements with the Canada Border Services Agency, the IRB, and the CIC regarding designated representation service, with the ministère des Communautés culturelles for psychosocial assessments of applicants who are inadmissible to Canada and with the international social service, regarding applications for liaison between Canadian social service organizations and their counterparts worldwide.

In the information kit that we have distributed, you will find basic information about the services we offer and our clientele in the PRAIDA pamphlet. You will also find the summary annual report of the CSS de la Montagne as well as two exhaustive but highly relevant documents that describe PRAIDA's psychosocial services as they existed under the former SARIMM, but these are still highly relevant. There is also a document that reports on research done about the situation of unaccompanied minors.

With regard to designated representation and unaccompanied minors, I would like to point out that among the recommendations of the UN High Commissioner for refugees, which recommended the implementation of a mechanism enabling an adult to receive a mandate of parental authority for

On peut penser aux personnes qui ont été refusées à la CISR; aux personnes qui sont en processus de révision judiciaire à la Cour fédérale; aux personnes éligibles au programme d'examen des risques avant renvoi; aux personnes en demande de résidence permanente pour motifs humanitaires; aux personnes refusées mais sous programme des pays moratoires; aux personnes ayant perdu leur résidence permanente; aux personnes désireuses de demander le statut de réfugié, mais qui ne se sont pas encore présentées à l'Immigration; aux personnes sujettes à un bris de parrainage ou aux personnes qui sont arrivées avant la fin du processus d'immigration.

Toutes ces personnes en situation complexe de régularisation tombent sous notre mandat et nous leur offrons des services de santé et des services sociaux, ainsi que psychosociaux. Nous les accompagnons dans leur parcours migratoire, en leur offrant les services de santé, avec la couverture du programme fédéral de santé intérimaire et au niveau social, dans le cadre d'information et d'accompagnement auprès des principales ressources, notamment en matière d'hébergement, d'éducation, auprès aussi des instances gouvernementales en rapport avec leur processus de demande d'asile, processus d'immigration.

Nous procédons à des évaluations biopsychosociales de leurs besoins. Nous les orientons vers les ressources variées. Nous les soutenons dans leurs démarches d'immigration. Nous donnons l'information pertinente. Nous avons aussi un volet important de notre programme, qui est le volet de la représentation désignée, qui s'inscrit dans le cadre d'une entente avec Citoyenneté et immigration Canada, afin d'assister toute personne sujette aux procédures de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et qui, en raison de son âge, soit qu'elle est mineure ou de sa santé physique ou mentale, inapte, n'est pas en mesure de comprendre la nature des procédures, ni d'être représentée par sa mère, son père ou son tuteur légal.

Nous avons, dans ce cadre, outre cette entente, des ententes avec l'Agence des services frontaliers, la CISR, la CIC, relativement au service de la représentation désignée, avec le ministère des Communautés culturelles pour des évaluations psychosociales des requérants inadmissibles au Canada et avec le service social international, concernant des demandes de liaison entre les organismes canadiens de service social et leur contrepartie à travers le monde.

Vous retrouverez dans la pochette d'information que l'on vous a distribuée, l'essentiel de notre offre de services et de notre clientèle dans le petit dépliant du PRAIDA. Vous retrouverez aussi le rapport annuel synthétique du CSSS de la Montagne, ainsi que deux documents exhaustifs, mais fort pertinents qui décrivent les services psychosociaux du PRAIDA, qui existaient à l'époque du SARIMM, mais qui sont toujours pertinents, ainsi qu'un document issu d'une recherche ciblant la situation des mineurs non accompagnés.

Concernant le volet de la représentation désignée et les mineurs non accompagnés, j'aimerais signaler que dans le sillon des recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui recommandait la mise en place d'un mécanisme permettant de s'assurer qu'une personne majeure soit dûment

an unaccompanied minor seeking refugee status, there have been working groups that followed an interministerial committee and which consolidated an agreement in principle concerning the update and integration of interim guardianships for unaccompanied minors who are claiming refugee status.

This agreement is about to be approved by the appropriate authorities and targets the designation process for parental authority by delegation or by guardianship. Therefore, there will be the possibility of delegated parental authority which would be assumed by host families with the support and supervision of SARIMM among others.

This agreement was signed between PRAIDA, the Direction de la protection de la jeunesse and the Centre jeunesse de Montréal and targets delegated parental authority, either by third party guardianship or by the DPJ.

One can say this will be a historic moment for unaccompanied minors, since for many years now, attempts were made to establish the legal framework for delegated parental authority, be it by delegation or by guardianship. Over the coming weeks and months, it will probably be a done deal.

I would now like to give the floor to my colleague Marian Shermarke, who is our immigration counselor and who has been working with unaccompanied minors for many years now as a designated representative. She will explain our experience with this vulnerable clientele.

Marian Shermarke, représentante, Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA): Madam Deputy Chairman, I will specifically discuss the work we do in the field, with the child refugees. Our work is in two parts: the first involves protection. When we talk about protection, it means all the work to be done to accompany a child, to ensure that the rights of children are respected, especially when it comes to determining their immigration status. To do this, we have a contract with the Immigration and Refugee Board to be present during hearings when there are unaccompanied minors.

This formal agreement between the Immigration and Refugee Board and our PRAIDA service. We prepare the young people for their hearing, we accompany them during preparations with lawyers so that the lawyer can take into account the age of the child and his level of understanding.

At the hearing, we are present to see whether the questions put to the child can be understood by that child.

There is no doubt that the Immigration and Refugee Board took a step forward with these directions on minors who seek refugee status. However, what would be ideal to our mind would be that the board has a specialized panel regarding the problems of children. This is because intervention with children requires not only knowledge of the law, but knowledge of the different phases

mandatée pour assurer l'autorité parentale d'un mineur non accompagné demandant l'asile, il y a eu des comités de travail qui ont suivi un comité interministériel et qui ont consolidé une entente de principe relativement à l'actualisation et l'intégration des tutelles provisoires pour les mineurs non accompagnés, demandeurs de statut de réfugié.

Cette entente est sur le point d'être entérinée par les instances appropriées et vise le processus de désignation de l'autorité parentale par délégation ou par tutelle. Alors, il y aura possibilité d'une délégation d'autorité parentale, qui sera assumée dans le cadre de familles d'entraide avec l'appui et la supervision notamment du SARIMM.

Cette entente est intervenue entre le PRAIDA, la DPJ et les Centres jeunesse de Montréal et vise une délégation d'autorité parentale, soit une tutelle par un tiers ou une tutelle par la DPJ.

Ce sera un moment, on pourra dire, historique à l'égard des mineurs non accompagnés, puisque depuis plusieurs années, on souhaitait concrétiser juridiquement la délégation d'autorité parentale, par délégation ou par tutelle. Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, cela sera probablement chose faite.

Jaimerais maintenant laisser la parole à ma collègue, Marian Shermarke, qui est notre conseillère en immigration et qui intervient auprès des mineurs non accompagnés depuis plusieurs années, à titre de représentante désignée. Elle vous fera part de notre réalité à l'égard de cette clientèle vulnérable.

Mme Marian Shermarke, représentante, Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) : Madame la vice-présidente, je vous parlerai spécifiquement du travail que l'on fait sur le terrain, avec les enfants réfugiés. Notre travail consiste en deux volets : un premier volet est celui de protection. Quand on parle de protection, c'est tout l'accompagnement, de s'assurer que le droit des enfants est respecté surtout dans la détermination de leur statut d'immigration. Et pour cela, nous avons un contrat avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, pour être présents dans les audiences, quand il y a des mineurs non accompagnés.

Cette entente est formelle entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et notre service le PRAIDA. Nous préparons donc les jeunes pour leur audience, nous les accompagnons avec des préparations des avocats, pour que l'avocat tienne compte de l'âge de l'enfant et de la compréhension de l'enfant.

À l'audience, on est présents pour voir si les questions qui sont posées aux enfants sont des questions qui peuvent être saisies au niveau de l'enfant.

C'est sur que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a fait un pas en avant avec les directives sur les mineurs demandeurs du statut de réfugié. Par contre, nous trouvons que l'idéal serait qu'à la Commission, il y ait un panel spécialisé sur la problématique des enfants. Parce que ce volet d'intervention auprès des enfants nécessite une connaissance non seulement

of child development, different ways of communicating with children and a broad range of expertise to solicit the testimony of children. To really facilitate things for these children, this expertise would have to be concentrated in a certain group of people.

This is what we would like to see in an ideal world, to facilitate things for these children who have never been before a court and who find themselves before one for the first time.

However, when it comes to Immigration and ensuring protection of a child's status, we have no clearly defined agreement with Citizenship and Immigration Canada, which is the other institution with which we deal, or with the Canada Border Services Agency. This really is a procedure that we are trying to introduce, without alerting them to the fact that our presence is essential to children to feel comfortable and so that we can explain why these children show some hesitation in answering questions.

The Canada Border Services Agency is brand new, so it is less developed in this approach with children than Citizenship and Immigration Canada, and I think that there is a great deal to be done there.

Now with regard to the intervention side of our work, this involves the entire matter of the child's social integration. I would like to divide into two parts this social integration intervention with child refugees.

We work with children that have been separated from their families, but we also work with some who are accompanied by their parents.

Let me start with that group. There needs to be some psychosocial accompaniment of these parents, because these people have been traumatized; they have just arrived in a completely foreign environment and they must interact with systems that they do not comprehend or simply don't know.

Therefore, our work is to accompany parents to increase their parental capacity. Nevertheless, certain difficulties arise and these are generally due to structural obstacles. What do I mean by that? It arises at various levels. From a financial standpoint, for example, it depends on the provinces. Often there are provinces where parents who are asylum seekers do not have access to family allowances.

There are other provinces where they do have access to family allowance benefits, in part. These are people who arrived in a new land, where they have to start from scratch, in terms of housing, clothing, et cetera. At the same time, these families are being asked to pay, as Janet Dench mentioned, fees for the processing of their claims, if they are accepted, of \$550 per adult and \$150 per child. They have no funds to pay this cost.

de la loi, mais une connaissance des différentes phases du développement de l'enfant, des différentes façons de communiquer avec les enfants et toute une expertise pour pouvoir solliciter le témoignage des enfants. Pour vraiment rendre la vie facile à ces enfants, il faudrait que cette expertise soit concentrée dans un groupe de personnes.

C'est ce que nous souhaitons, dans un monde idéal, pour faciliter la vie à ces enfants qui n'ont jamais été devant un tribunal et qui s'y trouvent pour la première fois.

Par contre, en ce qui concerne l'Immigration, Citoyenneté et immigration Canada qui est l'autre institution avec laquelle nous transigeons, le volet d'assurer la protection du statut de l'enfant, ainsi que l'Agence des services frontaliers du Canada, nous n'avons pas d'entente aussi définie. C'est vraiment toute une procédure que l'on essaie d'appriover, sans les alerter à l'effet que notre présence est essentielle pour que les enfants soient à l'aise, que l'on puisse expliquer certaines hésitations de ces enfants.

L'Agence des services frontaliers du Canada est toute nouvelle, donc elle est moins développée dans cette approche-là avec des enfants, que Citoyenneté et immigration Canada, et je pense qu'il y a là encore beaucoup de travail à faire.

En ce qui concerne notre volet d'intervention, c'est tout le volet d'intégration sociale auprès de ces enfants. J'aimerais diviser en deux parties cette intervention d'intégration sociale auprès des enfants réfugiés.

Nous intervenons auprès des enfants séparés, mais nous intervenons aussi auprès des enfants qui sont accompagnés par leurs parents.

Je vais commencer par notre intervention auprès des enfants qui sont accompagnés par leurs parents. Il faut un accompagnement psychosocial auprès de ces parents, parce que ce sont des gens qui ont vécu des traumatismes, qui viennent d'arriver dans un milieu qui leur est complètement étranger et qui doivent interagir avec des systèmes qu'ils ne maîtrisent pas ou qu'ils ne connaissent pas.

Notre travail consiste donc à accompagner les parents pour augmenter leur capacité parentale. Néanmoins, il y a certaines difficultés et celles-ci sont plutôt dû à des obstacles structurels. Qu'est-ce que j'entends par obstacles structurels? C'est à différents niveaux. Sur le plan financier, par exemple, cela dépend des provinces, souvent il y a des provinces où les parents qui sont demandeurs d'asile n'ont pas accès aux allocations familiales.

Il y a d'autres provinces où ils ont accès à l'allocation familiale en partie. Ce sont donc des gens qui partent dans une nouvelle société où ils doivent pratiquement recommencer de zéro, en termes d'hébergement, en termes d'habillement et ainsi de suite. En même temps, on demande à ces familles de payer, comme Janet Dench l'a mentionné, les frais pour le traitement de leur dossier, s'ils sont acceptés, qui sont de 550 \$ par adulte et 150 \$ par enfant. Ils sont vraiment en panne financière pour pouvoir défrayer ces coûts.

What often happens in these families is that the cost will be covered at the expense of the children who will not have proper nutrition, just that enough money can be set aside to meet the payment requirements.

This one issue is a problem. However, in Quebec, children who are separated fare better than those who are accompanied by their parents. The difference is that these processing fees, at least in Quebec, are taken care of by our institution, for those children who are separated.

So the difference is significant. Another way in which separated children may fare better than those who are with their parents is in the area of the detention of minors. Under the new Immigration Act, the Immigration Refugee Protection Act, fewer children who are separated are detained. So, we see that the act has led to improvements in that respect.

However, some children who are accompanied by their parents are being detained. Well, I doubt that detention is ideal for any child. I think that if you were to look to the Convention on the rights of the child, we would realize that we need to find other solutions for these single parent families that are being detained over identification papers and who are accompanied by their children.

I think there are several possible solutions. Conditions could be placed on these parents so that they attend the Immigration Office every time, rather than detaining them and their children, because it really is not an ideal environment for them. Children have to get up at 6:00 a.m., with their parents. The issue of feeding these children is always a problem, and we are often called upon to get involved with these children.

It goes without saying that children who are newcomers to this society cannot be separated from their parents either. Because if as a social service provider we get involved with these children it means that we are to detain their parents and separate the two, putting the children in foster care, which will be even more traumatic for them.

With regard to family reunification, I would also like to draw your attention to two issues. First of all, the point that Janet Dench already raised, with respect to separated children, who have no option for family reunification.

In the field, we do see children who unconsciously refuse to eat. In fact, they are in therapy for this with psychologists. They are guilt ridden for having left family members in critical conditions and they feel horribly guilty for living in comfort when their relatives are not.

On a daily basis, we see that it has an effect on their development. To counter that, we try to ride up a budget with these children so that they can send of at least \$20 per month to found family members, in order to reduce their sense of guilt. It would be ideal for something to be done with respect to the family reunification needs of separated children seeking refugee status or refugee children separated from their families.

Ce qui se passe souvent dans ces familles, c'est que ces frais seront payées aux dépens des enfants, parce que les enfants seront moins bien nourris, et cela pour pouvoir mettre de côté assez d'argent et répondre aux besoins de paiement de ces sommes.

Ce seul élément pose donc des difficultés. Par contre, au Québec, les enfants séparés se portent mieux dans ce contexte que les enfants qui accompagnent leurs parents. La différence est que ces frais de traitement du dossier, au moins au Québec, sont payés par notre institution, pour les enfants séparés.

Il y a donc une différence qui n'est pas négligeable. Un autre niveau où les enfants séparés peuvent se porter mieux que les enfants qui sont accompagnés par leurs parents, c'est tout le volet qui touche la détention des mineurs. Depuis la nouvelle loi de l'immigration, la Loi sur l'immigration et la protection du réfugié, il y a moins d'enfants séparés qui sont détenus. Donc, on voit que la Loi a apporté une amélioration dans ce champ d'intervention.

Par contre, on détient des enfants qui sont accompagnés par leurs parents. Or, je trouve que la détention n'est pas vraiment le lieu idéal pour quelque enfant que ce soit. Je pense que si on regarde la Convention aux droits de l'enfant, il faudrait trouver d'autres solutions pour ces familles monoparentales qui sont en détention à cause des documents d'identité et qui sont accompagnés par leurs enfants.

Je pense qu'il y a plusieurs solutions possibles. Des conditions peuvent être imposées à ces parents pour qu'ils se présentent à Immigration chaque fois, plutôt que de les détenir et de garder ces enfants en détention, parce que ce n'est vraiment pas un lieu idéal. Les enfants doivent se réveiller à 6 heures le matin, avec les parents. Question de nourriture, c'est toujours problématique, on est souvent interpellés pour intervenir auprès de ces enfants.

Il va de soi que des enfants qui sont nouveaux dans cette société, on ne les séparera pas de leurs parents non plus. Parce que si en tant que service social, on intervient auprès de ces enfants, cela veut dire que l'on doit laisser les parents en détention et séparer les enfants, les placer, ce qui serait encore plus traumatisant pour ces enfants.

En ce qui concerne le volet de réunification familiale, là aussi j'aimerais porter à votre attention deux problématiques. D'abord, celle que Janet Dench a déjà mentionnée, par rapport aux enfants séparés, qui n'ont aucune possibilité de réunification familiale.

Sur le terrain, on côtoie des enfants qui inconsciemment refusent de manger. Ils suivent d'ailleurs des thérapies auprès des psychologues. Ils sont rongés par la culpabilité d'avoir laissé les membres de leur famille dans des situations critiques et ils se sentent terriblement coupables de vivre dans un confort contrairement aux membres de leur famille.

Nous voyons quotidiennement que cela a un impact sur leur développement. Pour contrer ce phénomène, on essaie de faire un budget avec des enfants pour qu'ils puissent envoyer au moins 20,00\$ par mois à certains membres de leur famille, afin de diminuer leur culpabilité. Cela serait idéal que quelque chose soit fait relativement aux besoins de réunification familiale des enfants séparés et demandeurs d'asile ou des enfants réfugiés séparés de leur famille.

The other problem with family reunification has to do with parent refugees whose claims are allowed and who try to bring their children in under family reunification. The process overseas is unduly slow. In these cases, social services are unable to facilitate the integration of these people who have been accepted. Often, they suffer from terrible depression.

Especially for people whose children lived in areas of conflict, at war, where children are at risk. We believe there is also a solution for these children, who could come in under temporary permits. Their claim could be processed in Canada. So there are several alternatives we could consider, to expedite family reunification, especially for children who were in high risk regions.

Senator Pépin: I want to welcome all three of you. I must admit that when I read your report I was horrified to learn about what was happening to children. I think it just does not make any sense, be it for those who are separated from their parents or for those arriving with their parents.

I must admit that I was quite surprised to see that these things take place in Canada. First of all, the time lapse makes no sense, but then there is especially the issue of detaining children.

You referred to the slow pace of reunifications. Why do you believe it takes so long? It is unbelievable that it may take months, sometimes years before it happens. I thought we had an immigration system which worked relatively well, but when it comes to children I find that it is dreadful. It just does not make any sense whatsoever.

You say that the agency still has a great deal of work to do in terms of money, but especially when it comes to the slow pace of family reunification. Why do you believe that no temporary permits are being issued?

Ms. Shermarke: I think it is because we did not set up a system which ensures that child cases are a priority. That is the first point. And second, the embassies do not have enough resources to expedite the processing of family reunification files.

Senator Pépin: So, you believe that is where the slowness lies?

Ms. Shermarke: There are two things.

Senator Pépin: It is not in the system over here.

Ms. Shermarke: First of all, these children's claims are not considered a priority. Second, there are not enough resources provided. I can give you as an example the Nairobi office. Nairobi services all of Eastern Africa, which is really a conflict area and a war-torn region. So, it deals with a very high number of claims, whereas I believe there are only two or three immigration officers on site.

L'autre problématique de la réunification familiale, concerne les parents réfugiés qui arrivent, qui sont acceptés et qui essaient d'amener leurs enfants sous le chapeau de la réunification familiale. La lenteur des procédures outre-mer est inacceptable. Et le problème que les services sociaux ont dans ce contexte, c'est qu'on n'arrive pas à avoir une intégration de ces personnes qui ont été acceptées. Souvent les gens sont vraiment pris avec une dépression énorme.

Surtout dans le contexte où leurs enfants sont restés dans des lieux ou dans des environnements où il y a des conflits, de la guerre et où les enfants sont à risques. Nous pensons que la solution est là aussi pour ces enfants, ils pourraient venir avec un permis temporaire. Le traitement de dossier pourrait se faire au Canada. Donc, il y a plusieurs alternatives que l'on peut regarder, pour accélérer cette réunification familiale, surtout des enfants qui sont restés dans des régions à risques.

Le sénateur Pépin : Je vous souhaite la bienvenue à tous les trois. Je dois avouer que j'ai lu votre rapport et j'ai été horrifiée de lire ce qui arrivait aux enfants. Je pense que cela n'a pas de bon sens, que ce soit des enfants séparés ou bien des enfants qui viennent avec leurs parents.

Je ne vous cache pas que j'ai été fort surprise de constater que ces choses arrivent chez nous. Premièrement, c'est que le lapse de temps n'a pratiquement pas d'allure, mais surtout que l'on mette des enfants en détention.

Vous parlez aussi de la lenteur des réunifications. Pourquoi croyez-vous que c'est si long que cela? C'est incroyable que cela prenne des mois, voire des années, avant que cela se produise. Je pensais que l'on avait un système d'immigration qui fonctionnait assez bien, mais au niveau des enfants je trouve que c'est excessivement pénible. Cela n'a pas de bon sens.

Vous dites que l'Agence a beaucoup de travail à faire, au niveau simplement de l'argent, mais surtout en regard de la lenteur des réunifications familiales. Pourquoi croyez-vous qu'il n'y en a pas de permis temporaires qui sont émis?

Mme Shermarke : Je pense que c'est parce qu'on n'a pas mis des mécanismes sur pied qui font que le traitement du dossier de ces enfants est prioritaire. C'est une première chose. Et la deuxième raison, c'est qu'il n'y a pas assez de ressources dans les ambassades pour accélérer le traitement des dossiers de réunification familiale.

Le sénateur Pépin : Alors, vous pensez que c'est de là que provient la lenteur?

Mme Shermarke : Il y a deux éléments.

Le sénateur Pépin : Ce n'est pas dans notre système ici.

Mme Shermarke : Avant tout, les dossiers de ces enfants ne sont pas prioritaires. Deuxièmement, il n'y a pas assez de ressources. Je vous donne comme exemple le bureau de Nairobi. Nairobi dessert toute l'Afrique de l'Est qui est vraiment une région où il y a des guerres et des conflits. Donc, le nombre de dossiers qu'il dessert est très élevé, alors que le nombre d'agents d'immigration sur place est de deux ou trois personnes, je crois.

So, there is a reason for it. But I think it would be essential to create a mechanism to prioritize children's claims.

Janet may want to add something.

Ms. Dench: Yes it is also something we wonder about: how can this be? It should also be said that this is a question that the people in that situation wonder about, and it is often to the disadvantage of the person who is already in Canada. Because the refugee who is in Canada speaks to his spouse, because it is often a man speaking to his wife who is abroad with the kids in a difficult situation, the family members abroad say: How can it be that this is taking so long. It must be because you are not doing what you should be doing to get us over there. It is because you are not trying hard enough or because you do not want us there.

There are men who tell us: "My five says I have definitely found somebody else, because otherwise she would be here with me. So I am the one preventing it from happening."

And it is true that we do wonder: how can it be that Canada, a land of immigrants, which is good to refugees, with refugees that have been accepted, how can it be that it is taking two and sometimes three years in many cases to bring family members over. It is unbelievable.

As Marian just said, there is a problem with priorities. We understand that immigration officers are under enormous pressure. They are asked to deal more quickly with students, to process economic visa applications more quickly, and to proceed more quickly with family reunions. Everything becomes a priority and there are not enough officers to get the work done. This is an important point.

Another thing that is hard to understand is the fact that processing times can vary enormously from region to region. I have here the most recent figures, which are on the department's web site, these figures show how many months it takes to conclude most cases. We can see that the time taken varies a great deal depending on which visa office is processing the case. It is difficult to find an excuse for this, because normally, sufficient resources should be allocated so that the process takes the same time in every office. But that is not the case. The longest delays are certainly found in Asia and Africa.

A long time ago, we recommended that the department allow the refugee's family members to come to Canada right away so that the case is processed in Canada.

In our opinion, leaving them abroad is a waste of time for everyone. It is bad for families and it is bad for Canada. Because if these people arrive two or three years later, it often incurs social expenses, because families are broken, children are in poor health because they were living in refugee camps, some children have missed several years of school. Thus, when they come together finally in Canada, there is a host of problems.

Donc, cela explique. Mais je pense que ce qui serait essentiel, c'est vraiment de créer un mécanisme pour prioriser les dossiers des enfants.

Peut-être Janet pourrait ajouter quelque chose.

Mme Dench : Oui, c'est aussi une question que l'on se pose : comment cela est-il possible? Il faut noter aussi que c'est une question que les personnes dans cette situation se posent, et c'est souvent au désavantage de la personne qui est au Canada. Parce que le réfugié qui est au Canada parle à sa conjointe, souvent c'est un homme et c'est la femme qui est là-bas dans une situation difficile, avec les enfants. Les membres de la famille à l'étranger disent : ça ne se peut pas que ça prenne autant de temps. Ça doit être parce que vous ne faites pas ce qu'il faut faire pour nous faire venir. C'est parce que vous ne faites pas assez d'efforts ou parce que vous ne voulez pas qu'on vienne.

Il y a des hommes qui nous disent : « Ma femme dit que c'est sûr que j'ai trouvé quelqu'un d'autre, parce que sinon elle serait là avec moi. Donc, c'est moi qui empêche cela d'arriver. »

Et c'est vrai que l'on se pose la question : comment cela se fait-il qu'un pays comme le Canada, qui se dit être un pays d'immigration, un pays qui est bon envers les réfugiés, avec des réfugiés que l'on a acceptés, prenne deux, trois ans dans beaucoup de cas pour faire venir les membres de la famille. C'est incroyable.

Comme Marian vient de dire, il y a le manque de priorité. On comprend que les agents d'immigration sont énormément sous pression. On leur demande d'aller plus vite avec les étudiants, d'aller plus vite avec les demandes de visa économique, d'aller plus vite avec la réunification familiale. Tout est prioritaire et ils ne sont pas assez nombreux pour faire le travail. Ceci est un point important.

Ce qui est aussi difficile à comprendre, c'est le fait que les délais de traitement varient énormément selon la région. J'ai devant moi les derniers chiffres, qui sont sur le site Internet du ministère, ils nous donnent les chiffres pour savoir combien de mois cela prend pour finaliser la majorité des cas. On peut voir que cela varie énormément, dépendamment du poste de visa par lequel cela passe. C'est difficile à justifier, parce que normalement on devrait avoir une répartition des ressources suffisantes pour avoir un même délai de traitement dans tous les postes. Mais ce n'est pas le cas. Et c'est certain que souvent en Asie et en Afrique que cela prend le plus de temps.

Nous, on avait, depuis longtemps, recommandé au Ministère d'accepter ou de faire venir les membres de la famille du réfugié immédiatement au Canada et de faire le traitement au Canada.

À notre point de vue, c'est une perte de temps pour tout le monde que de les laisser à l'étranger. C'est mauvais pour les familles et c'est mauvais pour le Canada. Parce que si ces gens-là arrivent deux, trois ans plus tard, cela implique souvent des dépenses pour la société, parce qu'il y a des ruptures de famille, il y a des enfants qui sont en mauvaise santé parce qu'ils étaient dans un camp de réfugiés, des enfants qui ont manqué plusieurs années d'école. Donc, il y a plein de problèmes quand ils sont finalement réunis au Canada.

This is not reasonable, even if we look at this from the point of view of the benefit to society. But we always found that the government is reluctant to bring people in on temporary papers. Their political orientation is always favorable to processing applications for permanent status abroad. More specifically, they raise questions about health and identity checkups. We think that these issues could be settled quite easily. First, with regards to health, thousands and thousands of people come to visit Canada each year. We have ways to determine whether or not there are health hazards, and we could surely proceed in the same way. If there is a specific health hazard, we give that person a checkup.

We understand that there can be identity issues. For instance, if someone comes to Canada and states that he has two children but a year later, once he is in, he says: "I forgot, but I had a third child." This could raise some questions. But if a person says that they have two children, when they arrive in Canada, generally, there will be two children.

If we look at how files were processed in the past, I think that we can see that the vast majority of permanent resident's applications for family members finally resulted in bringing those people to Canada. Thus, there is very little risk.

After all, these people will be coming to Canada. Therefore, why all the delays? Why not bring them directly here and finish processing their file in Canada?

Senator Pépin: You spoke of a special panel that has a way of dealing with children and accompanying them through the process?

Ms. Shermarke: No, I was actually thinking of the Immigration and Refugee Board of Canada, and the way they process the files of minors. There are two points of view which are normally found side by side. According to one point of view, everyone who is working in an institution must be able to work with children.

According to another point of view, not everyone is suitable. Some people are naturally close to children. Thus, there are two points of view and it depends on which one an institution favors.

Currently, to my knowledge, public institutions are in favor of the point of view that everyone should be able to work with children. Moreover, neither the Immigration and Refugee Board nor the agency has a special panel or any officers who are really specialized and who have sought advanced training to prepare themselves for dealing with cases involving children or for questioning the children.

Senator Pépin: I am incline to follow your recommendation, especially after I heard the first group of physicians who told us today, in fact, that if we want to inspire trust in children, we obviously must have people who are able to deal with them.

Donc, ce n'est pas logique, même si on regarde juste la question de l'intérêt de la société. Mais ce que l'on rencontre toujours du côté du gouvernement, c'est une réticence à faire venir des gens sur des papiers temporaires. Eux, ils ont une orientation politique qui se penche toujours en faveur du traitement à l'étranger pour des demandes permanentes. Et plus particulièrement, ils soulèvent les questions par rapport aux examens de santé et à l'identité. De notre côté, on pense que ces questions pourraient assez facilement être prises en charge. D'abord, pour la question de santé, chaque année, il y a des milliers et des milliers de personnes qui arrivent comme visiteurs. On a une façon d'évaluer s'il y a un risque de santé ou pas, et l'on pourrait certainement procéder de la même façon. S'il y a des risques de santé en particulier, on fait passer un examen de santé à la personne.

On comprend s'il y a des questions sur l'identité. Par exemple, si quelqu'un arrive au Canada, dit qu'il a deux enfants et un an plus tard, une fois accepté, dit : « J'avais oublié, j'avais un troisième enfant ». On peut se poser des questions. Mais si la personne dit qu'elle a deux enfants, à son arrivée au Canada, en général, ce sont ses deux enfants qui vont venir.

Si on regarde dans le traitement des dossiers, par le passé, je pense que l'on peut voir que la vaste majorité de demandes déposées pour résidence permanente, pour des membres de la famille, ces personnes ont fini par venir au Canada. Donc, le risque est minime.

En fait, ce sont des gens qui vont venir au Canada. Donc, pourquoi tous ces retards? Pourquoi ne pas les faire venir directement et terminer le traitement de leur dossier au Canada?

Le sénateur Pépin : Vous avez parlé, d'un panel spécialisé qui a une approche pour les enfants, qui peut les accompagner dans leurs différentes démarches?

Mme Shermarke : Non, moi, je pensais plutôt en termes de l'Immigration et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, quand ils écoutent les dossiers des mineurs. Ce sont deux approches qui, normalement, se confrontent. Il y a une approche où l'on dit que tout le monde qui travaille dans une institution doit être apte à déterminer ou apte à travailler avec les enfants.

Il y a une autre approche qui dit que toutes les personnes ne sont pas aptes. Il y a des gens qui ont des tendances naturelles à être proches des enfants. Donc, c'est vraiment deux approches et cela dépend quelle approche les institutions vont privilégier.

Pour l'instant, à ma connaissance, les institutions publiques privilégié l'approche que tout le monde devrait être apte à travailler avec les enfants. Et il n'y a pas de panel spécialisé, ni à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ni à l'Immigration ou à l'Agence des agents qui ont vraiment une spécialité particulière et cherchent vraiment des formations poussées pour pouvoir entendre les causes des enfants ou pour interroger les enfants.

Le sénateur Pépin : Je suis portée à suivre ce que vous nous recommandez, surtout après avoir entendu le premier groupe d'aujourd'hui composé de médecins qui nous disaient, effectivement, que si on veut être capables de donner confiance aux enfants, on doit évidemment avoir des personnes qui soient capables de s'en approcher.

[English]

The Deputy Chairman: I will interject here for just a moment. Some processes are being developed within our criminal courts specific to dealing with children, on the recognition that courts understand that they cannot interrogate a child in a courtroom in the same way they interrogate an adult. The family court system in Manitoba, for example, works that way. They go through a whole different process for children than for adults going through the same family court process.

Is that the kind of thing you suggest for the Immigration and Refugee Board of Canada, IRB, that there be a specialized treatment process for the way in which children are dealt with?

Ms. Shermark: Absolutely.

Senator Poy: Ms. Dench, with the reputation that Canada has, I was absolutely horrified after reading your 2004 report. There is a lot of information there, but what I want to question is the DNA testing.

Page 15 of your report states:

Citizens of countries of the North, who are mostly white, rarely have to undergo DNA testing because they are able to provide documents. As a result, the cases of false paternity are not discovered. On the other hand, most of those asked to do DNA testing are people of colour.

Refugees want only to save their lives, and get out of the war zone — the last thing these people would think about is taking documents with them.

I wonder whether it is the problem of having the right documents, or it is racial discrimination. In areas, say in Asia, DNA testing is not very valid because in Chinese families there is a lot of adopting, so when there are small children among brothers and sisters, one has only boys, one has only girls, and they switch. It is a normal process so DNA testing will not work.

Do you want to comment on that?

Ms. Dench: I think that we see the difference in treatment, depending upon the country of origin of the person, and that treatment breaks down clearly along racial lines. However, it is not primarily racial in the sense that if somebody is of Chinese origin or African origin and they have papers from Europe because they are European citizens, then I have never heard of these people being asked for DNA testing.

What we see happening is people coming from countries where sometimes because of the conflict, a lot of records are destroyed or not available, and so it is not possible to obtain a birth certificate, or the birth certificates were not being issued because the person is born at a time when there is not a capacity to document.

[Traduction]

La vice-présidente : Je vais intervenir un instant. Certains processus ont été élaborés au sein de nos tribunaux pénaux pour traiter spécifiquement les dossiers des enfants, et il était clair que les tribunaux ne pouvaient interroger un enfant dans une salle de tribunal de la même façon qu'on interroge un adulte. C'est ainsi que fonctionne le système de tribunaux familiaux au Manitoba, par exemple. Quand une affaire fait intervenir des enfants, on procède d'une façon entièrement différente que s'il s'agissait d'adultes impliqués dans un même type de procès.

Est-ce que c'est le genre de choses que vous proposez pour la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, la CISR, c'est-à-dire qu'il y ait un processus spécial pour traiter les enfants?

Mme Shermark : Absolument.

Le sénateur Poy : Madame Dench, compte tenu de la réputation dont jouit le Canada, j'ai été absolument horrifiée quand j'ai lu votre rapport de 2004. Il contient énormément d'information, mais je voudrais vous poser une question sur les tests d'ADN.

À la page 15 de votre rapport, on peut lire :

Les citoyens des pays du Nord, essentiellement blancs, sont rarement assujettis à des tests d'ADN, parce qu'ils sont en mesure de produire des documents. Par conséquent, les cas de fausse paternité ne sont pas découverts. Par contre, la plupart de ceux à qui on demande de subir des tests d'ADN sont des gens de couleur.

Les réfugiés ne cherchent qu'à sauver leur peau, à s'éloigner des zones de guerre — la dernière chose à laquelle ces gens penseraient, ce serait de prendre des documents avec eux.

Je me demande si les problèmes tiennent à la documentation ou à la discrimination raciale. Dans certaines régions du monde, en Asie notamment, le test d'ADN n'est pas vraiment valable, car au sein des familles chinoises, il y a beaucoup d'adoption, c'est-à-dire que dans des familles où il y a beaucoup d'enfants en bas âge, les frères et les sœurs échangent des enfants selon que l'un ait des garçons seulement ou que l'autre des filles seulement. C'est un processus normal, et, donc, le test d'ADN ne marchera pas.

Voulez-vous réagir à cela?

Mme Dench : Je pense que nous constatons la différence de traitement, selon le pays d'origine de la personne, et ce traitement varie manifestement en fonction de la race. Cela étant, ce n'est pas principalement racial en ceci que si quelqu'un est d'origine chinoise ou africaine et qu'il peut produire des documents émis en Europe, parce qu'il est citoyen européen, à mon avis, que je sache, on ne demandera pas à cette personne de se soumettre à un test d'ADN.

En revanche, ce que nous constatons, c'est que les gens qui arrivent de pays où parfois, en raison d'un conflit, les documents sont détruits ou tout simplement inaccessibles, il se peut qu'il soit impossible d'obtenir un certificat de naissance ou encore que les certificats de naissance ne sont pas délivrés, car la personne est née à un moment où il n'y avait pas de capacité à consigner les naissances.

The other thing we see routinely is that Canada imposes Canadian standards of documents. For example, I saw a case where a man who was Congolese had submitted the documents for his children, and the government rejected those documents and asked for DNA testing. Why? I guess the Congo does not have the same level of security features and the same formality that Canadian officials look for. Also, of course, it is true that it is easy to falsify documents.

What all of these things, in effect, mean is that the treatment for people from many parts of Africa and Asia is different from the treatment of people from Europe. As Canadians, we have to be concerned and cannot simply say, "We are applying the same standards to everybody," because the reality around the world is different and different realities must to be taken into consideration.

If we do not and we continue as we are, then we are applying, in effect, different standards to different peoples, because, as the report says, European families presumably enter all the time with non-biological children because they are not required to do the DNA testing that is required in some cases — not all — for Africans, Asians and others.

Senator Poy: A lot of cultures do not really issue birth certificates. They are born, they are in the countryside, or wherever, they are only part of that family. That does not work either.

Ms. Dench: Right, that is true also in terms of the issue of what is a member of the family. The Canadian law — and this is new in the Immigration Refugee Protection Act — specifically says that it is the biological child. What that can mean for children is that children are left without any family, whatsoever. One case we highlight in the report is a heartbreaking story of a child whose mother has died and the child is found after her death, but the father is not the same one.

Well, the child does not have any other family. This father may not be his biological father, but it is the only father he has, and the siblings are the only siblings he has in the world.

Senator Poy: That is right.

The Deputy Chairman: How many incidents have you ever had records of in which these families have rejected the children after they arrive in Canada?

Ms. Shermarke: As a matter of fact, because of the slowness in the family reunification, the longer family reunification takes, the more chances there are that when the family is reunified, the family dynamics will be a mess.

A lot of parents tell us that they have the feeling they are receiving strangers. The fact that there is a rejection is often related to the length of family reunification. However, it is not often, I must say.

L'autre chose que nous constatons régulièrement, c'est que le Canada impose des normes canadiennes en matière de documentation. À titre d'exemple, j'ai eu connaissance d'un cas où un homme, un Congolais, avait soumis des documents pour prouver l'identité de ses enfants, mais le gouvernement a rejeté ces documents et a exigé un test d'ADN. Pourquoi? J'imagine que c'est parce que le Congo n'a pas le même niveau de sécurité ni les mêmes formalités que celles que recherchent les autorités canadiennes. Évidemment, il faut dire qu'il est facile de falsifier des documents.

L'effet de tout cela, c'est que les personnes de nombreuses régions de l'Afrique et de l'Asie sont traitées différemment des gens originaires de l'Europe. En tant que Canadiens, nous devons nous préoccuper de cette situation; nous ne pouvons pas nous contenter d'affirmer que les mêmes normes sont appliquées envers tout le monde, parce que les réalités varient selon la région du monde et qu'il faut prendre ces réalités différentes en considération.

Si nous continuons à ne pas le faire, cela revient à appliquer des normes différentes aux différentes populations, parce que comme l'indique le rapport, les familles européennes entrent probablement au Canada régulièrement avec des enfants qui n'ont pas de lien biologique avec elles parce qu'on ne leur demande pas de subir des tests d'ADN alors qu'on exige dans certains cas — mais pas dans tous — de telles analyses pour les Africains, les Asiatiques et d'autres.

Le sénateur Poy : Dans beaucoup de sociétés, on ne délivre pas vraiment de certificats de naissance. Si l'enfant vient au monde à la campagne, par exemple, il fait simplement partie de la famille.

Mme Dench : Exact, et cela vaut également pour la façon dont on détermine qu'une personne est membre d'une famille. En vertu de la législation canadienne — et il s'agit d'une nouvelle disposition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés — il s'agit expressément de l'enfant biologique. À cause de cela, certains enfants peuvent se retrouver sans aucune famille. Dans le rapport, nous donnons le cas pathétique de l'enfant qui a perdu sa mère et qu'on retrouve après la mort de celle-ci, mais le père n'est pas le même.

Cet enfant n'a pas d'autres parents, or, le père n'est peut-être pas son père biologique, mais c'est le seul père qu'il ait et ses frères et sœurs sont les seuls qu'il ait jamais eus.

Le sénateur Poy : Vous avez raison.

La vice-présidente : À votre connaissance, combien d'enfants ont été rejettés par leurs familles après leur arrivée au Canada?

Mme Shermarke : En fait, le processus de réunification des familles est très lent et plus le temps passe, plus la dynamique familiale risque d'être perturbée quand toute la famille sera enfin réunie.

Beaucoup de parents nous disent qu'ils ont l'impression d'accueillir des étrangers. Lorsque l'enfant est rejeté, c'est souvent parce que la réunification de la famille a pris beaucoup de temps. Je dois dire cependant que les cas de rejet sont rares.

Senator Munson: There are no television cameras here, but as a former reporter, I want to commend you on these examples in your reports because they bring home to all of us what exactly has gone on and is going on.

On page 7, you talk about a young Sudanese boy. He arrives in Canada, is accepted as a refugee, and yet his brother cannot come. Under the Immigration and Refugee Protection Act it is impossible for him to come. There is no other family. Do you know the rationale behind this? What are the bureaucrats worried about here? I am sure they had direction from politicians, of course, but what is the worry? This is a no-brainer.

Ms. Dench: The law as it stands defines a family member as a spouse, partner or dependent child, so the way the family member is defined excludes the siblings or parents of a minor.

When we raise this issue with the government to say this definition discriminates against the children and is, of course, totally inhumane and contrary to the UN Convention on the Rights of the Child, the answer that has been given is that it is necessary to do this. Otherwise, parents might be tempted to send their children to Canada so they could be accepted, and then they could follow their children on their application.

This example is another of what I mentioned in my opening remarks about the tendency to use the interests of the child as a way of justifying the children being deprived of their rights. We find disturbing this kind of attention to the rights of children.

To respond to this argument, specifically, it is hard to understand the argument in the sense that if the child is recognized as a refugee, the chances are that the parent would also be recognized as a refugee, because usually they come from the same circumstances. It is not often that children have completely separate claims of their own. Claims are usually based on the overall situation of the family.

In any case, even if that were the case, the government has not produced any evidence that we have seen to suggest that this is, in fact, something that is happening or might happen.

Finally, we do not see any room in the UN Convention on the Rights of the Child to say that children may be deprived of certain rights as a way of protecting the hypothetical rights of future children, who might be mistreated on the basis of this practice. That sort of a deterrent argument is not something that the convention permits. We do not see how you can penalize certain children based on such an argument.

Senator Munson: When there is a great deal of media attention, for example, the North Korean case you have here, and other stories I have covered in the past as a reporter, and the media jumps on the story, then people are in tears, "This cannot be Canada, why is a person in a church for two years?" and so on, and so forth. Then people walk away and this person is allowed to stay.

Le sénateur Munson : Même s'il n'y a pas de caméra de télévision dans la salle, en tant qu'ancien journaliste, je vous félicite des exemples que vous décrivez dans vos rapports parce qu'ils nous permettent de vraiment comprendre comment les choses se sont passées jusqu'ici et se passent encore.

À la page 7, vous décrivez le cas d'un jeune garçon du Soudan. Il est accepté comme réfugié au Canada, et pourtant son frère ne peut pas venir en raison de la loi. Ce garçon n'a pas d'autres parents. Savez-vous pour quelle raison on refuse l'accès au Canada à son frère? Que craignent les fonctionnaires dans ce cas? Je sais bien qu'ils suivent les directives des politiciens, mais de quoi s'inquiète-t-on? Cela me semble pourtant aller de soi.

Mme Dench : La loi en vigueur définit les membres d'une famille comme un conjoint, un partenaire ou un enfant à charge, si bien qu'elle exclut les frères et sœurs ou les parents d'un mineur.

Quand nous faisons valoir auprès du gouvernement que cette définition est discriminatoire envers l'enfant, en plus d'être évidemment totalement inhumaine et contraire à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, on nous répond que c'est une mesure nécessaire. Autrement, les parents seraient tentés d'envoyer leurs enfants au Canada dans le but de pouvoir les suivre plus tard.

C'est un autre exemple de la tendance que j'ai mentionnée dans ma déclaration, c'est-à-dire d'invoquer l'intérêt de l'enfant pour justifier le fait qu'on le prive de ses droits. Cette façon d'envisager les droits de l'enfant nous semble troublante.

Or, cet argument est difficile à comprendre parce que si l'enfant se voit accorder le statut de réfugié, il est probable que ses parents obtiendront le même statut, car ils sont généralement dans la même situation que lui. Il est rare que les demandes des enfants soient tout à fait distinctes de celles de leurs parents. Les demandes reposent habituellement sur la situation de l'ensemble de la famille.

Quoi qu'il en soit, même si c'était le cas, le gouvernement n'a jamais présenté de preuve que de telles manœuvres existent ou puissent exister.

Enfin, nous estimons que la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant ne justifie nullement qu'on prive les enfants de certains droits afin de protéger les droits d'autres enfants dans des cas hypothétiques futurs, des enfants qui pourraient être maltraités à cause de cette pratique. La Convention ne permet pas d'invoquer ce genre d'argument fondé sur la dissuasion. Nous ne voyons pas comment on pourrait pénaliser certains enfants sur la foi d'un tel argument.

Le sénateur Munson : Quand les médias font état du cas d'un enfant, par exemple, l'enfant nord-coréen que vous mentionnez et le cas d'autres enfants que j'ai couvert par le passé en tant que journaliste, et quand les médias s'emparent de l'histoire, les gens sont émus aux larmes : « Comment, au Canada, une personne peut-elle être obligée de se cacher dans une église pendant deux ans?, et ainsi de suite. Par la suite, on permet à la personne de rester au Canada.

For every person who is allowed to stay, how many are kicked out: quietly told, "Sorry, you have to leave"? Is it, from your perspective, not acceptable?

Ms. Dench: I cannot give you numbers on that, but I think that there are many for every case. For a case to go to the media, there must be a willingness on the part of the family to go to the media, which often families do not want to do. People need to support them to do that, and often there is not that support. There may be people who want to protest noisily about what is happening to them, but they will not necessarily find the support among organizations, because not many organizations out there can offer that service to people.

I think on a daily basis, without any media paying attention, people are removed in circumstances that we would find violates the convention.

Senator Munson: I have a figure here, I guess, of the government-sponsored refugees, those who are sought out in refugee camps. The figure is under 30,000. Is that the number we receive in this country each year? Besides this, there are privately sponsored refugees, sponsored by church groups, and so on. The refugees we have in this country are never enough, but from your perspective, should the door be opened wider under different categories to allow refugees to come to this country? Do you believe this figure is obviously too low?

Ms. Dench: The government-assisted level is at 7,300 a year, and we would like to see it go higher. It has been higher in the past, so we can ask whether it is at the right level, or whether, in fact, Canada should do more.

In terms of privately sponsored refugees, what is particularly frustrating is that Canadian citizens and groups are willing to sponsor larger numbers, but because the government sets the levels low, those people are waiting in a backlog overseas. That seems to be a complete waste for everybody, because the willingness is there among sponsors, and it does not require large budgetary outlays from the government if those people arrive.

We are particularly seeking an increase in the privately sponsored refugee levels.

The Deputy Chairman: Before I thank you, I have a question that has been bothering me for years. It is not exactly related to this, but I know that you are involved, and that is the issue of the young person who comes as a young child to Canada. The parents may or may not ever take out citizenship. The child does not have citizenship taken out on his or her behalf.

The child then becomes engaged in our criminal justice system, and all of a sudden we decide, the child is now 18 years old, and we are going to deport this person. This individual has only been in Canada since the age of two.

Pour chaque personne qui peut rester au Canada, combien sont expulsées? Combien se font dire discrètement qu'elles doivent quitter le pays? Cela vous semble-t-il acceptable?

Mme Dench : Je n'ai pas de statistique à ce sujet, mais je crois qu'il y a de nombreux cas d'expulsion pour chaque personne qui peut rester au Canada. Pour qu'un cas soit publicisé dans les médias, la famille doit vouloir accepter de parler aux journalistes, ce qu'elle refuse souvent de faire. Elle doit être appuyée pour le faire, et souvent elle n'a pas ce soutien. Il y a des gens qui sont prêts à protester bruyamment contre le traitement qu'on leur accorde, mais il n'y a pas toujours un organisme pour les épauler, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'organisations qui peuvent offrir un tel service.

Je crois que chaque jour, des gens sont renvoyés du Canada d'une façon qui viole la Convention, sans que les médias n'en parlent.

Le sénateur Munson : Il y a dans le document que j'ai sous les mains le chiffre correspondant au nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement qui viennent de camps de réfugié. Leur nombre est inférieur à 30 000. Est-ce le nombre de tels réfugiés que nous recevons chaque année? En plus de cela, il y a des réfugiés parrainés par des sources privées, par des Églises, par exemple. Nous n'accueillons pas assez de réfugiés, mais croyez-vous que nous devrions assouplir les exigences dans différentes catégories pour permettre au Canada de recevoir plus de réfugiés? Ce chiffre vous semble-t-il nettement insuffisant?

Mme Dench : Le gouvernement parraine 7 300 réfugiés par année et nous voudrions que ce chiffre augmente. Il a déjà été plus élevé, si bien qu'on peut s'interroger sur ce nombre et se demander si le Canada ne devrait pas faire plus.

Quant aux réfugiés parrainés par des organismes privés, la situation est particulièrement frustrante parce que des citoyens et des groupes canadiens sont prêts à parrainer un plus grand nombre de personnes mais comme le gouvernement n'en n'accepte qu'un nombre assez faible, ces gens doivent attendre dans leur pays. Tout le monde y perd, parce que les parrains sont prêts à prendre en charge des réfugiés et que cela ne coûterait pas très cher au gouvernement de recevoir ces réfugiés.

Nous demandons tout particulièrement au gouvernement d'augmenter le nombre de réfugiés parrainés par des organismes privés.

La vice-présidente : Avant de terminer, je veux vous poser une question qui me tourmente depuis des années. Ce n'est pas directement lié à ce dont nous venons de parler, mais je sais que vous travaillez également dans ce domaine. Il s'agit des cas des personnes qui sont arrivées au Canada en tant que jeunes enfants. Leurs parents n'ont pas nécessairement obtenu la citoyenneté canadienne. On ne demande pas la citoyenneté au nom de l'enfant.

Cet enfant a des démêlés avec la justice et tout d'un coup nous décidons, quand il a 18 ans, de l'expulser vers son pays d'origine, alors qu'il est au Canada depuis l'âge de deux ans.

If the individual becomes a criminal, it seems to me, anyway, that the individual has become a Canadian criminal, and not a Jamaican criminal, or a criminal from the United Kingdom. Is this only my concern, or are other people concerned about this issue, as well?

Ms. Dench: No, you are not alone. That is a big concern, and something that has been raised every time the legislation changes. Unfortunately in the Immigration and Refugee Protection Act, the government closed off some of the possibilities for review, which means that if the crime is serious enough, the person does not have the right to be heard before the Immigration and Appeal Division of the Immigration and Refugee Board, which could say that on humanitarian grounds the deportation should be stayed. To us that is unacceptable, because, as you say, we need to take into consideration all the circumstances of the case. A child who has come at a young age is a Canadian, in fact, whether they have the papers or not. It is not fair to the child, and one might also say it is not fair to the society to which they are returned if they are sent back and maybe do not speak the language and have no contacts there at all. It would not be particularly helpful or welcome here in Canada to have somebody who was a Canadian citizen, but who had been living outside Canada since the age of six months, and simply because they had committed a crime in another country.

Ms. Shermarké: Some of these kids have grown up here and who have committed crimes, maybe little or big, also have mental health problems. Unfortunately, we have a tendency as a society to undermine that and to focus only on the commitment of the crime. Often, they are sent back to societies that are in war.

With the mental health issues, the environment in which they are sent back to, and the fact that they might look like people of that environment, but they have nothing in common with them since they were raised in Canada, their life is at high risk. Unfortunately, we do not take these elements into consideration.

The Deputy Chairman: Thank you for a wonderful panel that focused on the rights of children. I think those rights are not often heard.

Honourable senators, we have one very brave young man who has been sitting there all afternoon. His name is Nathaniel Mayer-Heft, and he is supposed to be amongst a panel of three, but he is the only one who has arrived. He has indicated that he would very much like to talk with you, and I would very much like to hear him. We are going to invite Nathaniel to come forward. Perhaps Tamira Cahana will join him shortly, but if she does not, one is as good as many, as far as I am concerned.

Senators, Nathaniel has listened to every single witness this afternoon. He is a student at Beutel High School. I would like to hear his thoughts on the Convention on the Rights of the Child and whether he was aware of the convention before deciding to come here today. I would like to know if he aware that he had all these rights, and does he feel that his rights are being properly administered and cared for in this country of ours.

Si le jeune est devenu un criminel, il me semble qu'il est devenu un criminel canadien et non pas un criminel jamaïquain ni un criminel britannique. C'est mon avis, mais y a-t-il d'autres gens qui sont préoccupés par cette question comme moi?

Mme Dench : Oui, vous n'êtes pas la seule à penser ainsi. C'est un important sujet de préoccupation et on l'a soulevé chaque fois que la législation change. Malheureusement, en adoptant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, le gouvernement a éliminé certaines possibilités de révision du dossier. Ainsi, s'il s'agit d'un crime assez grave, la personne n'a pas le droit de comparaître devant la Section d'appel de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui pourrait surseoir à son expulsion pour des motifs humanitaires. Nous trouvons que c'est inacceptable, parce que, comme vous l'avez signalé, il faut tenir compte de toutes les circonstances de l'affaire. La personne qui est arrivée enfant au Canada est canadienne de fait, qu'elle ait ou non les documents officiels. Ce n'est pas juste envers l'enfant et on pourrait aussi dire que ce n'est pas juste envers la société vers laquelle il est expulsé et dont il ne parle peut-être pas la langue et avec laquelle il n'a absolument aucun contact. Il ne serait ni utile ni bien vu au Canada qu'une personne ayant la citoyenneté canadienne mais ayant vécu à l'extérieur du Canada depuis l'âge de six ans soit renvoyée au Canada simplement pour avoir commis un crime dans un autre pays.

Mme Shermarké : Ces jeunes qui ont grandi au Canada et qui ont parfois commis des crimes pourraient avoir des problèmes de santé mentale. Malheureusement, notre société a tendance à l'oublier pour ne tenir compte que du crime commis. Ces jeunes sont souvent renvoyés dans des pays en guerre.

Ces jeunes ont des problèmes de santé mentale et si on les renvoie dans leur pays d'origine, ils peuvent très bien ressembler aux gens qui l'habitent, mais ils n'ont rien en commun avec eux puisqu'ils ont grandi au Canada; ils courrent alors de grands dangers. Malheureusement, nous ne tenons pas compte de ces facteurs.

La vice-présidente : Je remercie tous nos excellents témoins d'avoir mis en évidence les droits des enfants qui, souvent, ne sont pas défendus.

Honorables sénateurs, nous avons avec nous un jeune homme courageux qui a été dans la salle pendant tout l'après-midi. Il s'appelle Nathaniel Mayer-Heft et il ferait normalement partie d'un groupe de trois témoins, mais il est le seul qui soit arrivé. Il a fait savoir qu'il désire vivement prendre la parole et je souhaite vivement l'entendre. J'invite Nathaniel à prendre place à la table. Tamira Cahana se joindra peut-être à lui sous peu, mais si elle n'arrive pas, ça ne fait rien. Quant à moi, la qualité l'emporte sur la quantité.

Sénateurs, Nathaniel a écouté tous les témoignages que nous avons entendus cet après-midi. Il étudie à l'école secondaire Beutel. J'aimerais savoir ce qu'il pense de la Convention relative aux droits de l'enfant et s'il connaissait l'existence de cette convention avant de décider de venir ici aujourd'hui. Je me demande aussi s'il savait qu'il avait tous ces droits et s'il trouve que ses droits sont bien gérés et protégés dans notre pays.

Nathaniel Mayer-Heft, Beutel High School: Good afternoon. Like the chairman said, I have been here all day, and I would just like to comment on a few things. If there is one thing that I have heard from almost every speaker, it is that children are our future, and the best interests of the children should be taken into consideration. My question is: Are they being taken into enough consideration?

If you look at society today in Quebec, according to Bill 101, only students whose parents have completed their education in English may study in English. Now, is this in the students' best interests, or are we depriving the francophone community of an English education? I spent part of the summer in Prague, and I could use either English or Czech to communicate. When I came back to Montreal, there are certain places where I could only speak French. I just want to ask, is the children's best interest taken into consideration with this decision?

I feel that people in the francophone community that are not able to study in English are being deprived of it, because they cannot function in an anglophone community later on in life, and I am sure this closes many, many doors to them.

I like it that students are being able to be heard, like I am today. No, they should not be voting at age 12, but why not ask them for their opinions? Why not get students from the ages of 12 years to 17 years involved in politics. You know, to build interest, so that when they reach 18 years, they will vote. I think that involvement would increase the number of people who vote.

I just wanted to open it up for a round table discussion.

The Deputy Chairman: I am going to begin this time, and then I will let the other senators join in.

I spent 20 years of my life teaching high school students, and I think my students, Nathaniel — if I can call you that — would say I taught too much politics and not enough military history, since I was teaching mostly boys. However, I think that when I met them all for their twenty-fifth reunion last year, they all said they had always voted, that they knew that if they did not go to the polls, I would be there hammering in their minds that they had to get out and vote.

I think you are quite right, I think that we need to engage young persons much more actively in the political process, if we want to ensure that they are going to start to vote at 18 years of age. One of the ways we have to do that is to make politics relevant for them.

We talk about the fact that children are our future, we talk about the fact that children are our best resource. That is good political language; we use it all the time. However, when is the best interest of the child in conflict with what the child wants and what society may determine is in the child's best interest? We heard one example this afternoon of a 14-year-old boy who needs to have an amputation that could save his life. He does not want the amputation because a fourteen 14 year old cannot contemplate seeing himself living for the next 50 or 60 years

Nathaniel Mayer-Heft, École secondaire Beutel : Bonjour. Comme l'a signalé la présidente du comité, j'ai passé la journée ici et j'aimerais dire certaines choses. Presque tous les intervenants que j'ai entendus aujourd'hui ont dit que les enfants sont notre avenir et qu'il faut tenir compte des intérêts des enfants. Moi, j'aimerais savoir si on en tient suffisamment compte.

Aujourd'hui, au Québec, à cause de la Loi 101, seuls les étudiants dont les parents ont fait leurs études en anglais peuvent étudier en anglais. Cette pratique est-elle dans l'intérêt des étudiants? Privons-nous les francophones du droit à l'éducation en anglais? J'ai passé une partie de l'été à Prague et je pouvais communiquer soit en anglais, soit en tchèque. À mon retour à Montréal, j'ai constaté qu'il y a des endroits où je ne peux parler qu'en français. Je demande alors si cette décision a pris en considération l'intérêt des enfants.

À mon avis, les francophones qui ne peuvent pas étudier en anglais sont privés d'un droit, parce qu'ils ne pourront pas évoluer dans un milieu anglophone plus tard. Et je suis sûr que cela leur ferme de nombreuses portes.

Je suis heureux que les étudiants puissent s'exprimer comme je le fais aujourd'hui. Bien sûr, on ne devrait pas avoir un droit de vote à 12 ans, mais pourquoi ne pas demander aux jeunes leur avis? Pourquoi ne pas amener les étudiants de 12 à 17 ans à s'intéresser à la politique? Ainsi, ils pourraient voter lorsqu'ils atteindraient l'âge de 18 ans. Je crois que cela augmenterait le nombre de jeunes qui votent.

Je voulais simplement lancer cette idée pour qu'on en discute ensemble.

La vice-présidente : Cette fois, je vais prendre la parole en premier, puis les autres sénateurs pourront s'exprimer aussi.

J'ai enseigné au secondaire pendant 20 ans et je pense que les élèves, Nathaniel — si je peux t'appeler par ton prénom — trouvaient que je parlais trop de politique et pas assez d'histoire militaire, car j'enseignais surtout à des garçons. Cependant, quand je les ai revus l'année dernière à leur amicale après 25 ans, ils m'ont tous dit qu'ils avaient toujours voté parce qu'ils savaient que s'ils ne le faisaient pas, j'en serais fort mécontente car ils se souvenaient que je disais toujours qu'il fallait voter.

Vous avez tout à fait raison de dire qu'il faut amener les jeunes à participer plus activement au processus politique si nous voulons qu'ils votent lorsqu'ils auront 18 ans. Mais pour qu'ils s'y intéressent, il faut que nous rendions la politique plus attrayante pour eux.

Nous disons que nos enfants sont notre avenir et qu'ils sont également notre plus grande ressource. Ce sont de belles phrases que nous utilisons toujours en politique. Cependant, qu'arrive-t-il quand ce que souhaite l'enfant ne concorde pas avec ce qui selon la société est dans l'intérêt de l'enfant? Ce midi, on a entendu l'exemple d'un garçon de 14 ans qui a besoin d'une amputation pour rester en vie. Mais il ne veut pas se faire amputer parce qu'un jeune de 14 ans ne peut pas imaginer vivre encore 50 ou 60 ans sans une jambe. Il ne veut pas y penser. Et pourtant, s'il avait

without a leg. He just does not want to think about it. Yet, at 20 years of age, that boy might have an entirely different view. The boy will not live to be 20 years of age if he does not have the operation to amputate his leg and stop the cancer.

How do adults weigh, in your view, what is in the best interest of the child, considering the views of the child, but deciding that the view of the child is not, in essence, in the best interest of the child?

Mr. Mayer-Heft: I think the cancer example is extreme, very different from the one I brought up just now. I feel that is an issue of maturity, and that at 14 years of age a child should not be expected to make a life or death decision based on a whim that he has at 14 years. You know, this is something that should be decided by a parent or guardian, if any, or by society if deemed necessary. A child at 14 years cannot condemn himself to death because he does not want to live without a limb. As you said, at age 20 he may be thankful that he is alive; however, I do not think that society should force a 14-year-old boy to make a decision, whether or not he should live or die without an arm or leg. I would definitely think that an adult's opinion would be taken into higher consideration, and weigh a lot more than a child or youth's opinion, because the adult is more mature and knows the consequences. I would much rather listen to a doctor tell me what I should or should not do with myself, rather than a 14 year old boy. That is my opinion.

The Deputy Chairman: Let us deal with a case of child custody. A 14-year-old wants to live with his father and the mother wants him to live with her. Who should make the decision in that case? What is in the best interest of the child?

Mr. Mayer-Heft: I think that both the mother and the father should be examined to make sure that if one is not a suitable place for a child to grow up, then he should not be allowed to go into his or her custody. If the child wants to live with the father because the father only eats fast food and shows the kid how to dodge taxes, then I do not think that the child should live with him. However, if both environments are okay for the child to grow up in, and the child says that he does not want to go live with one particular parent, then I do not think he should be forced to do so. I think, if anything, he should be asked to, but in the end it is the child's decision whether or not he should live in one environment or the other. We do not want to ruin the child.

The Deputy Chairman: You listened to many immigration cases this afternoon, and you learned of children who are separated from their families, who either find themselves in Canada without parents, or find themselves in another country with their parents in Canada.

What are your views with respect to Canada's immigration policy that seems to cause those kinds of problems?

Mr. Mayer-Heft: I heard about that boy who could not bring in his brother and it was ridiculous to me. That really hit home. I could not believe that there would be such a situation in which a child could come into a country, fleeing from a different country, as a refugee, seeking refuge in Canada, and that his brother, from the same country, in the same conditions, should not be allowed to. His brother is the only family he has, and the Canadian

20 ans, son point de vue serait peut-être tout à fait différent. Toutefois, ce garçon ne se rendra pas à 20 ans s'il ne se fait pas amputer une jambe pour arrêter la progression du cancer.

Comment les adultes doivent-ils, à votre avis, déterminer ce qui est dans l'intérêt de l'enfant? En considérant le point de vue de l'enfant mais en décider que ce que souhaite l'enfant n'est pas en fait dans son intérêt?

Mr. Mayer-Heft : Je pense que l'exemple du cancer est extrême et très différent de celui que je viens de donner. C'est une question de maturité et on ne peut pas s'attendre à ce que l'adolescent de 14 ans prenne une décision et qu'il doive choisir entre la vie et la mort. Cette décision doit être prise par ses parents ou son tuteur, ou par la société si nécessaire. Un jeune de 14 ans ne peut pas se condamner à mort parce qu'il ne veut pas être amputé. Comme vous l'avez dit, à 20 ans il sera reconnaissant d'être encore en vie; cependant, je ne pense pas que la société devrait obliger un jeune de 14 ans à décider de vivre ou non avec un bras ou une jambe en moins. Je suis persuadé qu'on tiendra davantage compte de l'opinion d'un adulte et que celle-ci pèsera beaucoup plus lourd dans la balance que l'opinion de l'adolescent, parce que l'adulte a plus de maturité et connaît les conséquences d'une telle décision. Je préférerais de loin m'en remettre à un médecin pour décider de ce que je dois faire plutôt qu'à l'avis d'un adolescent de 14 ans. Voilà ce que je pense.

Le vice-président : Prenons un cas de garde d'enfants. Disons qu'un adolescent de 14 ans veut habiter avec son père et sa mère veut qu'il vive avec elle. Qui devrait prendre la décision? Qu'est-ce qui est dans l'intérêt de l'enfant?

Mr. Mayer-Heft : Je pense qu'il faudra examiner la situation de la mère et du père pour s'assurer que si l'un d'eux ne peut pas offrir à son enfant un milieu de vie convenable, il ne puisse pas avoir la garde du jeune. Si l'enfant veut habiter avec son père parce que le père ne mange que du fast-food et qu'il montre à son enfant comment éviter de payer des taxes, je ne pense pas que l'adolescent doive vivre avec lui. Cependant, si les deux parents offrent un milieu convenable à leur enfant et que l'adolescent refuse d'aller vivre avec l'un d'entre eux, je crois qu'on ne devrait pas le forcer de le faire. On devrait lui demander son avis, mais au bout du compte c'est à l'adolescent qu'il appartient de décider où il veut vivre. Il ne faut pas gâcher la vie de ce jeune.

Le vice-président : Vous avez entendu parler de beaucoup de cas d'immigrants cet après-midi et nous avons parlé d'enfants qui sont séparés de leurs familles, soit parce qu'ils se trouvent au Canada sans leurs parents, soit parce qu'ils se trouvent dans un autre pays alors que leurs parents sont au Canada.

À votre avis, qu'est-ce qui, dans la politique du Canada en matière d'immigration, semble être à l'origine de ces problèmes?

Mr. Mayer-Heft : Vous avez parlé du garçon qui ne pouvait faire venir son frère et j'ai trouvé cela ridicule. Cela m'a vraiment touché. Je ne pouvais pas croire qu'il y avait de pareils cas où un enfant ne pouvait pas venir au Canada pour y trouver refuge, s'il s'enfuyait d'un autre pays, du même pays d'où était venu son frère et dans la même situation. Son frère est le seul membre de sa famille et le gouvernement du Canada ne devrait pas séparer ces

government should not split up these two brothers. I feel that however this happened, it should be fixed so that it cannot happen in the future. This case was among so many others that were mentioned, and are probably in this book — I have not read all of them — and I think changes have to be made, because it is ridiculous. I do not know how else to explain it.

Senator Poy: Nathaniel, I was very interested when you brought up the lack of language rights in Quebec. You said you were in Czech Republic and you spoke Czech and English.

I believe that the more languages a child learns the better it is for the child. I do not understand why, even outside of Quebec, I have heard so many parents say why should their children learn to speak French. They insist that their children do not need to learn the language.

I think it goes both ways. I will not go into the politics of Quebec. Would you say the majority of young people in Quebec would prefer to be bilingual? English is a very useful international language.

Mr. Mayer-Heft: Well, again, referring to the case with the 14-year-old boy, this is one of the situations in which an adult should be consulted, because the child may not know all the benefits of being bilingual or, you know, a polyglot. If a francophone child would ever want to move to the United Kingdom from Quebec, it would be very hard for him, because he is not bilingual. However, an anglophone child from Quebec would not have that problem. He could move to either the United Kingdom or France, because anglophones are forced to be bilingual in Quebec. I think it is beneficial for the anglophones that the government is forcing them to learn French, but I think for the francophones, it puts them back. It is a handicap, and I think the Quebec government should definitely rethink its language policy.

Senator Poy: Many Quebecers go down to the U.S., especially Florida, where there are lots of them. They must know that they have to speak English, so I am thinking about the parents; would not the parents think it is necessary for them to be able to communicate in North America? I mean, never mind the rest of Canada, I am talking about the U.S. I just want to know what you think.

Mr. Mayer-Heft: I think it is necessary for them to learn English. I think that the parents should know all the benefits, and I think that to give their children every opportunity and to take their best interest, and to think about it, they should definitely consider teaching them both languages.

Senator Poy: The children are not learning both languages; right?

Mr. Mayer-Heft: I do not see it happening, but I think it should. I think that Quebec should become bilingual or at least give francophones a choice whether or not they would like to study English, rather than choose for them. Yes, I think parents should know the benefits, and I think someone — anyone — I do not know who — should campaign for it.

deux frères. Peu importe les raisons qui ont mené à cette situation, je crois qu'il faut la corriger afin que cela ne se reproduise pas dans l'avenir. C'était un cas parmi beaucoup d'autres qui ont été mentionnés et qui sont sans doute décrits dans ce livre — je ne les ai pas tous lus — et je pense qu'il faut faire certains changements parce que c'est ridicule. Je ne peux rien dire d'autre.

Le sénateur Poy : Nathaniel, j'ai été très intéressé par ce que vous avez dit au sujet des droits linguistiques au Québec. Vous avez dit que lors de votre séjour à la République tchèque, vous pouviez parler tchèque ou anglais.

Je pense que plus un enfant apprend de langues, mieux c'est. Je ne comprends pas pourquoi, même à l'extérieur du Québec, j'ai entendu tellement de parents demander à quoi servirait à leurs enfants d'apprendre le français. Ils affirment avec force que leurs enfants n'ont pas besoin d'apprendre cette langue.

Cela vaut pour les anglophones et les francophones. Je ne vais pas commencer à commenter la politique du Québec. Croyez-vous que la plupart des jeunes au Québec préféreraient être bilingues? L'anglais est une langue internationale très utile.

M. Mayer-Heft : Encore une fois, comme dans le cas de l'adolescent de 14 ans, il faudrait qu'un adulte soit consulté, parce que l'enfant ne connaît pas nécessairement tous les avantages d'être bilingue ou encore polyglotte. Si un enfant francophone voulait un jour s'établir au Royaume-Uni, il éprouverait beaucoup de difficultés s'il n'était pas bilingue. Un enfant anglophone né au Québec n'aurait pas le même problème. Il pourrait aller vivre au Royaume-Uni ou en France, parce que les anglophones sont obligés d'être bilingues au Québec. Il est avantageux à mon avis que le gouvernement oblige les anglophones à apprendre le français, mais les francophones sont désavantagés. C'est un handicap et je pense que le gouvernement du Québec devrait repenser sa politique linguistique.

Le sénateur Poy : Beaucoup de Québécois voyagent aux États-Unis, particulièrement en Floride, où ils sont nombreux. Ils doivent bien savoir qu'il faut parler anglais, ce qui m'amène à m'interroger au sujet des parents; ne jugent-ils pas nécessaires que leurs enfants puissent communiquer en Amérique du Nord? Mis à part le reste du Canada, je parle des États-Unis. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Mayer-Heft : Je crois qu'il faut qu'ils apprennent l'anglais. Les parents doivent être au courant des avantages d'être bilingues et agir dans l'intérêt de leurs enfants en leur donnant toutes les chances. Ils doivent absolument pour cela leur permettre d'apprendre les deux langues.

Le sénateur Poy : Les enfants n'apprennent pas les deux langues, n'est-ce pas?

M. Mayer-Heft : Ils devraient le faire, mais ce n'est pas ce que je constate. Je pense que le Québec devrait devenir bilingue ou du moins, on devrait donner aux francophones le choix d'étudier en français ou en anglais, au lieu de décider à leur place. Oui, je crois que les parents doivent connaître les avantages et je pense que quelqu'un — n'importe qui — devrait revendiquer ce droit.

Senator Poy: That goes back to the involvement of young people in politics. If young people became involved in politics, at least by the time they turned 18 years of age there would be more Quebecers in government positions. There is a general apathy concerning democratic rights, among young people in Canada.

Senator Munson: Nathaniel, you are a patient man; maybe you are going to be a politician. You sit here and listen all day.

Mr. Mayer-Heft: It is interesting.

Senator Munson: There are all kinds of questions to ask you because I grew up in Quebec for part of my life.

According to our laws, corporal punishment and reasonable force may be used to discipline a child. What are your views on corporal punishment? Do you think the use of corporal punishment should be eliminated?

Mr. Mayer-Heft: I have strong views against corporal punishment. I feel that striking a child, regardless of the circumstance, is wrong on many levels. A child cannot be expected to know every detail, right from wrong, in every situation. I feel that an adult who strikes a child, no matter how hard, shows no respect for the child, and infringes on the child's human rights.

Who is to say that any adult, a teacher, for instance, can strike a child on a whim because he, you know, talked in class, or did not do his homework? It undermines the rights of the child; it humiliates the child, and especially a teacher, who is almost in no way connected to the child. A teacher should not be allowed to ever have that contact with the child.

Senator Munson: I think it is good for us to get it on the record, because that is one of our big issues in this convention.

I would like to talk about the incident at Dawson College. I have just gone over the Convention of the Rights of the Child, which I have in this little booklet. I keep reading and reading, and I am going to get it one of these days soon. If it were written in the same language as the Canadian Council on Refugees, it would be a lot better for an old reporter like me.

Article 14 states:

States Parties shall respect the right of the child to freedom of thought, conscience and religion.

Article 15 states:

States Parties recognize the rights of the child to freedom of association and to freedom to peaceful assembly.

We heard this afternoon that Canada has ratified but not implemented these articles. Would things have been different if the education system in this country provided forums for the youth to discuss their problems? How can we help the youth to understand what happened at Dawson College? How do we

Le sénateur Poy : Cela nous ramène à l'implication des jeunes en politique. Si les jeunes s'intéressaient à la vie politique, du moins lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, il y aurait plus de Québécois au gouvernement. De façon générale, il y a une certaine apathie au sujet des lois démocratiques chez les jeunes canadiens et canadiennes.

Le sénateur Munson : Nathaniel, vous êtes un jeune homme patient; vous deviendrez peut-être politicien un jour. Vous êtes resté ici tout la journée à écouter les délibérations.

Mr. Mayer-Heft : C'était intéressant.

Le sénateur Munson : J'aimerais vous poser toutes sortes de questions parce que j'ai grandi au Québec et j'y ai passé une partie de ma vie.

Nos lois permettent de recourir au châtiment corporel et à la force raisonnable pour discipliner un enfant. Que pensez-vous des châtiments corporels? Pensez-vous qu'on devrait éliminer le recours au châtiment corporel?

Mr. Mayer-Heft : Je suis fortement opposé au châtiment corporel. À mon avis, il n'est jamais bon de frapper un enfant, peu importe les circonstances. On ne peut s'attendre à ce qu'un enfant sache distinguer le bien du mal dans tous les cas. L'adulte qui frappe un enfant, peu importe le degré de force qu'il utilise manque, de respect envers l'enfant et viole les droits de celui-ci.

Comment peut-on penser qu'un adulte, un enseignant par exemple, ait le droit de frapper un enfant simplement parce qu'il a envie de le faire, parce que l'enfant a bavardé en classe ou n'a pas fait son devoir? Cela revient à bafouer les droits de l'enfant, à l'humilier, ce qui est d'autant plus grave si c'est un professeur, un adulte qui n'a presque pas de rapports avec l'enfant qui le frappe. Les enseignants ne devraient pas avoir le droit de frapper un enfant.

Le sénateur Munson : Il est bon que vous ayez exprimé clairement ce point de vue, parce que c'est là l'un des enjeux importants de cette convention.

J'aimerais aborder l'incident survenu au Collège Dawson. Je viens de parcourir la Convention sur les droits de l'enfant, dans cette petite brochure. À force de la lire et de la relire, je finirai bien par la comprendre. Si elle était rédigée dans le même langage le Conseil canadien des réfugiés, ce serait beaucoup plus facile pour un vieux journaliste comme moi.

Voici ce que dit l'article 14 :

Les États parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de penser, de conscience et de religion.

Et l'article 15 :

Les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.

Nous avons appris cet après-midi que le Canada a ratifié ces articles mais ne les a pas mis à exécution. Si le système d'éducation du Canada offrait aux jeunes des lieux d'échange qui leur permettraient de discuter de leurs problèmes, est-ce que les choses auraient été différentes? Que pouvons-nous faire pour

explain the events at Dawson College to a child—sometimes I hate that word — a young man or a young woman of 14 or 15 or 16 years of age? How do we help those young people to express their feelings after witnessing such a terrible, violent event?

I have covered enough demonstrations involving adults. I would just like to get your point of view on that, because it seems to me that children need to express thought, need to have freedom of association and that is contained in the UN Convention on the Rights of the Child.

Mr. Mayer-Heft: I agree with you a 100 per cent. I am part of a youth group, and several days after the Dawson College incident we did get together, as some students were at Dawson at the time, and others — we all have ties in some way to what happened. We gave each member of the organization a chance to speak, if he or she wanted to.

I felt that was so important, because you do not hear enough from youth and children about what happens in the world. I feel that if we give youth a chance to express themselves, that there would be more understanding, and I think the number of these incidents would definitely decrease because of the understanding generated by students expressing themselves on the subject.

Since the Dawson incident, we have heard of other similar incidents such as the Pennsylvania high school incident and, you know, I feel that if students and youth were given the chance to express themselves, many of these tragedies could be averted.

Senator Munson: Yes, it gives me at least pause for thought here. In our report, this is an area where that freedom of expression and thought can be shared with parents and the general public.

The Deputy Chairman: Well, Tamira Cahana has joined us and we will let her catch her breath for a moment.

Senator Nancy Ruth: I want to continue on the Dawson shooter and the shooter from the École Polytechnique. Both these young men had once gone into training with the Canadian Army, and both were found to be unsuitable and were dismissed from the army.

Do you think the Canadian Army has a role to play in keeping a registry of people who go to the army and get kicked out? I wondered if you had any comments, why these things happen in Quebec, why at this age, and why men, and why hatred against women?

Mr. Mayer-Heft: I feel that the Canadian army is in some small way responsible for what happened, because if someone is deemed unsuitable and is dismissed, there is probably a good reason, and a person like that should not be able to procure weapons. I think that the Canadian army and the Government of Canada should have a registry of people that are deemed unsuitable to own a gun. That information might have averted that tragedy.

aider les jeunes à comprendre ce qui est survenu au Collège Dawson? Comment expliquer les événements du Collège Dawson à un enfant — je déteste parfois utiliser ce terme — à un adolescent ou une adolescente de 14, 15 ou 16 ans? Comment aider ces jeunes à exprimer ce qu'ils ressentent après avoir été témoins d'un événement aussi violent et aussi terrible?

J'ai traité de nombreuses manifestations d'adultes. Que pensez-vous des manifestations d'enfants? J'estime que les enfants doivent pouvoir exprimer leurs pensées, jouir de la liberté d'association, et que tout cela se trouve dans la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

M. Mayer-Heft : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je fais partie d'un groupe de jeunes, et nous nous sommes rencontrés dans les jours suivant la tragédie du collège Dawson. En effet, nous nous sommes rassemblés parce que certains élèves allaient à Dawson et les autres, eh bien nous nous sentons tous interpellés d'une manière ou d'une autre par ce qui est arrivé. Nous avons donné l'occasion à chaque membre du groupe de s'exprimer, s'il le souhaitait.

Je trouve que c'était essentiel, car nous n'entendons pas assez la perception des adolescents et des enfants sur ce qui arrive dans le monde. Je crois que si on leur donnait davantage l'occasion de s'exprimer, nous comprendrions mieux ce qui se passe. Ainsi, ces tragédies diminueraient, puisque on comprendrait mieux la situation grâce aux opinions des élèves.

Depuis le drame de Dawson, il y a eu d'autres tragédies, telle que celle du secondaire de la Pennsylvanie. Je crois qu'on pourrait éviter bon nombre de ces tragédies si on donnait voix aux élèves et aux jeunes.

Sénateur Munson : Vos propos me font réfléchir. Dans notre rapport, il faudrait voir s'il s'agit d'un domaine où la liberté d'expression et de pensée peut être partagée avec les parents et avec le public.

La vice-présidente : Tamira Cahana vient de se joindre à nous. Laissons-lui le temps de souffler.

Le sénateur Nancy Ruth : J'aimerais revenir au tireur de Dawson et de l'École polytechnique. Ces deux jeunes ont déjà été formés au sein de l'armée canadienne, qui les a jugés inadéquats et les a renvoyés.

Est-ce que vous estimatez que l'armée canadienne devrait tenir un registre des personnes qui ont été renvoyées de l'armée? Pourquoi pensez-vous que de telles choses arrivent à cette époque au Québec? Comment se fait-il que ce soit des hommes qui commettent ces crimes? Pourquoi déteste-t-on les femmes?

Mr. Mayer-Heft : Je crois que l'armée canadienne a une responsabilité légère dans ce dossier. En effet, si on déclare quelqu'un inapte et on le renvoie, c'est sans doute pour de bonnes raisons, et cette personne ne devrait pas avoir le droit de s'acheter des armes. Je crois que l'armée canadienne et le gouvernement du Canada devraient tenir un registre des Canadiens qu'ils jugent inaptes à posséder un fusil. Ce type de renseignements aurait pu éviter la tragédie qui a eu lieu.

As for the why at this age and why the hatred —

Senator Munson: Why Quebec?

Mr. Mayer-Heft: Why Quebec? I do not feel that it is necessarily Quebec. You know, we saw it happen in Pennsylvania also and it happened in Columbine, way back.

The Deputy Chairman: Yes, and it happened in Alberta.

Mr. Mayer-Heft: Right. I think it is more age, than location. At 18 years of age, people are at an impressionable age and problems can develop. These things are bad, but they happen.

Tamira Cahana, Beutel High School: I do not think age has anything to do with it at all, in fact. I think that it is just a general feeling of alienation that people are experiencing. I think age is, if anything, the most minimal factor.

Alienation is being bred in our society, people are constantly secluding themselves from one another because of the ideas that our society is breeding; you are not good enough, you are not anything, essentially. I do not think it is age. I think it is just the belief and just the words that people are speaking between one another.

Why it is happening in Quebec? There is no reason. There is no reason that it should be happening anywhere, but just because it is happened a few times in Quebec, I think is just —

Mr. Mayer-Heft: Coincidence.

Ms. Cahana: I would not even say coincidence; it has just been allowed to happen. There has not been enough said against it. There has not been enough education; I suppose that is the answer.

The Deputy Chairman: Tell me what you both think about bullying. I am sure you have seen it at various times in your school career, maybe you have been the victim, maybe you have not, maybe you have seen others who have been the victim. How prevalent is bullying and what can we do as a society to prevent it?

Ms. Cahana: It is highly prevalent.

Senator Munson: We heard testimony from all across the country. We came up with sort of some parental ideas, which were not any good. The idea was to get all of the groups together with the principal and see if they could work out the problem. We came to understand that bullying begins at home and soon finds its way onto the playground, and if you dare to get the groups together, the problem is worse the next day. It is a very tough problem.

Ms. Cahana: I think it goes back, again, to the sense of alienation that people are feeling. I think only a bully feels so alone, and is just searching for contact, and just searching for a sense of validity, and being important. To cure this problem, I think you just have to make children feel alive. I think that is the only cure. I think that is the cure for all these issues.

The Deputy Chairman: But, Tamira, the public perception in my era used to be that boys bullied and that girls did not. However, having had two daughters, I know that is not the case. I

Maintenant en ce qui concerne l'époque et la haine...

Le sénateur Munson : Pourquoi le Québec?

M. Mayer-Heft : Pourquoi? Je ne crois pas qu'il s'agisse nécessairement du Québec. Vous savez, une telle tragédie a eu lieu en Pennsylvanie et à Columbine, dans le passé.

La vice-présidente : Oui, et également en Alberta.

M. Mayer-Heft : C'est exact. C'est plutôt une question d'époque que d'emplacement. À 18 ans, on est impressionnable, et des problèmes peuvent en survenir. C'est malheureux, mais ça arrive.

Tamira Cahana, École secondaire Beutel : Je ne crois pas du tout que cela ait rapport avec l'âge. C'est plutôt le sentiment général d'aliénation qui me semble important. À mon avis, l'âge est le facteur le moins important dans ce contexte.

L'aliénation est cultivée dans notre société. Les gens s'isolent des autres à cause des idées nourries par la société : vous n'êtes pas assez bon, vous ne valez rien. Ce n'est pas une question d'âge. C'est une question de croyance, ça revient au mot que les gens utilisent lorsqu'ils se parlent.

Pourquoi est-ce que ça arrive au Québec? Il n'y a pas de raison. Il n'y a aucune raison pour que ça se passe ailleurs, et ce n'est pas parce que ça a eu lieu plusieurs fois au Québec, que...

Mr. Mayer-Heft : C'est une question de coïncidence.

Mme Cahana : Je ne dirais pas qu'il s'agit d'une coïncidence, c'est tout simplement qu'on a permis que ça arrive. L'on ne s'est pas assez opposé à cela. Je vous dirais qu'il s'agit d'un manque d'éducation.

La vice-présidente : Que pensez-vous de l'intimidation? Vous avez dû en être témoin plusieurs fois à l'école. Peut-être que vous en avez été victime, ou peut-être que vous avez vu d'autres personnes être victimes d'intimidation. Est-ce que l'intimidation est répandue? Que pouvons-nous faire pour l'empêcher?

Mme Cahana : L'intimidation est très répandue.

Le sénateur Munson : Nous avons écouté des témoignages d'un océan à l'autre du pays. Nous avons trouvé des idées de parents, qui n'étaient pas très bonnes. Nous voulions que tous les groupes se réunissent avec le directeur pour voir comment ont pouvait résoudre le problème. Nous avons fini par comprendre que l'intimidation commence à la maison et se retrouve ensuite à l'école. Nous avons compris que si on osait rassembler les groupes, le problème empirait le lendemain. C'est une question épiqueuse.

Mme Cahana : Je crois que, de nouveau, cela revient à ce sentiment d'aliénation. Je crois qu'un tyran se sent très seul et essaie d'établir un contact, il veut se être validé, se sentir important. Afin de se débarrasser de ce problème, il faut que les enfants se sentent vivants. C'est la seule solution. C'est la solution à tous ces maux.

La vice-présidente : Tamira, à mon époque, nous croyions que c'était les garçons qui intimidaient et que les filles ne le faisaient pas. En revanche, puisque j'ai deux filles, je sais que ce n'est pas

know that girls do bully. They do it less violently — less physically, I should say, than the boys, but they do just as much damage to the psyche and to the sense of alienation of the girls that they are bullying.

I mean, you can punch somebody in the face, or you can hip them into the locker — both of which I have seen boys do, I have not seen girls do — but I have seen girls make terrible comments and harass their fellow students about hair, clothes, behaviour, language; you name it.

How do we change that culture within a school system so that there is a zero tolerance policy for bullying? I have seen examples of male teachers who thought it was fun when the boys got into a fight. How do we change that attitude?

Ms. Cahana: I do not think it is to place a zero tolerance on it. I think identifying it so directly is creating a hyper-consciousness around this issue. I think the best thing is if it came from one student, in particular, who was just kind of overseeing what was happening in the schools; not a spy or anything, but just a student.

Senator Nancy Ruth: We used to call them overseers.

Ms. Cahana: Yes, just one student who had particular control in the school.

The Deputy Chairman: Nathaniel, what do you think?

Mr. Mayer-Heft: I do not think it should be from a student. I agree with Tamira that it is not going to help to put in a zero tolerance policy, because you hear all the time there is a zero tolerance policy, but that it does nothing. To say it means nothing; to implement it is a lot harder. I think that when people say there is a zero tolerance policy, it is an empty threat, and that is how everyone sees it, people just see it as they are trying to fix it, but they never can.

I think it has to go back way earlier, and kids have to be educated properly. Bullying is seen from age six to age 18 or 19. It happens at every stage in education. When you get kids together, they are going to hit each other. I think bullying is different in boys and girls. I hear Tamira, on the female side, that bullying does, for girls, come more from a sense of alienation; however, for the most part, what I can see from the guys' perspective is that they do it because they can. You know? If a boy can bully, then a boy will bully.

I feel that if they were educated and spoken to at a young age, throughout the education — spoken to about why is bullying wrong, and get them involved, then there would be a lot less bullying.

Ms. Cahana: I just do not think that education helps so much, because, as you were saying, if they can, they will.

Senator Nancy Ruth: They do.

vrai. Je sais que les filles font également de l'intimidation. Leur intimidation est moins violente — moins physique que celle des garçons, mais elle crée autant de dommage psychologique.

Par exemple, j'ai vu des garçons donner des coups de poing dans le visage ou pousser d'autres garçons dans les casiers. Je n'ai pas vu de filles agir de la sorte, mais je les ai vues faire des observations désobligeantes et harceler leurs camarades en se moquant de toutes sortes de choses, dont leurs cheveux, leurs vêtements, leurs comportements ou encore leur langue.

Comment pouvons-nous changer cette culture dans les écoles pour qu'il y ait un degré de tolérance zéro pour l'intimidation? J'ai vu des enseignants masculins qui trouvaient que c'était comique que de voir des garçons se battre. Comment pouvons-nous changer cette attitude?

Mme Cahana : Je ne crois pas qu'il faille mettre en vigueur un degré de tolérance zéro. Je crois qu'en agissant de la sorte, on mettrait trop d'emphase sur cette question. La meilleure solution serait que l'aide vienne d'un étudiant en particulier, qui contrôle ce qui arrive dans les écoles. Il ne s'agirait pas d'un espion, mais d'un étudiant.

Le sénateur Nancy Ruth : À mon époque on les appelait des surveillants.

Mme Cahana : Oui, un seul élève qui aurait un contrôle particulier sur l'école.

La vice-présidente : Nathaniel, qu'en pensez-vous?

M. Mayer-Heft : Je ne crois pas que cela devrait émaner d'un étudiant. Je suis d'accord avec Tamira pour dire qu'une politique de tolérance zéro ne sera pas utile parce que chaque fois qu'il y a une telle politique en vigueur, elle ne résout pas les problèmes. Il est facile d'en parler, mais beaucoup plus difficile de la mettre en œuvre. Lorsque les gens parlent d'une politique de tolérance zéro, ils perçoivent cette politique comme une menace en l'air, comme quelque chose que l'on tente de régler, mais que l'on ne pourra pas le faire.

Je crois qu'il faut résoudre ce problème bien plus tôt, il faut bien éduquer les enfants. L'intimidation commence à partir de l'âge de six ans jusqu'à l'âge de 18 ou 19 ans. Elle a lieu à tous les niveaux. Lorsque les enfants sont ensemble, ils se confrontent. L'intimidation est différente chez les garçons et chez les filles. Tamira nous parle de la perspective féminine, où l'intimidation chez les filles proviendrait d'un sentiment d'aliénation. Bon nombre des garçons font de l'intimidation parce qu'ils peuvent le faire. Vous comprenez? Si un garçon peut intimider, il intimidera.

Je crois que si on les éduquait et qu'on leur parlait à un jeune âge, et qu'au cours de leur éducation, on leur expliquait en quoi l'intimidation est négative, si on les impliquait dans le processus, il y aurait beaucoup moins d'intimidation.

Mme Cahana : Je ne crois pas que l'éducation va aider particulièrement, car comme vous le mentionnez, s'ils peuvent intimider, ils le feront.

Le sénateur Nancy Ruth : Ils le font.

Ms. Cahana: They do. Yes, exactly.

Senator Nancy Ruth: We have some in the Senate too. It does not stop at 18 years of age; I assure you.

Ms. Cahana: I just think it also has to do with the language that is allowed to be spoken. Language is so vital in just mental processing, that if the language that is being allowed to be spoken in the classrooms — I know in my classrooms people are always saying the most foul and grotesque things.

Mr. Mayer-Heft: And the teachers allow it.

Ms. Cahana: Yes.

Senator Poy: Oh, they allow it?

Ms. Cahana: They allow it. Even racist slurs are allowed. We go to private Jewish school, so I do not know, maybe that has something to do with it.

Mr. Mayer-Heft: I cannot think it should be different, you know, in any other schools; it is not just private Jewish schools.

Ms. Cahana: No.

Mr. Mayer-Heft: I think if you were to ask the people you met in Edmonton and everywhere else in Canada, that you would get more or less the same thing. If you ask them "What is the language spoken in the classrooms," they will say, "Yes, we tell racist jokes, we joke around with our teacher, sometimes."

I do not feel that any rules have been implemented. I feel that students are allowed to say whatever they want, whenever they want, and that is a problem because they can be very offensive and there is no one or nothing to stop it.

Senator Nancy Ruth: I am curious. Do you think there are more racist jokes than sexist jokes because you are in a Jewish school?

Mr. Mayer-Heft: I would not say there is more or less of anything. If there is in certain classrooms — in other classrooms, I think it varies by age, I think it varies by, you know, who the kids are, but when push comes to shove, these jokes are being told, and they are being allowed, and they should not be.

I do not think that it has anything to do with ethnic and religious background, I think in the much more religious schools that there is probably less, but if you were to go to a public school, or a private Catholic school, I am sure you would hear almost exactly the same testimony.

Senator Nancy Ruth: The same jokes, but flipped.

Ms. Cahana: I agree that it does not have to do so much with just the fact that there are Jewish kids in a Jewish school, but when you are not exposed to other ideas and other mentalities, it is bound to happen. I think the whole segregation, you know, grouping of schools is a horrible thing. I think it is the worst experiment.

Mme Cahana : Oui, c'est exact, ils intimident.

Le sénateur Nancy Ruth : Il y a aussi des sénateurs qui font de l'intimidation. Je peux vous garantir que l'intimidation n'arrête pas à l'âge de 18 ans.

Mme Cahana : Je crois que l'intimidation est également liée aux mots utilisés. La langue est essentielle dans la compréhension psychologique de l'environnement. Je songe aux mots qu'on a le droit d'utiliser dans les salles de classe — à mon école, en classe, les gens disent des choses atroces et grotesques.

Mr. Mayer-Heft : Et les enseignants leur permettent de le faire?

Mme Cahana : Oui.

Le sénateur Poy : Ah oui, ils leur permettent de le faire?

Mme Cahana : Oui. Même des propos racistes sont permis. Nous fréquentons une école privée juive, alors je ne sais pas si cela a un lien.

Mr. Mayer-Heft : Je ne crois pas que la situation soit différente dans d'autres écoles, elle ne se limite pas seulement aux écoles privées juives.

Mme Cahana : Non.

Mr. Mayer-Heft : Je crois que si l'on posait la même question aux personnes que vous avez rencontrées à Edmonton et ailleurs au Canada, elles vous répondraient à peu près la même chose. Si vous leur demandiez quels mots sont utilisés dans les salles de classe, les étudiants vous diraient qu'ils font des blagues racistes, ou encore que, parfois, ils se moquent de leur professeur.

Je ne crois pas que les règles aient été mises en œuvre. J'ai l'impression que les élèves peuvent dire ce qu'ils veulent, quand ils le veulent. C'est un problème, car ils peuvent être très blessants et il n'y a rien ni personne pour les arrêter.

Le sénateur Nancy Ruth : Je suis curieuse. Est-ce que vous croyez qu'il y a plus de blagues racistes que de blagues sexistes parce que vous vous trouvez dans une école juive?

Mr. Mayer-Heft : Je ne vous dirais pas qu'il y en a plus ni qu'il y en a moins. Je crois que ça dépend de l'âge, de la salle de classe, de la personnalité des élèves. Mais, au bout du compte, ils font des blagues, et on leur permet de faire ces blagues alors qu'on ne devrait pas.

Je ne crois pas qu'il y a un rapport avec le milieu ethnique ou religieux. Je crois que de telles blagues sont probablement moins fréquentes dans des écoles plus religieuses. Mais je crois qu'une école publique ou une école privée catholique vous donnerait un témoignage similaire.

Le sénateur Nancy Ruth : Les mêmes blagues, mais inversées.

Mme Cahana : Je suis d'accord pour dire que cela n'a pas tellement rapport avec le fait qu'il y a des élèves juifs dans l'école juive. C'est plutôt que lorsqu'on n'est pas exposé à d'autres idées et à d'autres mentalités, ce type de blagues survient. C'est une question de ségrégation. La division des écoles est horrible. Je crois que c'est la pire expérience.

I think you were talking about sexism. I think that is huge. I see that everywhere. Women — and men also — are constantly being battered down within language, within physical contact. I think that is one of the biggest issues that I have.

I have to say that I am scared, even what is going to happen at the next level, because it is being allowed, and it is everywhere. I mean, of course, being a woman, I have more ideas towards the feminine side, but it is allowed in our society, and I am scared because I, as a woman, am completely vulnerable, and no one is protesting.

Senator Munson: Would this be the use of language within your age group? I was surprised the other day, hearing some words that were just used in my son's environment. He'd be just talking away, and I went "What was that?" "Oh, that is okay, everybody uses these words, it is..." — I said "No, they do not."

Ms. Cahana: But what is it — why is it —

Senator Munson: Well, I mean, referring to women. Certain words and things; it is so wrong. Is that what you are referring to?

Ms. Cahana: Yes.

Senator Munson: I mean the verbal abuse.

Ms. Cahana: The verbal abuse, the imagery, everything, and because everyone is using it, it is validated.

Senator Munson: Yes.

Ms. Cahana: That is the most grotesque part of it all.

Senator Munson: How do you change that? How do we, as a society, try to change that? You talked about the next level; the next level is university, close by, probably, right?

Ms. Cahana: Yes.

Senator Munson: Then it turns beyond your school, it turns beyond your city, beyond the province, and it just keeps going.

Ms. Cahana: I think it has to do with early identification. I am not sure.

Senator Munson: It is good to have that testimony. We have heard very interesting testimony from young people at a school in Edmonton, and they came from a different social stratum, if I can put it that way. These young people lived in single-parent homes and a pretty rough and tough environment. These youth talked about the same language and the bullying. They had similar comments and concerns.

It is, I think, important as a committee that we hear this when we are discussing the rights of the child and trying to have this document implemented by governments in our country.

Ms. Cahana: Yes.

Vous avez parlé de sexism. C'est un problème de taille. Il y a du sexism partout. Les femmes — et les hommes — sont constamment maltraités par des mots et des gestes. C'est un des plus grands problèmes auxquels je dois faire face.

Je dois vous dire que j'ai peur, j'ai peur de savoir ce qui se passera plus tard, parce que l'intimidation est acceptée et se retrouve partout. Puisque je suis une femme, je songe à ce côté féministe, l'intimidation est permise dans la société. J'ai peur, parce que, en tant que femme, je suis complètement vulnérable et personne ne s'y oppose.

Le sénateur Munson : Est-ce que cela revient à l'utilisation du langage dans votre groupe d'âge? J'ai été étonné l'autre jour d'écouter des mots qui étaient utilisés dans le milieu de mon fils. Il était en train de parler et je lui ai dit « Qu'est-ce que tu as dit? » Il m'a répondu « Oh, ce n'est pas grave, tout le monde utilise ces mots, c'est.... » — et je lui ai répondu « Non, tout le monde n'utilisent pas ces mots ».

Mme Cahana : Mais qu'est-ce que — pourquoi serait-ce...

Le sénateur Munson : Eh bien c'était une référence aux femmes. Je parlais de certains mots utilisés, de certaines choses. C'est très mal. Est-ce que vous faisiez également référence à cela?

Mme Cahana : Oui.

Le sénateur Munson : De la violence verbale.

Mme Cahana : La violence verbale, les images, tout. Parce que tout le monde l'utilise, c'est accepté.

Le sénateur Munson : Oui.

Mme Cahana : C'est ce que je trouve le plus grotesque.

Le sénateur Munson : Et comment peut-on changer cette situation? Comment est-ce que la société peut changer cela? Vous avez parlé de la prochaine étape, soit l'université n'est-ce pas?

Mme Cahana : Oui.

Le sénateur Munson : Puis cela va aller plus loin que votre école, que votre ville, que la province. Cela ne fait que continuer et s'élargir.

Mme Cahana : Il faut cibler le problème plus tôt. Je crois.

Le sénateur Munson : C'est intéressant d'écouter votre témoignage. Nous avons écouté des témoignages intéressants en provenance de jeunes de l'école d'Edmonton. Ils venaient d'une sphère sociale différente que la vôtre, si je puis dire. Ces jeunes étaient issus de foyers monoparentaux, et vivaient dans un milieu difficile. Mais eux aussi parlaient de cette question de langue et de l'intimidation. Ils ont soulevé des préoccupations similaires aux vôtres.

Il est important que le comité écoute ces témoignages lorsque nous parlons des droits de l'enfant et de la mise en œuvre de la convention par le gouvernement au Canada.

Mme Cahana : Oui.

Senator Munson: We need to understand the rights of the child.

The Deputy Chairman: Are we making kids grow up too soon? I look at five, and six year olds who are dressing in ways that 12, 13, and 14 year olds used to dress. I look at them engaged in activities that much older children used to be engaged in. I mean, what is wrong with playing? Have our children stopped playing?

Mr. Mayer-Heft: I do not think that anyone is at fault for kids growing up too fast.

Senator Munson: I do.

Mr. Mayer-Heft: It is true that kids are maturing a lot faster, doing many things that you would not normally expect a seven year old and eight year old to do, but rather a 12 or 13 year old. However, I feel that it is these kids who see older kids doing it, and are trying to imitate them. I think that has something to do with the perception of what is cool, and what is not. I do not think that can be changed by a political party, but I think it has to be changed somehow, you know, if it is a problem.

Ms. Cahana: I do not think there is a solution for it; curiosity is everywhere. I think curiosity is what makes them children.

When it gets to be abusive, and when the children are identifying themselves with these qualities, when it stops being curiosity, then that becomes a problem. I do not know the solution to that problem.

The Deputy Chairman: Well, I have to say that I get pretty disturbed when I hear of 11- and 12-year-olds with webcams being persuaded to make films of themselves nude, which they then distribute on the Internet. I say what kind of a society are we living in? What kind of protection are we providing for children, that this kind of thing can go on?

Ms. Cahana: I suppose it is the imagery that is all around us, and it is our role models — their role models. I think the industry is breeding this behaviour.

Senator Nancy Ruth: You used the word “alienation” three or four times, and for me this is all part of the disintegration of community, the individual pornographer soliciting children, whatever issue. We talk about those two men who gunned down the various colleges here in Montreal.

Alienation is a terrible thing, the lack of community. Oh, God, have you got any answers? We do not, necessarily. I guess that is part of our struggle. When everything is so fractured, people with their iPods, people — you know, last night in Toronto I watched a man of, oh, I do not know, 25 years, skid on a streetcar track and go flat on his bicycle right across with all this traffic coming, and it was a little darker than this. He got up and he said “Oh, I am fine, I am fine. I am fine. No, it was nothing.” Then he checked to see if his cell was okay. He did not want to have any interaction with me. I went out and stopped the traffic; no, no, he had to know that his machinery was okay. He could not admit that he was hurt. I mean, he went right across two sets of streetcar

Le sénateur Munson : Nous devons comprendre les droits de l'enfant.

La vice-présidente : Est-ce que nos enfants grandissent trop rapidement? Je regarde les jeunes âgés de cinq ou six ans qui s'habillent avec des vêtements que des jeunes âgés de 12, 13 ou 14 ans portaient auparavant. Ils prennent part à des activités qui auparavant étaient réservées à des enfants beaucoup plus âgés. En fait, quel mal y a-t-il à jouer? Est-ce que nos enfants ont cessé de jouer?

Mr. Mayer-Heft : Ce n'est de la faute de personne si nos enfants vieillissent trop rapidement.

Le sénateur Munson : Je ne suis pas d'accord avec vous.

Mr. Mayer-Heft : Il est vrai que les enfants vieillissent beaucoup plus rapidement et qu'à sept ou à huit ans, ils font des choses qu'on s'attendrait à ce qu'un enfant de 12 ou 13 ans fasse. Je crois qu'ils sont en train d'essayer d'imiter les enfants plus vieux. Cela revient à la perception de ce qui est cool et ce qui ne l'est pas. Je ne crois pas qu'un parti politique puisse changer cette perception, mais si cela constitue un problème, il va falloir la changer.

Mme Cahana : Je ne crois pas qu'il y ait de solution, la curiosité se trouve partout. La curiosité fait partie intégrante de l'enfant.

Mais quand ça devient de l'abus, quand les enfants s'identifient avec cela, alors ce n'est plus de la curiosité, c'est un problème. Et je ne sais pas comment résoudre ce problème.

La vice-présidente : Je suis très troublée lorsque j'entends que l'on persuade des jeunes de 11 et de 12 ans à se filmer nus sur le Web pour distribuer ces images sur Internet. Dans quelle sorte de société vivons-nous? Quelle protection procurons-nous à nos enfants, si ce type de situations survient?

Mme Cahana : Cela revient aux images qui nous entourent, cela revient à nos modèles, leurs modèles. L'industrie génère ce comportement.

Le sénateur Ruth : Vous avez parlé à trois ou quatre reprises du terme « alienation ». À mon avis, il s'agit de la désintégration de la collectivité, du pornographe qui sollicite les enfants, ou d'autres enjeux. Nous avons parlé des deux hommes qui ont tiré dans les collègues de Montréal.

L'aliénation, c'est quelque chose de terrible, c'est l'absence de collectivité. Mon Dieu, avez-vous des réponses à nous fournir? Nous n'en avons pas nécessairement. Nous sommes aux prises avec cela. Tout est tellement fragmenté. Les gens se promènent avec leur iPod. Hier soir à Toronto, j'ai vu un homme âgé d'environ 25 ans, qui a glissé sur sa bicyclette dans la rue, il y avait beaucoup de trafic et il faisait un petit peu plus noir qu'en ce moment. Il s'est levé et il a dit « Oh, ça va, ça va. Tout va bien. Ce n'était rien. » Ensuite il a vérifié pour voir si son téléphone cellulaire était en bon état. Il ne voulait pas interagir avec moi. Je suis sorti afin d'arrêter la circulation pour lui. Mais non, lui ce qui l'intéressait, c'était de voir si son cellulaire était en bon état. Il ne

tracks, and skidded on a cement pavement. He was hurt. Sure he was hurt. He had to be in shock, but he could not encounter with me.

There is all of this evidence of alienation every day in the way we get on and off planes every week and sometimes we are in the mood to talk to the staff, sometimes we are not, and we do our stuff too. Our whole society, I think, is perhaps gone to pot on this word "alienation," and I was so impressed that you used that word.

Ms. Cahana: I think what you just said, which I thought was really interesting, was that he would not admit to himself that he was hurt.

Senator Poy: Is it not a guy thing?

The Deputy Chairman: Macho.

Senator Poy: Sounds very macho, yes.

Mr. Mayer-Heft: I think this goes back to the imagery that Tamira has talked about the entire time, and that guys need to be seen by other people as macho, as leaders, as people who are invincible.

I think that, again, it goes back to the imagery, and I cannot see a solution for it. I am not at all surprised, because I see this every day in school. Kids do get hurt, but then do not admit it to their friends for fear that they might be alienated because they are not macho, they will not be respected, and they will not be seen as cool.

Senator Nancy Ruth: Then it extends to the pornographer and the shooter, too. They do not want to be seen as vulnerable. They are invincible, look what they are just managed to accomplish.

Senator Nancy Ruth: How do you change it with all of today's music?

Mr. Mayer-Heft: A person who feels vulnerable can easily pick on a child, because that is easy, and they are little.

Senator Nancy Ruth: Or a woman.

Mr. Mayer-Heft: — impressionable — or a woman — sorry.

Senator Nancy Ruth: No, but they are both under —

Mr. Mayer-Heft: Right. A man —

Senator Nancy Ruth: The great white man.

Mr. Mayer-Heft: Men are generally stronger than women, so it is easier for a man to feel macho, to feel strong by roughing up a woman or a child. Yes, clearly Tamira wants to talk.

Ms. Cahana: I do not even think that the men have to be so macho these days; I think it is the women who want to be passive for the men. I think the most beautiful woman these days is the

voulait pas avouer qu'il était blessé. Je veux dire, il a quand même glissé le long de deux voies, et ce sur une route de ciment. Il était blessé. Bien sûr qu'il était blessé. Il était sans doute en état de choc, mais il ne voulait pas interagir avec moi.

On voit cette aliénation quotidiennement, lorsque nous prenons des avions hebdomadairement; parfois, l'on a envie de parler avec le personnel, et parfois, l'on veut être seul. Notre société est mal en point et souffre de cela, « l'aliénation », et j'étais très impressionnée que vous ayez eu recours à ce mot.

Mme Cahana : J'ai trouvé cela très intéressant que vous mentionniez que cet homme ne voulait pas admettre qu'il était blessé.

Le sénateur Poy : Parce que ce n'est pas masculin?

La vice-présidente : Macho.

Le sénateur Poy : Oui, c'est très macho.

M. Mayer-Heft : Cela revient aux images dont Tamira parlait. Les garçons ont besoin d'être perçus comme des machos, comme des leaders, comme des êtres invincibles.

Cela revient à une question d'image, et je ne vois pas comment on peut la résoudre. Cela ne me surprend pas, parce que je vois ces cas quotidiennement à l'école. Les enfants se blessent, mais ils ne veulent pas l'admettre à leurs amis, car ils ont peur d'être aliénés parce qu'ils ne sont pas machos. Ils ont peur de ne pas être respectés et de ne pas être perçus comme étant cool.

Le sénateur Nancy Ruth : On retrouve cela également chez le pornographe et chez le tireur. Ils ne veulent pas avoir l'air vulnérable. Ils sont invincibles : voyez donc ce qu'ils ont accompli.

Le sénateur Nancy Ruth : Comment peut-on changer les choses avec la musique d'aujourd'hui?

M. Mayer-Heft : Une personne qui se sent vulnérable peut facilement s'en prendre à un enfant, parce que c'est facile et qu'ils sont petits.

Le sénateur Nancy Ruth : Ou ils peuvent s'en prendre à une femme.

M. Mayer-Heft : Car elles sont impressionnables — aux femmes — pardon.

Le sénateur Nancy Ruth : Parce qu'elles sont tous soumis à —

M. Mayer-Heft : Oui. Un homme —

Le sénateur Nancy Ruth : Le grand homme blanc.

M. Mayer-Heft : Les hommes sont généralement plus forts que les femmes, alors c'est plus facile pour un homme de se sentir macho, de se sentir fort en s'en prenant à une femme ou à un enfant. De toute évidence Tamira veut prendre la parole.

Mme Cahana : Je ne crois pas que les hommes ont besoin d'être de grands machos, de nos jours. Je crois que ce sont plutôt les femmes qui veulent être passives pour les hommes. Les femmes

passive woman and they are allowing themselves to be vulnerable. The man does not need to be macho and in cases of abuse, the woman is permitting this behaviour.

The Deputy Chairman: I do not think that has changed very much. I have to say that, having taught men and women at your age, approximately grades 9 to Grade 12, it always absolutely blew my mind that these very bright girls would sit in class and zip their lips because they did not want to appear too bright.

I once said to one young lady, "I would like you a lot more if you would let me." And she said "What do you mean?" I said, "I know how bright you are, so why are you hiding it under a bushel?" "Oh," she said "None of the boys would like me if I was that bright."

Fortunately, she got over it; she grew out of that.

Senator Munson: Well, there are a whole lot more of them now getting over it, I will tell you.

The Deputy Chairman: That young woman became a very accomplished physician. There is a period in a young woman's life, certainly in the high school years, in which girls often feel that they have to defer to the boys in terms of intellectual capacity, and that they have to be the quiet little mouse in order that they do not shatter the boys' ego.

Mr. Mayer-Heft: I just want to say something. I think she is one of the lucky ones, I think she is lucky that she did get over it.

You look at society, and there are women who have not gotten over it. That is a problem. This one student went through the phase, and that is why I disagree with how you said that each person goes through a period in life. I do not think that each person goes through a period, I think that a lot of people live their lives according to it, not, you know, a small little period, and then realize how ridiculous it is. You see adults doing the same thing.

Ms. Cahana: I think it has something to do with people feeling privileged, that they are so important, that they can do these things.

Senator Poy: Are you talking about the women?

Ms. Cahana: No, now I am talking about the men.

Senator Poy: I have friends who are extremely bright, and they are abused by their husbands. I asked them why they put up with it and they say that they have been trained to be a good wife. What does that mean? I never understood that. I questioned them on that, because they can stand up on their own, and they do not.

To make another comment on alienation, I think it is the disintegration of families — of an extended family. We used to have families who lived together, we have grandparents, and we have parents, and aunts and uncles. Everybody is scattered. Of course, there are more and more divorces, too. The disintegration of the family has brought about a lot of this alienation.

les plus belles de nos jours sont passives et se permettent d'être vulnérables. L'homme n'a pas besoin d'être un macho. Dans les cas d'abus, c'est la femme qui permet ce comportement.

La vice-présidente : Je ne crois pas que cela ait beaucoup changé. J'ai enseigné à des hommes et à des femmes de votre âge, du secondaire trois au CEGEP. J'ai toujours été sidérée de voir que des jeunes filles brillantes restaient muettes en classe pour ne pas donner l'impression d'être trop intelligentes.

J'ai déjà dit à une jeune femme que je l'aimerais beaucoup plus si elle me permettait de l'aimer davantage. Elle m'a dit : « Que voulez-vous dire ? » J'ai répondu : « Je sais à quel point vous êtes brillante, alors pourquoi dissimulez-vous votre intelligence ? » « Eh bien », a-t-elle répondu, « aucun garçon ne m'aimerait si j'étais aussi intelligente ».

Heureusement, elle ne pense plus de la même façon.

Le sénateur Munson : Eh bien, il y a beaucoup de jeunes filles qui ne pensent plus de la même façon aussi.

La vice-présidente : Cette jeune femme est devenue un médecin réputé. Il existe une période dans la vie d'une jeune femme où, surtout au secondaire, elle croit qu'elle doit donner l'impression d'être moins intelligentes que les garçons. Elles croient devoir demeurer silencieuses pour ne pas détruire l'ego des garçons.

M. Mayer-Heft : J'aimerais rajouter quelque chose. Vous parlez d'une jeune fille qui a eu de la chance, car elle s'en est sortie.

Si vous regardez la société, il y a encore des femmes qui ne s'en sont pas sorties. C'est là que réside le problème. Cette élève est sortie de cette phase, et c'est pour cela que je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que chaque personne passe à travers cette phase dans sa vie. Je ne crois pas que tout le monde passe à travers des phases. Beaucoup vivent leur vie en fonction d'une phase en particulier, et se rendent compte ensuite que c'était ridicule. Il y a des adultes qui font exactement la même chose.

Mme Cahana : Cela a rapport aux personnes qui se sont privilégiées. Elles se sentent tellement importantes qu'elles peuvent faire de telles choses.

Le sénateur Poy : Est-ce que vous parlez des femmes?

Mme Cahana : Non, je parle des hommes.

Le sénateur Poy : J'ai des amies qui sont extrêmement brillantes et qui étaient abusées par leur mari. Je leur ai demandé pourquoi elles avaient accepté cela et elles m'ont répondu qu'elles avaient été formées pour être des bonnes épouses. Qu'est-ce que cela veut dire? Je ne l'ai jamais compris. Je leur ai posé des questions à ce sujet, car elles pouvaient être indépendantes, mais elles n'ont pas essayé de l'être.

Pour revenir à l'aliénation, cela revient à la désintégration des familles — des familles élargies. Avant, les familles vivaient ensemble. Maintenant, nous avons des grands-parents, des parents, des oncles et des tantes. Tout le monde est épargné. Il y a aussi de plus en plus de divorces. La désintégration de la famille a causé beaucoup d'aliénation.

Would you like to comment on that?

Ms. Cahana: I would like to say something about the women who do not stand up for themselves. I think it is more than just the fear that they are not a human being anymore, when they do not have someone with them, when they do not appear to be loved. That is what I assume.

Senator Poy: Yes, it is something I never understood. You do not want to be in love with a guy who abuses you, anyway. That is the way I feel. Right — when you do not need him!

The Deputy Chairman: Some people.

Ms. Cahana: That is the appearance of love.

Senator Poy: Yes, it is true. It is something I never understood.

The Deputy Chairman: I always thought my most important job as a teacher was not the history that I taught, but was the development of the self-image of the kids in my classrooms.

What kind of development are you experiencing? Do you have teachers who are genuinely concerned about what kind of a person Tamira Cahana is and what kind of a person Nathaniel Mayer-Heft is?

Ms. Cahana: I do not think so. I think there is a very defined boundary; they are there to teach me, I am there to listen. I do not think they want to evaluate us on a humanistic level. I think the teachers keep a separation because — I do not know, why do you think?

Mr. Mayer-Heft: I think that it might cross their mind, but I feel that the school is very detached from its students. I think it is a problem, and I think that teachers should be closer to the students, should worry about their own students and what type of people they are going to become. After all, they are learning everything that they know from the schools and from the parents, and from all kinds of other influences.

If a teacher were to see a student going in the wrong direction, I feel that, in my school, for instance, not too much would happen to prevent it. I feel that the teachers just do not care. I do not feel like they are there to teach us, we are there to listen, I think we are there for them to teach us.

Most students do not go to school to learn, they go to school because they kind of have to, you have just got to get through it. Most students feel that they are not there for themselves; this is not going to affect them. "Who needs math" is something you hear every day. Teachers should be more aware of it and speak with their students and get to know the students.

Qu'en pensez-vous?

Mme Cahana : J'aimerais parler des femmes qui ne se défendent pas. Je crois que cela va encore plus loin, et que c'est la peur de ne plus être un être humain quand elles n'ont pas quelqu'un avec elles, quand elles ne se sentent pas être aimées. C'est ce que je crois.

Le sénateur Poy : Oui, c'est quelque chose que je n'ai jamais compris. Vous ne voulez pas être amoureuse d'un homme qui vous maltraite. C'est ce qui me semble. En plus, vous n'avez pas besoin de lui!

La vice-présidente : Certaines personnes en ont besoin.

Mme Cahana : C'est illusion de l'amour.

Le sénateur Poy : Vous avez raison. C'est quelque chose que je n'ai jamais compris.

La vice-présidente : J'ai toujours cru que mon travail le plus important comme enseignante n'était pas tellement d'enseigner l'histoire, mais de contribuer à la création d'une image de soi chez les enfants de ma classe.

À quel type de développement faites-vous face? Y a-t-il des enseignants qui se préoccupent sincèrement de la personne de Tamira Cahana et de Nathaniel Mayer-Heft?

Mme Cahana : Je ne crois pas. Les frontières sont très limitées : Les enseignants sont là pour m'enseigner, je suis là pour écouter. Je ne crois pas qu'ils veuillent nous évaluer du point de vue humain. Je crois que les enseignants maintiennent cette distance, car — en fait je ne sais pas, qu'en pensez-vous?

M. Mayer-Heft : Je pense que ça leur viendrait peut-être à l'idée, mais j'ai le sentiment que l'école est très détachée de ses étudiants. Je pense que c'est un problème, et je pense que les enseignants devraient être plus près de leurs étudiants, devraient s'inquiéter de leurs propres étudiants et du genre de personnes que ceux-ci vont devenir. Après tout, ils apprennent tout à l'école ou de leurs parents, tout en subissant bien d'autres genres d'influences.

Si un enseignant se rend compte qu'un étudiant s'engage sur la mauvaise voie, j'ai l'impression que, dans mon école, par exemple, il ne fait pas grand-chose pour l'en empêcher. Je pense que les enseignants ne sont tout simplement pas intéressés. Je n'ai pas l'impression qu'ils sont là pour nous enseigner, nous sommes là pour les écouter, et je pense que nous sommes là pour qu'ils nous enseignent des choses.

La plupart des étudiants ne vont pas à l'école pour apprendre, ils vont à l'école parce qu'ils y sont obligés, parce qu'ils doivent passer à travers. La plupart des étudiants pensent qu'ils ne sont pas là dans leur propre intérêt; que l'école ne leur apportera rien. « Qui a besoin de mathématiques? » est une question qu'on entend tous les jours. Les enseignants devraient en être plus conscients et parler avec leurs étudiants et apprendre à les connaître.

Senator Nancy Ruth: Both of you have very strong values. Where did you learn your values? They may be different, but you both have them. Was it the synagogue? Was it at school? Was it your families? Was it from the gangs, or the music?

Mr. Mayer-Heft: My family is definitely an important factor for me. I do not feel I have learned so many of my values from school. I feel like I have developed them after seeing what happens in school. You know, seeing how detached people really are — teachers from students, that is. You know, and developing them on my own. You know, influences are everywhere. My friends influence me. My teachers, to some very small extent, influence me. My parents influence me. I take what I can from everyone. I am curious.

The Deputy Chairman: Obviously, because you sat here all afternoon.

Mr. Mayer-Heft: I want to see what everything has to offer, so I take from wherever I can; that is just the way I am.

Ms. Cahana: I just want to say one more thing about the schooling. It is a big issue for me. I think school has become quite anti-intellectual, if anything. I think we are not really there to learn as human beings; we are there to learn out of duty.

The Deputy Chairman: On that uplifting note, thank you both very much. I have to tell you what an absolute delight it was to have you both here this afternoon. We do not, as you can imagine, as parliamentarians, get a lot of time to speak with young people.

I am actually going to my daughter's school on Friday to do three classes for her, to talk about politics, and hopefully engage them a little bit more in the art of politics.

We could not have asked for two better young persons to be here today, and I thank you very much for that.

The committee adjourned.

Le sénateur Ruth : Vous avez tous les deux des valeurs très fortes. Où avez-vous appris vos valeurs? Elles sont peut-être différentes, mais vous en avez tous les deux. Est-ce que c'était à la synagogue? À l'école? Au sein de vos familles? Dans vos groupes d'amis, ou par la musique?

M. Mayer-Heft : Ma famille est très certainement un facteur important dans ma vie. Je n'ai pas l'impression d'avoir appris beaucoup de valeurs à l'école. J'ai l'impression que je les ai acquises après avoir vu ce qui arrive à l'école. Vous savez, après avoir vu à quel point les gens peuvent être détachés — c'est-à-dire, les enseignants par rapport aux étudiants. Puis, je les ai développées moi-même. Vous savez, il y a des influences partout. Mes amis m'influencent. Mes enseignants, dans une très petite mesure, m'influencent. Mes parents m'influencent. Je prends ce que je peux de tous. Je suis curieux.

Le vice-président : Bien sûr, puisque vous êtes resté ici tout l'après-midi.

M. Mayer-Heft : Je veux voir tout ce qui s'offre à moi et je prends ce que je peux; c'est ainsi que je suis fait.

Mme Cahana : J'aimerais simplement ajouter une chose au sujet de l'école. C'est une question très importante pour moi. Je pense que si l'école a changé, c'est pour devenir assez anti-intellectuel. Je pense que nous ne sommes pas vraiment là pour apprendre en tant qu'êtres humains; nous sommes là pour apprendre parce que nous y sommes obligés.

La vice-présidente : Sur cette note joyeuse, je vous remercie tous les deux infiniment. Je dois vous dire que nous avons été absolument enchantés de vous accueillir tous les deux cet après-midi. Comme vous l'imaginez bien, en tant que parlementaires, nous n'avons pas souvent l'occasion de parler avec des jeunes.

En fait, je vais aller à l'école de ma fille vendredi et j'assisterai à trois de ses classes, pour parler de la politique, et j'espère que je pourrai les sensibiliser un peu plus à l'art de la politique.

Nous n'aurions pas pu mieux choisir nos jeunes témoins aujourd'hui et je vous remercie infiniment.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale:

Dr. Gilles Julien, Social Paediatrician and President;
Dr. Nicolas Steinmetz, Director General.

UN Committee on the Rights of the Child:

Brent Parfitt, Member.

Conseil jeunesse de Montréal:

Marilou Filiatreault, President.

Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA):

Claude Malette, Director;
Marian Shermarke, Representative.

Canadian Council for Refugees:

Janet Dench, Executive Director.

Beutel High School:

Tamira Cahana, Student;
Nathaniel Mayer-Heft, Student.

TÉMOINS

Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale :

Dr Gilles Julien, pédiatre social et président;
Dr Nicolas Steinmetz, directeur général.

Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant :

Brent Parfitt, membre.

Conseil jeunesse de Montréal :

Marilou Filiatreault, présidente.

Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) :

Claude Malette, directeur;
Marian Shermarke, représentante.

Conseil canadien pour les réfugiés :

Janet Dench, directrice exécutive.

École secondaire Beutel :

Tamira Cahana, étudiante;
Nathaniel Mayer-Heft, étudiant.